

# LE FINANCEMENT DES EXPERTS DE L'ONU

au titre des Procédures spéciales  
du Conseil des droits de l'homme



**Comment des experts de l'ONU  
sont financés et influencés**



**LE FINANCEMENT DES EXPERTS DE L'ONU**  
AU TITRE DES PROCÉDURES SPÉCIALES  
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

*Comment des experts de l'ONU sont financés et influencés*

**Le Centre européen pour le droit et la justice** (*European Centre for Law and Justice, ECLJ*) est une organisation non-gouvernementale internationale fondée en 1998 dédiée à la promotion et à la protection des droits de l’homme en Europe et dans le monde. L’ECLJ est titulaire du statut consultatif spécial auprès des Nations Unies/ECOSOC depuis 2007. L’ECLJ fonde son action sur « les valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun des peuples [européens] et qui sont à l’origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable » (Préambule du Statut du Conseil de l’Europe).

Rapport rédigé sous la direction de **Grégor Puppinck**, docteur en droit, directeur de l’ECLJ, avec **Louis-Marie Bonneau**, chargé de recherches, assistés de l’équipe de l’ECLJ.

European Centre for Law and Justice  
4, Quai Koch, 67000 Strasbourg, France  
Phone : + 33 (0)3 88 24 94 40  
<http://www.eclj.org>  
[secretariat@eclj.org](mailto:secretariat@eclj.org)

© ECLJ, Strasbourg. Juillet 2021.  
ISBN : 978-2-9571958-2-4  
Langue originale : Français  
Seconde édition.

## Table des matières

AVANT-PROPOS .....	4
RÉSUMÉ INTRODUCTIF .....	6
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES « PROCÉDURES SPÉCIALES » DES NATIONS UNIES	10
Les compétences des Procédures spéciales .....	10
Conditions requises pour être expert indépendant .....	12
LE DIFFICILE ENCADREMENT DE L'ACTION DES EXPERTS INDÉPENDANTS .....	12
LE FINANCEMENT DES PROCÉDURES SPÉCIALES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME.....	16
Le budget ordinaire des Procédures spéciales (via le HCDH) .....	17
Les contributions volontaires pour tous les mandats (via le HCDH).....	17
Les contributions volontaires pré-affectées à des mandats spécifiques (via le HCDH) .....	19
La question de la précarité financière des experts.....	20
La question des ressources humaines.....	21
La relation avec le HCDH .....	21
Dons et soutiens en nature.....	22
Les fonds versés directement aux experts .....	23
LES PROBLÈMES IDENTIFIÉS .....	28
Inégalité entre les mandats .....	28
L'opacité des financements extrabudgétaires des experts.....	30
Déclarations de financement omises .....	30
Déclarations incohérentes ou incomplètes.....	30
Opacité des accords conclus avec les financeurs.....	31
Opacité quant aux montants déclarés .....	31
Opacité quant à l'objet des dons .....	31
Opacité quant aux modalités de versement .....	32
Absence de transparence financière du HCDH.....	32
La mise en cause de l'indépendance d'experts .....	33
Dépendance et précarité financière.....	33
Confidentialité et relations de subordination.....	34

L'influence sur « l'agenda » de l'expert.....	34
Le recrutement des experts après leur élection comme titulaire de mandat .....	40
Le recrutement des collaborateurs privés de l'expert .....	41
L'orientation et la stratégie politiques des financeurs.....	42
L'absence de contrôle.....	47
RECOMMANDATIONS FINALES .....	49
ANNEXES.....	50
Annexe 1 : Financements déclarés par les fondations Open Society et Ford sur leurs sites internet .....	50
a. Soutiens indirects d'Open Society Foundations .....	50
b. Soutiens indirects de la Fondation Ford .....	52
c. Financements directs au Rapporteur ou à son bureau.....	53
Annexe 2 : Financements alloués aux Procédures spéciales par les États par le biais du HCDH (2011-2019) .....	54
Annexe 3 : Financements sans montant précisé.....	55
Annexe 4 : Financements déclarés par un montant approximatif.....	57
Annexe 5 : Financements anonymes.....	58
Annexe 6 : Les écarts entre les montants des financements (hachurés dans l'annexe 1 - tableaux 2-a-b) .....	59
Annexe 7 : Une présence importante d'experts venant d'un même réseau d'ONG.....	61
Comité de coordination.....	78
Annexe 8 : Procédures spéciales / ONG .....	79

## AVANT-PROPOS

À l'ère de la globalisation, les institutions internationales assument une responsabilité croissante et exercent un pouvoir considérable. Les centres de décision se déplacent loin des peuples et de leurs capitales historiques pour se concentrer en quelques nouvelles capitales de la gouvernance mondiale, qu'elles soient financières ou politiques, notamment à New-York et à Genève. En se déplaçant, le pouvoir change de nature : il se veut rationnel et global, et se détache par conséquent de l'expression de la volonté (supposée irrationnelle) des peuples particuliers, ainsi que de l'ancienne distinction entre acteurs publics et privés, au profit d'une distinction nouvelle entre acteurs locaux et globaux. Alors que les petits États sont des acteurs locaux, sans grands moyens, certaines fondations et entreprises privées sont des acteurs globaux. Une partie de ces acteurs globaux privés ont une finalité politique explicite. Il s'agit de grandes fondations et d'organisations non-gouvernementales (ONG) disposant non seulement de *moyens* considérables, mais aussi d'une *expertise* de haut niveau, et plus encore d'une *vision du monde* généralement libérale et globale. Ces trois qualités font de ces acteurs privés des instruments très efficaces de changement social, qui agissent sur le terrain politique et social avec beaucoup plus d'agilité que les États, sans leurs lourdeurs administratives et démocratiques. Il en résulte que quelques acteurs privés ont acquis une puissance financière et politique bien supérieure à celle dont disposent de nombreux États. L'attitude des gouvernements à leur égard varie selon qu'ils partagent, ou non, cette même *vision du monde*.

Les organisations internationales (OI) partagent, généralement, cette même vision libérale et globale de l'avenir de l'humanité, et tendent également à sa réalisation. Les OI et les grandes fondations et ONG sont similaires et paraissent complémentaires. En effet, ces ONG permettent à des OI « hors sol » d'étendre leur action « sur le terrain », de la rendre opportune et effective, et d'agir indépendamment des gouvernements ; en retour, les OI traduisent en termes politiques et institutionnels les messages des ONG. Sur le fond, OI et ONG sont supposées partager une même vision globale du monde, être attachées à la recherche du bien commun de l'humanité, et être détachées des considérations politiciennes nationales. Ce bien commun de l'humanité serait plus facilement accessible aux OI et aux ONG en ce qu'elles ne penseraient pas en termes d'intérêts nationaux « égoïstes », mais dans le langage, universel, de la raison. Ce langage de la raison s'avère être aussi celui du droit international, et en particulier des droits de l'homme. Cette relation de complémentarité induit une dynamique constructive par laquelle les OI et les ONG s'informent et s'influencent mutuellement.

Toutefois, l'effacement de la frontière entre acteurs publics et privés, et la profondeur de la relation entre OI et ONG permettent à des acteurs privés globaux d'exercer une influence significative sur les OI et, à travers elles, sur le monde entier. La difficulté est de déterminer la limite acceptable à cette influence privée sur les institutions publiques, car de la complémentarité à la dépendance, il n'y a qu'un pas, qui peut être franchi notamment par le financement des OI par les fondations et ONG.

Les institutions internationales, telles que les Nations Unies, sont en effet financées de façon croissante par des acteurs privés globaux, en marge des États. Ils ont ainsi versé près d'un milliard et demi de dollars à l'UNICEF en 2020, plus d'un milliard de dollars à l'OMS en 2017, 540 millions de dollars au Haut-Commissariat pour les Réfugiés en 2020, 77,5 millions de dollars au Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en 2019, ou encore 69 millions de dollars à l'UNESCO en 2020. Il en va de même de l'Organisation des États Américains et du Conseil de l'Europe dont font respectivement partie les cours interaméricaine et européenne des droits de l'homme. Même la

Cour pénale internationale reçoit des financements privés. Ceux-ci sont réalisés, pour l'essentiel, par un nombre restreint de fondations et d'ONG, en particulier les fondations *Gates*, *Ford*, *Open Society*, *McArthur* ou encore *Oak*, mais aussi par quelques entreprises, telle que *Microsoft*.

Ces financements ne sauraient être réduits à un simple mécénat. Ainsi que le souligne le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : « les fondations se considèrent comme des partenaires de développement à part entière, plutôt que comme des donateurs, et s'attendent à pouvoir participer de près à des activités telles que les discussions sur les politiques, le plaidoyer et l'analyse des problèmes. Elles influencent les politiques de développement international<sup>1</sup> ».

Ces financements sont le fruit d'une autre complémentarité entre OI et ONG ou fondations : les OI ont le pouvoir politique mais désirent plus de moyens financiers, tandis que les ONG et fondations ont des moyens financiers mais désirent plus de pouvoir politique. Ces financements sont jugés acceptables et bénéfiques dans la mesure où ils permettent d'œuvrer à une commune vision du monde, mais ils se révèlent toutefois problématiques en ce qu'ils effacent plus encore la différence entre acteurs globaux publics et privés, et ont pour effet de confondre leurs pouvoirs politiques et financiers. C'est ainsi que des OI peuvent devenir dépendantes de fondations privées et d'ONG. Cette confusion est un aspect essentiel de la gouvernance globale.

Ce phénomène, par lequel un acteur privé exerce une influence significative sur ou au sein d'une institution publique, a reçu en sciences sociales les appellations de « capture<sup>2</sup> » et de « privatisation ». Il a d'abord été étudié dans le domaine des institutions financières et commerciales, puis dans celui des droits de l'homme<sup>3</sup>.

C'est ce phénomène que nous allons étudier dans ce rapport, en concentrant notre analyse sur le fonctionnement des Procédures Spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui sont « *considérées par beaucoup comme le "joyau de la couronne" du système international de protection des droits de l'homme, selon les termes de Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations Unies*<sup>4</sup>. » Nous allons voir comment des acteurs privés investissent cette fonction publique de premier ordre, comment ils parviennent à « capturer » cette fonction à différents niveaux : celui du choix des experts, de leurs financements, de la détermination de leurs priorités, de leur communication, et même de l'exploitation postérieure de leur expertise au sein d'autres instances internationales.

Cette étude fait suite au rapport de l'ECLJ sur « [Les ONG et les Juges de la CEDH](#) », publié en février 2020, qui décrivait l'emprise de quelques fondations et ONG sur la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg), et les nombreux conflits d'intérêts qui en résultaient. Ce nouveau rapport complète le précédent, non seulement en ce qu'il révèle l'étendue de l'influence acquise par quelques acteurs privés au sein d'une autre institution internationale, mais aussi en ce qu'il expose l'emploi d'autres méthodes d'influence – notamment financière – que celles utilisées à l'égard de la CEDH.

<sup>1</sup> PNUD, *Réponse de la direction à l'évaluation du partenariat du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques*, 4-10 septembre 2012, DP/2012/24, p. 15.

<sup>2</sup> Voir par exemple Caroline Devaux, *La fabrique du droit du commerce international, Réguler les risques de capture*, Bruylant, 2019.

<sup>3</sup> Voir Gaëtan Cliquennois, *European Human Rights Justice and Privatisation, The Growing Influence of Foreign Private Funds*, Cambridge University Press, 2020; K. De Feyter et Isa F. Gómez. *Privatisation and Human Rights in the Age of Globalization. Cambridge: Intersentia*, 2005. H. N. Haddad, *The Hidden Hands of Justice: NGOs, Human Rights, and International Courts*. Cambridge: Cambridge University Press, 2018.

<sup>4</sup> Ted Piccone et Marc Limon, *Special Procedures: Determinants of Influence*, Universal Rights Group, 2014.

## RÉSUMÉ INTRODUCTIF

Les institutions internationales, telles que les Nations Unies, sont financées de façon croissante par des fondations et entreprises privées, en plus des États. C'est le cas par exemple de l'OMS qui a reçu plus d'un milliard de dollars en 2017, ou de l'UNICEF qui a reçu plus d'1,4 milliards de dollars en 2020. Le phénomène par lequel un acteur privé exerce une influence significative sur une institution publique au moyen de son financement a reçu, en sciences sociales, les appellations de « capture<sup>5</sup> » et de « privatisation<sup>6</sup> ». Ces acteurs privés sont peu nombreux et consistent pour l'essentiel en quelques fondations et entreprises : les fondations *Gates*, *Ford*, *Open Society*, *Oak*, *McArthur*, ou encore *Microsoft*. Le présent rapport étudie ce phénomène dans le cadre précis des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, qui sont « *considérées par beaucoup comme le “joyau de la couronne” du système international de protection des droits de l'homme, selon les termes de Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations Unies<sup>7</sup>* ». Il fait suite au rapport sur « [Les ONG et les Juges de la CEDH](#) », publié en février 2020, qui décrivait l'emprise de quelques fondations et ONG sur la Cour de Strasbourg, et les nombreux conflits d'intérêts qui en résultaient. Ce nouveau rapport complète le précédent, non seulement en ce qu'il révèle l'étendue de l'influence d'acteurs privés au sein d'une autre institution internationale, mais aussi en ce qu'il expose l'emploi d'autres méthodes d'influence que celles utilisées à l'égard de la CEDH.

Cette recherche a été réalisée sur la base d'une série d'entretiens avec des experts de l'ONU et de l'analyse des déclarations financières publiées annuellement entre 2015 et 2019 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), par les titulaires de mandats de Procédures spéciales, ainsi que par les deux principales fondations finançant le système, à savoir les fondations *Ford* et *Open Society* (entre 2016 et 2019 pour cette dernière). Cette recherche révèle l'ampleur des soutiens et financements accordés en marge du système des Nations Unies aux experts. Après analyse, les données financières disponibles relatives aux Procédures spéciales se sont révélées incomplètes et souvent incohérentes. Étant déjà un enseignement en soi, ce fait oblige à considérer les chiffres publiés dans ce rapport comme ne donnant qu'une évaluation indicative de la situation.

6

Ce rapport fait tout d'abord apparaître la précarité financière du système des Procédures spéciales, laquelle a facilité l'introduction d'influences financières externes. Entre 2015 et 2019, 40 % du budget des Procédures spéciales provient de financements extrabudgétaires, versés par quelques États, ONG et fondations privées. En effet, alors que le budget ordinaire des Procédures spéciales s'élève à près de 68 millions de dollars entre 2015 et 2019, ce sont près de 20 millions supplémentaires qui ont été versés volontairement aux Procédures spéciales dans leur ensemble, principalement par les Pays-Bas, l'Allemagne et les États-Unis. En outre, durant cette même période, quelques États ont aussi versé 14,6 millions de dollars supplémentaires à 51 des 121 experts en fonction<sup>8</sup>. Enfin, toujours durant la même période, 37 des 121 experts ont déclaré avoir reçu en outre 134 versements financiers directs, pour un montant total de près de 11 millions de dollars. Ces derniers versements se distinguent

<sup>5</sup> Voir par exemple Caroline Devaux, *La fabrique du droit du commerce international, Réguler les risques de capture*, Bruylant, 2019.

<sup>6</sup> Voir Gaëtan Cliquennois, *European Human Rights Justice and Privatisation, The Growing Influence of Foreign Private Funds*, Cambridge University Press, 2020; K. De Feyter et Isa F. Gómez, *Privatisation and Human Rights in the Age of Globalization*. Cambridge: Intersentia, 2005. H. N. Haddad, *The Hidden Hands of Justice: NGOs, Human Rights, and International Courts*. Cambridge: Cambridge University Press, 2018.

<sup>7</sup> Ted Piccone et Marc Limon, *Special Procedures: Determinants of Influence*, Universal Rights Group, 2014.

<sup>8</sup> « 121 experts en fonction entre 2015 et 2019 » : Ce chiffre résulte des dates affichées sur le site du HCDH pour chaque mandat. Il peut être sujet à caution puisque parfois les dates ne sont pas précisées, ou le même expert peut avoir exercé différents mandats entre 2015 et 2019 (cet élément a été pris en compte dans le calcul).



des précédents en ce qu'ils ont été versés aux experts sans passer par l'ONU, et en ce qu'ils ne font en conséquence l'objet d'aucun contrôle ; ils proviennent majoritairement d'acteurs privés. Les versements financiers affectés de façon sélective à quelques experts – et non pas au système dans son ensemble – ont plus que doublé entre 2015 et 2019.

Le rapport fait apparaître aussi que le système repose sur un grand nombre de « dons en nature » d'acteurs privés consistant souvent en la mise à disposition de collaborateurs et de bureaux : 36 experts sur les 121 déclarent avoir ainsi reçu 125 « dons en nature » entre 2015 et 2019. Ces dons en nature ne sont pas évalués, mais peuvent être considérables. Certains experts sont aussi rémunérés personnellement par des financeurs externes à l'ONU, alors même qu'ils doivent être bénévoles.

Afin de compléter cette première analyse, nous avons proposé un entretien à 150 titulaires de mandats au titre des Procédures spéciales en fonction entre 2010 et 2020. 37 d'entre eux ont accepté de répondre à nos questions, dont 28 avec lesquels nous avons effectivement mené des entretiens d'une durée moyenne d'une heure. Sur les 28 experts entendus, 23 sont universitaires, trois sont issus d'ONG, 14 reçoivent des financements extrabudgétaires, notamment privés. Ces entretiens ont été riches d'enseignements sur le fonctionnement du système, sur les causes et modalités des « soutiens extérieurs ». La plupart des experts interrogés, conscients de l'existence d'un problème et du caractère sensible de ce sujet, ont demandé que leurs propos ne leur soient pas attribués nominativement afin de parler plus librement, certains ont requis l'anonymat et d'autres ont renoncé à l'entretien<sup>9</sup>. Certains, en revanche, ont accepté d'être cités nominativement (et ont validé leurs citations). Ce rapport ne prétend toutefois pas refléter l'opinion de tous les experts interrogés<sup>10</sup>, mais traiter du problèmes du fonctionnement et du financement des Procédures spéciales.<sup>11</sup>

Les experts interrogés sont :

1. **Michael K. Addo** : Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (2011-2018) / Président du Comité de Coordination des Procédures spéciales (2015-2016) / Membre du Comité de Coordination (2016-2017) ;
2. **Heiner Bielefeldt** : Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction (2010-2016) ;
3. **Joe Cannataci** : Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée (depuis 2015) ;
4. **Annalisa Ciampi** : Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association (2017) ;

<sup>9</sup> C'est le cas de Urmila Bhoola et de Melissa Upreti dont il sera question plus loin.

<sup>10</sup> L'ECLJ a adressé le rapport à tous les experts interrogés. Martin Scheinin a adressé un courriel le 11 août 2021 exprimant son désaccord, estimant que ses réponses n'étaient pas reflétées dans le rapport. En 2020, il avait déjà attaqué publiquement le rapport sur *Les ONG et les Juges de la CEDH*. Dainius Puras, dont les modalités de financement du mandat sont largement examinées dans le rapport, nous a aussi adressé un courriel le 11 août 2021, exprimant son mécontentement, avant de nous adresser un nouveau message le 12 août 2021 pour se justifier des faits visés dans le rapport et reconnaissant l'existence des problèmes dans ses déclarations financières (cf *infra*). Une autre experte interrogée a exigé *a posteriori* la suppression de toute référence à son nom (*addendum*, 16 août 2021).

<sup>11</sup> L'ECLJ a adressé le rapport à tous les experts interrogés. Martin Scheinin a adressé un courriel le 11 août 2021 exprimant son désaccord, estimant que ses réponses n'étaient pas reflétées dans le rapport. En 2020, il avait déjà attaqué publiquement le rapport sur *Les ONG et les Juges de la CEDH*. Dainius Puras, dont les modalités de financement du mandat sont largement examinées dans le rapport, nous a aussi adressé un courriel le 11 août 2021, exprimant son mécontentement, avant de nous adresser un nouveau message le 12 août 2021 pour se justifier des faits visés dans le rapport et reconnaissant l'existence des problèmes dans ses déclarations financières (cf *infra*). Une autre experte interrogée a exigé *a posteriori* la suppression de toute référence à son nom. A l'inverse, d'autres experts nous ont écrit pour nous remercier, déclarant ce rapport très intéressant, voire « fascinant ». (*addendum*, 16 août 2021).

5. **François Crépeau** : Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants (2011-2017) / Président du Comité de Coordination des Procédures spéciales (2014-2015) / Membre du Comité de Coordination (2015-2016) ;
6. **Diane Desierto** : Groupe de rédaction d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement ;
7. **Surya Deva** : Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (depuis 2016) ;
8. **Catalina Devandas-Aguilar** : Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées (2014-2020) / Membre du Comité de Coordination des Procédures spéciales (2017-2018) / Président du Comité de Coordination (2018-2019) / Ambassadrice : Mission permanente de la République du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève (depuis 2020) ;
9. **Ariel Dulitzky** : Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (nommée en 2010) ;
10. **Osman El Hajjé** : Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (nommé en 2009) ;
11. **Ikponwosa Ero** : Expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme (2015-2021) ;
12. **Richard Falk** : Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (2008-2014) ;
13. **Bonny Ibhawoh** : Expert indépendant du Mécanisme d'experts sur le droit au développement (2020-2023) ;
14. **John H. Knox** : Rapporteur spécial chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable (2012-2018) ;
15. **Vernor Muñoz** : Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (2004-2010) ;
16. **Armando De Negri Filho** : Groupe d'experts indépendants du Mécanisme d'experts sur le droit au développement (2020-2023) ;
17. **Aristide Nononsi** : Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan (Depuis 2014) ;
18. **Dainius Pūras** : Comité des droits de l'enfant (CRC) (2009-2011) / Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible (2014-2020) / Président du Comité de Coordination des Procédures spéciales (2019-2020) ;
19. **Gabor Rona** : Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (2011-2018) / Membre du Comité de Coordination des Procédures spéciales (2017-2018) ;
20. **Jeremy Sarkin** : Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (2008-2014) / Membre du Comité de Coordination des Procédures spéciales (2011-2012) ;
21. **Martin Scheinin** : Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (2005-2011) ;
22. **Olivier De Schutter** : Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (2008-2014) / Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) (2014-2020) / Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme (depuis 2020) ;
23. **Morris Tidball-Binz** : Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (depuis 2018) ;
24. **Fernand de Varennes** : Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités (depuis 2017) ;
25. Un expert du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ayant demandé l'anonymat ;
26. Deux Rapporteurs spéciaux qui ont demandé l'anonymat ;

27. Une Rapporteur spéciale ayant exigé le retrait de son nom.

Outre les titulaires de mandat, nous avons aussi mené des entretiens avec Mme **Beatriz Balbin**, Chef du département des Procédures Spéciales au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ainsi qu'avec MM. **Marc Limon** et **Ted Piccone**, auteurs d'une étude de référence parue en 2014 « Special Procedures : Determinants of Influence » (Universal Rights Group – Brookings Institution).

Au terme de cette étude, il apparaît que l'offre de financements et de soutiens directs aux titulaires de mandats vise souvent à orienter leur action, voire à l'encadrer et à la contrôler, et porte donc significativement atteinte à leur indépendance. Presque tous les experts interrogés partagent ce constat, certains ayant employé le mot de « corruption » pour qualifier ce phénomène. Il apparaît aussi que ces financements et soutiens sont opaques, et que les financements et soutiens directs ne font en outre l'objet d'aucun contrôle. Presque tous les experts interrogés souhaitent une plus grande transparence quant au financement des Procédures spéciales.

Cette étude révèle aussi que la majorité de ces financements et soutiens provient d'un nombre très réduit d'acteurs majoritairement anglo-saxons. Plus encore, au moins 52 des 222 titulaires de mandats au titre des Procédures spéciales depuis 2010 exercent, ou ont exercé, une responsabilité dans l'*Open Society* ou dans une ONG financée par les fondations *Ford* ou *Open Society*, fondations qui sont aussi les deux principaux financeurs privés du système. Cette étude révèle aussi le manque de transparence dans l'utilisation du budget des Procédures spéciales par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

En synthèse, cette étude fait apparaître un phénomène croissant de capture, par quelques acteurs, du système des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Simultanément, la majorité des experts qui ne perçoivent pas ces « soutiens » doit agir avec très peu de moyens, de façon généreuse, en donnant beaucoup d'eux-mêmes et de leur temps. Il y a ceux qui « connaissent le système », suivant l'expression utilisée par certains experts, et les autres qui ne le connaissent pas ou qui veulent rester réellement indépendants.

Après une présentation générale des Procédures spéciales (I), le rapport fait le rappel historique des tentatives d'encadrement de l'action des experts de l'ONU (II), puis expose dans le détail les sources de financement des Procédures spéciales et des experts (III). Il analyse ensuite les problèmes causés par les financements extérieurs, s'agissant en particulier des exigences de transparence et d'indépendance des experts (IV). Enfin, le rapport énonce quelques recommandations visant à assainir le système, tenant compte des propositions des experts interrogés (V).

Il comporte enfin des annexes ; les données chiffrées sont publiées sur un tableur accessible en ligne ([lien de téléchargement du document Excel](#)).

L'ECLJ collabore depuis 2007 aux Procédures spéciales, apprécie ce mécanisme et espère que ce rapport contribuera à l'amélioration de leur fonctionnement.

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES « PROCÉDURES SPÉCIALES » DES NATIONS UNIES

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a trois principaux domaines d'activités : la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU agit au moyen de plusieurs institutions et mécanismes.

Les principales institutions sont d'une part le *Conseil des droits de l'homme* (Genève) qui regroupe 47 États élus par l'Assemblée Générale de tous les États membres des Nations Unies (New York), et d'autre part le *Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme* (HCDH, Genève) qui assure une fonction de secrétariat et de soutien aux activités de la communauté internationale dans ce domaine.

Quant aux principaux mécanismes de protection des droits de l'homme, les uns, appelés *organes des traités* (*treaty bodies*), ont été institués par des traités spécifiques pour veiller au respect par les États de leurs engagements conventionnels<sup>12</sup>, tandis que d'autres, appelés *Procédures spéciales*, ont été institués par le Conseil des droits de l'homme<sup>13</sup> pour examiner, superviser, conseiller et faire rapport sur la situation des droits de l'homme dans des pays donnés (mandats par pays) ou sur le respect de certains droits dans le monde entier (mandats thématiques). En avril 2021, on dénombre 44 mandats thématiques et 11 mandats par pays ; ils sont exercés par des « experts indépendants » nommés par le Conseil des droits de l'homme et exerçant leur mandat soit de façon individuelle (souvent comme « Rapporteur spécial »), soit au sein de groupes de travail composés de cinq membres<sup>14</sup>. Les experts des Procédures spéciales n'appartiennent pas au personnel de l'ONU et ne perçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou de toute organisation et exercent leurs fonctions à titre individuel.

À titre d'illustration, parmi les mandats thématiques figurent des Rapporteurs spéciaux ou des groupes de travail sur les droits à l'alimentation, à l'éducation, la discrimination à l'égard des femmes et des filles, la liberté de religion ou de conviction, les droits des migrants, des enfants, la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, les formes contemporaines de racisme, la détention arbitraire, les disparitions forcées, etc.

10

## ***Les compétences des Procédures spéciales***

Les titulaires de mandat au titre des Procédures spéciales :

- Reçoivent des plaintes individuelles ou collectives de violations actuelles ou potentielles des droits de l'homme, puis, s'ils le jugent opportun, instruisent ces dossiers par un échange de communications avec les États mis en cause, demandent des informations sur les faits ou réglementations dénoncés, et recommandent, au besoin, l'adoption des mesures nécessaires pour remédier à la situation. L'ensemble de ces communications est ensuite présenté annuellement au Conseil des droits de l'homme. Il s'agit là du mécanisme le plus « avancé »

---

<sup>12</sup> Il existe dix organes de traités sur les droits de l'homme qui surveillent la mise en œuvre des principaux traités internationaux sur les droits de l'homme : Le Comité des droits de l'homme (CCPR) ; Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) ; Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) ; Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; Le Comité contre la torture (CAT) ; Le Sous-Comité pour la prévention de la torture (SPT) ; Le Comité des droits de l'enfant (CRC) ; Le Comité des travailleurs migrants (CMW) ; Le Comité des droits des personnes handicapées (CRPD) ; Le Comité des disparitions forcées (CED).

<sup>13</sup> Ou son prédécesseur, la Commission des droits de l'homme.

<sup>14</sup> Les cinq membres proviennent chacun d'un des cinq groupes régionaux des Nations Unies : Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Europe orientale, et Groupe occidental.

de protection des droits, car il bénéficie à tout individu et s'applique à l'encontre de tous les États, qu'ils le veulent ou non. À la différence des autres mécanismes internationaux, il peut en outre être saisi sans même que l'individu ait agi précédemment devant les juridictions nationales. Environ 600 communications sont adressées chaque année ;

- Reçoivent des alertes, adressées directement par tout particulier sans exigence de forme, sur des allégations de violations des droits de l'homme. C'est le seul mécanisme permettant à un particulier d'alerter directement une instance internationale ;
- Contribuent significativement à l'élaboration du droit international en rédigeant des « rapports thématiques » sur des aspects spécifiques de leur domaine de compétence. Ces rapports sont publiés officiellement par les Nations Unies et deviennent une référence juridique d'autorité en la matière dans le monde entier. Ils sont cités par les juridictions internationales telles que la Cour internationale de Justice et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ;
- Mènent des visites dans les pays pour évaluer la situation locale en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre de leur mandat respectif. Ils y rencontrent les autorités publiques, des responsables de la société civile, des victimes de violations des droits de l'homme, et les médias. À l'issue de la visite, ils rédigent un « rapport de mission » contenant des constatations factuelles, des conclusions et des recommandations juridiques et politiques adressées au gouvernement du pays, puis présentées et discutées publiquement au sein du Conseil des droits de l'homme. Chaque titulaire de mandat doit accomplir deux visites de pays par an ;
- Conseillent les gouvernements sur des réformes à entreprendre ;
- Prennent des positions publiques sur des questions spécifiques ou générales, afin de convaincre la population et les gouvernements d'étendre la portée et le respect des droits de l'homme.

Ces experts rendent tous un rapport chaque année au Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies pour la majorité d'entre eux. Ils interviennent aussi régulièrement au sein des autres organes des Nations Unies et d'instances internationales, par exemple au Conseil de l'Europe ou dans des procédures à la CEDH. En 2011, le Conseil des droits de l'homme « a réaffirmé l'obligation pour les États de coopérer avec les titulaires de mandat au titre des Procédures spéciales<sup>15</sup> ». Ces Procédures spéciales n'ont toutefois pas un pouvoir juridictionnel, mais un pouvoir d'influence politique, diplomatique et doctrinal.

Ces experts sont donc des références de stature mondiale en leur domaine : ils « incarnent » les droits de l'homme et représentent les Nations Unies. Ils exercent un idéal de justice supranationale en ce qu'ils sont compétents pour agir de façon universelle et indépendante, même à l'égard des États qui refuseraient leur compétence. Ils ont une responsabilité majeure dans le respect des droits et exercent une influence notable sur le contenu des normes des droits de l'homme.



<sup>15</sup> HCDH, Procédures spéciales – [Introduction](#).

## *Conditions requises pour être expert indépendant*

Toute personne peut porter sa candidature aux fonctions de titulaire de mandat au titre des Procédures spéciales, l'expert étant choisi, pour un mandat de trois à six ans, par le Conseil des droits de l'homme, au terme de diverses consultations internes de nature politique<sup>16</sup>.

La résolution 5/1 du 18 juin 2007 précise les critères de sélection des candidats, à savoir : la compétence, l'expérience dans le domaine couvert par le mandat, l'indépendance, l'impartialité, l'intégrité personnelle et l'objectivité. En outre, les personnes occupant des postes de décision « pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts avec les responsabilités inhérentes au mandat sont exclues ». La résolution prévoit que la procédure d'élection doit tenir « compte des principes de l'équilibre entre les sexes, d'une représentation géographique équitable et d'une représentation appropriée des différents systèmes juridiques ».

Ces experts sont le plus souvent des universitaires, mais aussi d'anciens responsables politiques, ou sont issus d'ONG ; ils ne font pas partie du personnel des Nations Unies et ne perçoivent en principe pas d'autre rémunération financière que des indemnités quotidiennes (*per diem*) versées à l'occasion de leurs déplacements.

## LE DIFFICILE ENCADREMENT DE L'ACTION DES EXPERTS INDÉPENDANTS

L'indépendance des experts est une nécessité essentielle afin de leur garantir une réelle liberté de parole et d'action face aux États, mais elle comporte aussi le risque d'être employée de façon abusive par des experts, soit en outrepassant leur mandat au profit d'une forme d'activisme militant, soit en agissant de façon contraire à l'éthique, en abusant de leur indépendance pour accepter des distinctions, rémunérations et autres avantages. Inhérents à l'indépendance absolue, ces deux risques que sont l'activisme et la corruption ont été régulièrement évoqués par des États, en particulier par ceux ayant le plus à souffrir des Procédures spéciales. Ils ont conduit, entre 2002 et 2015, à l'adoption de plusieurs mesures visant à limiter la réalisation de ces risques ; mais elles ont été critiquées par certains comme des tentatives de limitation de l'indépendance des experts.

Une circulaire sur le statut, les droits et obligations élémentaires des experts en mission fut adoptée le 18 juin 2002, par le Secrétaire général des Nations Unies<sup>17</sup>. Elle comporte un serment que doivent prononcer les experts des Nations Unies. Traitant notamment des questions financières, la Circulaire pose comme règle que « les personnalités au service de l'ONU et les experts en mission ne peuvent accepter d'un gouvernement ou d'une source non gouvernementale aucune distinction honorifique, décoration ou faveur, ou don ni aucune rémunération pour des activités exercées pendant qu'ils sont au service de l'Organisation ». La Circulaire comporte également des règles de conduite : les experts doivent agir avec efficacité, compétence, intégrité, ne « solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autre source extérieure à l'Organisation », ou encore « veiller à ce que [leurs] opinions et convictions ne soient pas préjudiciables à l'exercice de leurs fonctions officielles ni contraires aux intérêts de l'Organisation. »

<sup>16</sup> Cf. [Résolution 5/1](#) du 18 juin 2007 et [résolution 16/21](#) du 12 avril 2011.

<sup>17</sup> Secrétaire général des Nations Unies, Circulaire sur le règlement régissant le statut, les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission, [ST/SGB/2002/9](#), 18 juin 2002.

Cette Circulaire fut jugée insuffisante par plusieurs États membres du Conseil des droits de l'homme qui obtinrent l'adoption, le 18 juin 2007, d'un « [Code de conduite pour les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme](#)<sup>18</sup> ». Ce code vise à préciser aux experts leurs obligations et le cadre dans lequel s'exercent les mandats. Au plan déontologique, le Code rappelle que les experts doivent agir « en toute indépendance », ne solliciter ni n'accepter d'instructions de qui que ce soit ; ils « ne peuvent accepter une distinction honorifique, une décoration, une faveur, un don ou une rémunération d'une source gouvernementale ou non gouvernementale quelle qu'elle soit, pour des activités effectuées dans le cadre de leur mandat » ; ils doivent en outre s'abstenir d'utiliser leur situation « dans leur intérêt personnel – financier ou autre –, ou au profit ou au détriment de membres de leur famille, d'amis ou de tiers ».

Le Code contient aussi des instructions d'ordre méthodologique, indiquant aux experts comment accomplir leur mandat de façon sérieuse et constructive, et visant principalement à contenir l'éventuel militantisme des experts. Le Code fait notamment obligation aux experts, de façon significative, de « faire preuve, dans l'exercice de leurs fonctions, de retenue, de modération et de discrétion » et de « veiller à ce que leurs opinions politiques personnelles soient sans effet sur l'exécution de leur mission », ce qui paraît impossible.

Les experts doivent prêter le serment suivant :

*« Je déclare solennellement que j'accomplirai mes devoirs et j'exercerai mes fonctions en toute impartialité, loyauté et conscience, dans le respect de la vérité, et que je m'acquitterai*

---

<sup>18</sup> Conseil des droits de l'homme, Résolution 5/2, [Code de conduite pour les titulaires de mandat au titre des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme](#), adopté le 18 juin 2007 :

*Les titulaires de mandat sont des experts indépendants des Nations Unies. Dans l'accomplissement de leur mandat, ils :*

- a) Agissent en toute indépendance et exercent leurs fonctions conformément à leur mandat, grâce à une évaluation professionnelle et impartiale des faits à la lumière des normes relatives aux droits de l'homme internationalement reconnues, et sans aucune influence extérieure, incitation, pression, menace ou intervention, directe ou indirecte, de qui que ce soit, partie prenante ou non, pour quelque raison que ce soit; la notion d'indépendance est en effet attachée au statut des titulaires de mandat et à leur liberté d'appréciation des questions relatives aux droits de l'homme qu'ils sont appelés à examiner au titre de leur mandat ;*
- b) Gardent présente à l'esprit la mission du Conseil, qui est chargé de promouvoir, à la faveur du dialogue et de la coopération, le respect universel pour la protection de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales pour tous, comme indiqué dans la résolution 60/251 de l'Assemblée générale en date du 15 mars 2006 ;*
- c) Exercent leurs fonctions conformément à leur mandat et dans le respect du Règlement, ainsi que du présent Code ;*
- d) S'attachent exclusivement à s'acquitter de leurs fonctions, en gardant constamment présente à l'esprit l'obligation fondamentale qui leur incombe en vertu de leur mandat de respecter la vérité, la loyauté et l'indépendance ;*
- e) Font preuve des plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité ; par intégrité, il faut entendre notamment, mais non exclusivement, la probité, l'impartialité, l'équité, l'honnêteté et la bonne foi ;*
- f) Ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement, individu, organisation gouvernementale ou non gouvernementale ou groupe de pression quel qu'il soit ;*
- g) Ont, en toute circonstance, une conduite conforme à leur statut ;*
- h) Sont conscients de l'importance de leurs devoirs et de leurs responsabilités, en tenant compte de la nature particulière de leur mandat et en se conduisant de manière à maintenir et à renforcer la confiance dont ils jouissent auprès de toutes les parties prenantes ;*
- i) S'abstiennent d'utiliser leur situation officielle ou les informations dont ils ont eu connaissance du fait de leurs fonctions officielles, dans leur intérêt personnel – financier ou autre –, ou au profit ou au détriment de membres de leur famille, d'amis ou de tiers ;*
- j) Ne peuvent accepter une distinction honorifique, une décoration, une faveur, un don ou une rémunération d'une source gouvernementale ou non gouvernementale quelle qu'elle soit, pour des activités effectuées dans le cadre de leur mandat.*

*de ces fonctions et réglerai ma conduite en ayant exclusivement en vue les termes de mon mandat, la Charte des Nations Unies et les intérêts de l'Organisation des Nations Unies et avec l'objectif de promouvoir et de défendre les droits de l'homme, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucune sorte de qui que ce soit. »*

Ce serment complète et remplace celui prescrit par la Circulaire de 2002 par l'introduction d'une référence à l'obligation d'impartialité, ainsi qu'à l'obligation d'agir en vue des termes du mandat conféré et de la Charte des Nations Unies, avec l'objectif de promouvoir et de défendre les droits de l'homme.

Ces textes font interdiction aux experts de recevoir tout don pour des activités effectuées dans le cadre de leur mandat alors même que des États finançaient déjà volontairement le système des Procédures spéciales et des mandats spécifiques, c'est-à-dire qu'ils versaient des « dons » à des experts.

Le Conseil des droits de l'homme précisa alors les principes gouvernant le financement des Procédures spéciales dans la résolution du 12 avril 2011 portant sur le « Réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme » (doc. A/HRC/RES/16/21). Pour le Conseil des droits de l'homme, le budget ordinaire du Haut-Commissariat devrait suffire pour permettre aux Procédures spéciales de « s'acquitter pleinement de leur mandat ». Notant toutefois le « besoin continu en ressources extrabudgétaires à l'appui des activités des procédures spéciales », le Conseil « accueille avec satisfaction les nouvelles contributions volontaires des États membres, en soulignant qu'elles devraient être faites, dans la mesure du possible, sans affectation déterminée », c'est-à-dire qu'elles devraient être versées au HCDH au profit de l'ensemble des Procédures spéciales de sorte que ces versements ne soient pas des « dons » à certains mandats spécifiques. Enfin, « le Conseil insiste sur la nécessité d'assurer la transparence totale du financement des procédures spéciales » (§ 34). Il n'est pas question dans ce texte de financements privés.

14

Peu après cette résolution, le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies s'est penché sur cette question. Dans son rapport pour l'année 2011, il s'inquiète de l'existence d'accords entre des titulaires de mandat et des financeurs publics, mais aussi privés. Les textes de 2002 et 2007 n'ont donc pas empêché, en pratique, le financement des experts par des États, mais aussi par des acteurs privés. Les commissaires aux comptes de l'ONU observent que « les titulaires de mandat, dans le cadre de travaux menés au nom du HCDH, ne sont pas tenus de divulguer les contributions reçues d'autres sources » [que celles perçues du HCDH], y compris le soutien de gouvernements et d'autres institutions<sup>19</sup>. En conséquence, « le Comité estime que cette absence de transparence est de nature à mettre en doute l'indépendance perçue des titulaires de mandat ». Les commissaires aux comptes estiment en outre que « les dons pré-affectés peuvent indûment privilégier certains mandats au détriment d'autres, ce qui peut potentiellement compromettre l'indépendance perçue des titulaires de mandat<sup>20</sup> ». Pour corriger ces défauts, des recommandations ont été proposées<sup>21</sup>, la principale étant « de chercher des moyens de réduire la dépendance des titulaires de mandat à l'égard des fonds extrabudgétaires et d'autres formes de contributions pré-affectées ou non ». Les commissaires aux comptes proposent aussi « d'étudier comment démontrer avec plus de force que les activités prescrites qui concernent les Procédures spéciales sont menées de manière indépendante, se voient accorder une

<sup>19</sup> Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, Financial Report and Audited Financial Statements for the Biennium Ended 31 December 2011 and Report of the Board of Auditors : Volume I, A/65/5 (Vol. I), p.24 : “While recognizing that currently, the mandate holders do not have an obligation to disclose this funding or in-kind support, the Board considers that the absence of clear disclosures could put in doubt the perceived independence of mandate holders.”

<sup>20</sup> *Ibid.*, paragraphe 69.

<sup>21</sup> *Ibid.*, paragraphe 70.



importance égale et ne subissent pas d'influence indue qui tiendrait à la source de leur financement ». Enfin, il a aussi recommandé « dans l'intérêt de la transparence, de proposer au Conseil des droits de l'homme qu'il soit fait aux titulaires de mandat l'obligation d'indiquer l'ensemble des sources de financement et toutes conditions y afférentes ». Pour les commissaires aux comptes des Nations Unies, cette réforme était nécessaire pour respecter l'appel du Conseil en faveur d'une « transparence totale du financement des procédures spéciales<sup>22</sup> ».

Depuis 2011, comme cela apparaît dans la suite de ce rapport, non seulement les experts ont continué de recevoir des financements pré-affectés de la part d'États et d'acteurs privés, mais la plupart des recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies n'ont pas été suivies d'effet. En 2015, les experts ont seulement fini par accepter de publier chaque année des informations sur leurs financements extérieurs. D'après les témoignages d'experts en fonction à cette époque, c'est le secrétariat du HCDH qui dut faire pression sur les experts pour les convaincre de publier ces informations. À défaut de consensus parmi les experts, ceux-ci adoptèrent à la majorité un texte soulignant « que l'insuffisance du financement les obligeait constamment à recourir à des fonds extrabudgétaires pour financer leurs activités », et dans lequel ils ajoutent : « Jugeant nécessaire d'accroître la transparence des financements extérieurs, qui pourraient avoir une incidence sur la perception de leur indépendance, les participants ont décidé de rendre obligatoire la publication d'informations à ce sujet, selon des modalités à préciser<sup>23</sup> ».

C'est depuis cette décision que la plupart des experts ont progressivement déclaré, chaque année, des financements extrabudgétaires reçus pour leur mandat<sup>24</sup>. Toutefois, en l'absence de contrôle et de sanction, il n'existe pas d'obligation effective de publication de ces financements. Ces déclarations sont souvent incomplètes, manquent de rigueur, et ne portent pas sur les modalités et conditions des versements, contrairement aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ce sont ces déclarations qui ont servi, entre autres, de sources aux données chiffrées analysées et présentées dans ce rapport.

La suite de ce rapport étudie le fonctionnement financier des Procédures spéciales depuis 2015, et les problèmes qu'il ne cesse de poser, de façon croissante, en raison de la part de plus en plus importante des financements extrabudgétaires publics et privés affectés à des experts, de leur opacité, et des atteintes à l'indépendance des experts qu'ils impliquent.

Il convient de préciser, pour mieux comprendre le contexte en cause, que le problème des financements extrabudgétaires n'est pas réservé aux Procédures spéciales : il touche aussi très largement le HCDH dont environ 63 % du budget global en 2019 a été constitué de contributions volontaires, pour un total de plus de 179 millions de USD, contre 105 millions de budget ordinaire<sup>25</sup>. Il est à noter que ces contributions volontaires sont très majoritairement versées par l'Union européenne et des États scandinaves et anglo-saxons (Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Allemagne, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis<sup>26</sup>). Quelques fondations et entreprises privées financent aussi le HCDH, en particulier les fondations *Ford*, *Open Society*, *MacArthur*, *Call for Code*

<sup>22</sup> UNHRC, [résolution 16/21](#), 12 avril 2011, op. cit., paragraphe 34.

<sup>23</sup> Rapport de la vingt-deuxième réunion annuelle des Rapporteurs spéciaux, experts indépendants et présidents des groupes de travail des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme qui s'est tenu à Genève les 8-12 juin 2015, document [A/HRC/31/39](#).

<sup>24</sup> Il s'agit des rapports de la réunion annuelle des Rapporteurs spéciaux, experts indépendants du Conseil des droits de l'homme. Références [A/HRC/31/39](#) - [A/HRC/34/34/Add.1](#) - [A/HRC/37/37/Add.1](#) - [A/HRC/40/38/Add.1](#) - [A/HRC/43/64/Add.1](#).

<sup>25</sup> United Nations Human Rights Office to the High Commissioner, [Human Rights Report](#), 2019, p. 87.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.90.

(fondé et présidé par Bill Clinton), *Microsoft*, *Counterpart International* et *Wellspring Philanthropic Fund*<sup>27</sup>. Près de 70 % de ces contributions volontaires au budget général du HCDH sont pré-affectées, par leur donateur, à un programme précis qu'il souhaite soutenir et promouvoir<sup>28</sup>. Dans de telles conditions, on comprend l'impossibilité pour le HCDH d'exiger des experts des Procédures spéciales de respecter des règles que lui-même ne respecte pas. Un expert interrogé s'inquiète de cette situation, de même que plusieurs ONG, s'agissant en particulier du partenariat de cinq ans conclu entre le HCDH et *Microsoft* en mai 2017<sup>29</sup>. Selon le communiqué de presse de l'ONU, *Microsoft* s'est engagé non seulement à verser cinq millions de dollars au HCDH, mais plus encore à développer et gérer pour le HCDH « des technologies de pointe conçues pour mieux prévoir, analyser et répondre aux situations graves concernant les droits de l'homme ». Bien que ce partenariat fut qualifié de « historique » par ses parties, le HCDH rejeta la demande, adressée par des ONG, d'en publier le contenu et de préciser sa politique en matière de financements privés<sup>30</sup>.

## LE FINANCEMENT DES PROCÉDURES SPÉCIALES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil des droits de l'homme a reconnu l'importance d'assurer un financement transparent, suffisant et équitable afin d'apporter l'appui nécessaire à toutes les Procédures spéciales en fonction de leurs besoins particuliers<sup>31</sup>. Le budget (*ci-après* le budget ordinaire) est décidé et voté chaque année par l'Assemblée Générale des Nations Unies, puis confié au HCDH qui doit fournir aux experts les moyens matériels et humains, notamment financiers, administratifs, mais aussi d'expertise<sup>32</sup>, nécessaires à la bonne réalisation de leur mandat. Toutefois, quelques États décident de financer davantage le système, ou seulement certains experts. En outre, des acteurs privés financent directement certains experts. Ces financements volontaires sont monétaires ou en nature. Les contributions volontaires étatiques et privées sont dites *extrabudgétaires*, car elles s'ajoutent aux ressources tirées du budget ordinaire.

L'étude de ces financements est réalisée sur la base des déclarations financières publiées par le HCDH<sup>33</sup> (Rapport annuel), par les experts en annexe à leur rapport annuel<sup>34</sup>, et par les fondations *Ford* et *Open Society*. Ces deux fondations sont les principaux financeurs privés des Procédures spéciales et publient sur leurs sites la liste des financements qu'elles ont versés.

16

<sup>27</sup> Entre 2015 et 2019, elles ont versé respectivement 415 000 USD, 107 000 USD, 340 000 USD, 130 000 USD, 2 550 000 USD, 748 289 USD, 425 050 USD – HCDH, [Voluntary Contributions To OHCHR 2008-2019](#).

<sup>28</sup> HCDH, [OHCHR's Funding and Budget](#).

<sup>29</sup> Réseau – DESC, [Lettre à Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme](#), 2017.

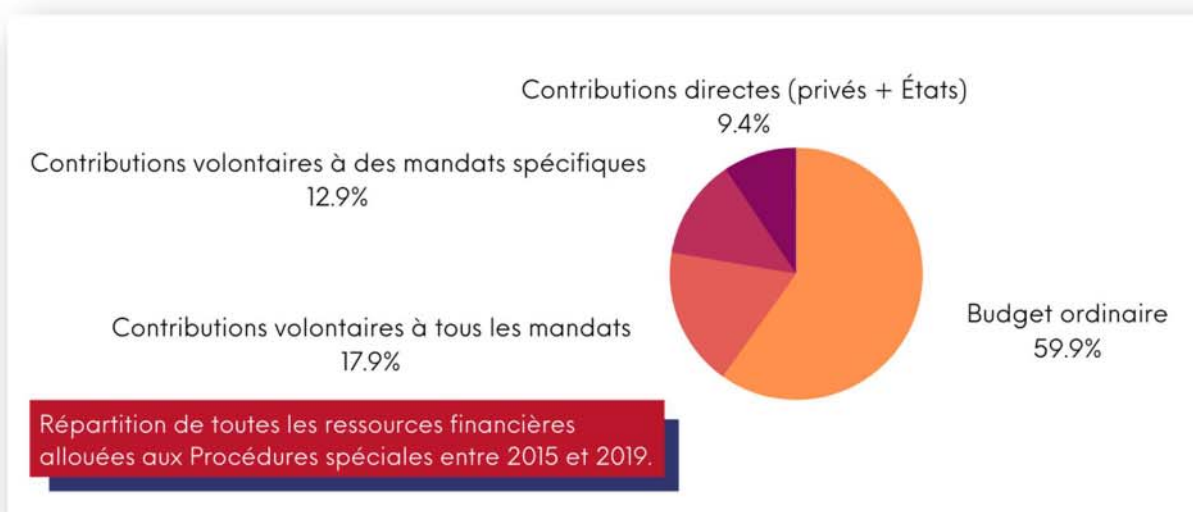
<sup>30</sup> *Idem*.

<sup>31</sup> Voir la [résolution 16/21](#) du Conseil des droits de l'homme.

<sup>32</sup> Cf. article 21 du [Manuel de fonctionnement des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme](#), août 2008, adopté à l'occasion de la 15<sup>e</sup> réunion annuelle des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

<sup>33</sup> [Rapport Annuel 2015 OHCHR / Rapport Annuel 2016 OHCHR / Rapport Annuel 2017 OHCHR / Rapport Annuel 2018 OHCHR / Rapport Annuel 2019 OHCHR](#).

<sup>34</sup> Il s'agit des deux documents suivants pour chaque année : 2019: [A/HRC/43/64](#) , [A/HRC/43/64/Add.1\\*](#) ; 2018: [A/HRC/40/38](#) , [A/HRC/40/38/Add.1\\*](#) ; 2017 [A/HRC/37/37](#), [A/HRC/37/37/Add.1\\*](#) ; 2016 : [A/HRC/34/34](#), [A/HRC/34/34/Add.1\\*](#), 2015 [A/HRC/31/39](#).



### ***Le budget ordinaire des Procédures spéciales (via le HCDH)***

Le budget ordinaire des Procédures spéciales s'élève à près de 68 millions de dollars entre 2015 et 2019 (soit une moyenne de 13,6 millions par an). En vertu de la Résolution A/RES/70/245 du 23 décembre 2015, chaque État contribue au financement des Procédures spéciales de façon équitable, en proportion de son PIB<sup>35</sup>. Le 28 septembre 2020, le Comité de coordination des Procédures spéciales s'est inquiété du manque de financement des Procédures spéciales, et plus précisément du fait qu'à cette date, les États membres n'ont versé qu'environ 60 % de leurs engagements au budget ordinaire des Nations Unies, empêchant la réalisation d'une partie significative des mandats. Cette situation serait due à la pandémie<sup>36</sup>.

Plus généralement, cette faiblesse financière résulte de la réticence de la majorité des États à financer plus largement des experts et un système exerçant sur eux un contrôle supranational ; elle a été aggravée par l'augmentation considérable du nombre de mandats, sans accroissement proportionnel du budget alloué aux Procédures spéciales.

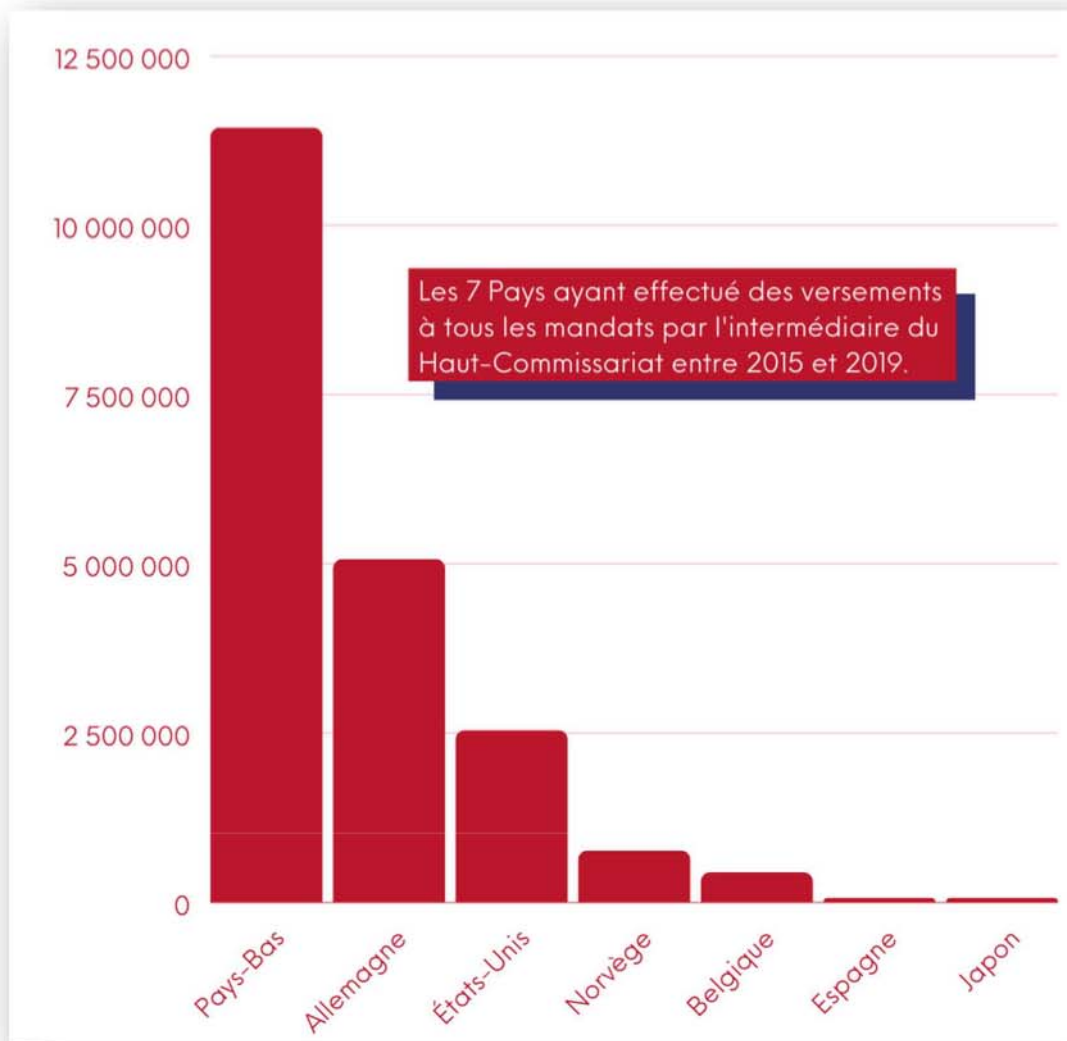
### ***Les contributions volontaires pour tous les mandats (via le HCDH)***

Afin d'accroître les ressources financières des Procédures spéciales, certains États versent une « contribution volontaire » au HCDH, qui s'ajoute à leur contribution ordinaire.

Entre 2015 et 2019, ce sont près de 20 millions de dollars qui ont ainsi été versés volontairement aux Procédures spéciales dans leur ensemble, par sept États, dont principalement les Pays-Bas (56 % du total), l'Allemagne (25 % du total) et les États-Unis (12 % du total). Ces contributions volontaires sont passées de 3 282 025 USD à 4 774 691 USD par an entre 2011 et 2019.

<sup>35</sup> HCDH, [Financement et Budget du HCDH](#).

<sup>36</sup> Comité de coordination des Procédures spéciales, [Human rights experts warn of damaging impact on Special Procedures from UN funding crisis](#).



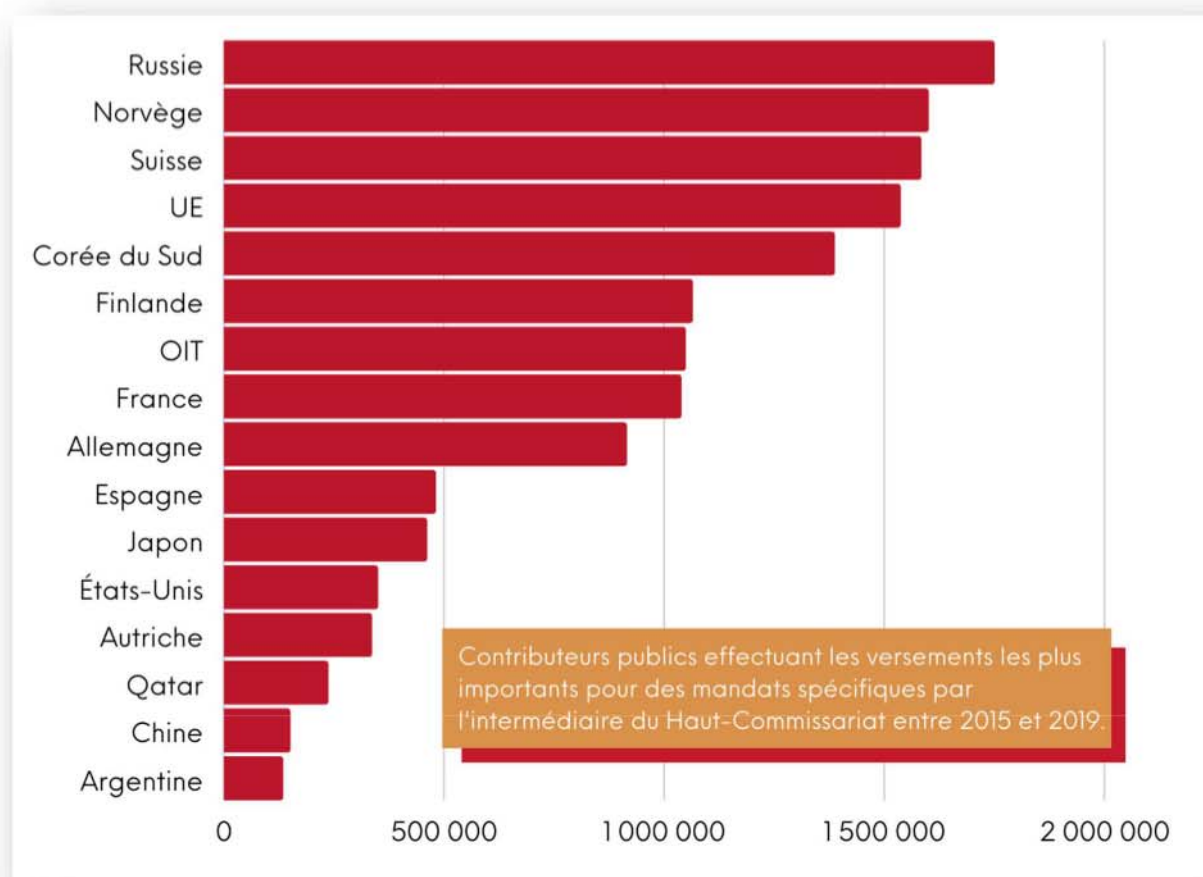
Ces contributions volontaires sont devenues nécessaires ; elles ont l'avantage de ne pas privilégier un mandat en particulier, et donc de préserver leur indépendance. Elles ont toutefois le défaut de ne pas être complètement prévisibles, et de rompre le principe d'égalité entre les États à la base du système des Nations Unies. Le Conseil des droits de l'homme reconnaît « le besoin continu en ressources extrabudgétaires à l'appui des activités des Procédures spéciales, et accueille avec satisfaction les nouvelles contributions volontaires des États membres, en soulignant qu'elles devraient être faites, dans la mesure du possible, sans affectation déterminée<sup>37</sup> », ainsi qu'il a déjà été dit précédemment.

<sup>37</sup> [Résolution 16/21](#), § 33.

## *Les contributions volontaires pré-affectées à des mandats spécifiques (via le HCDH)*

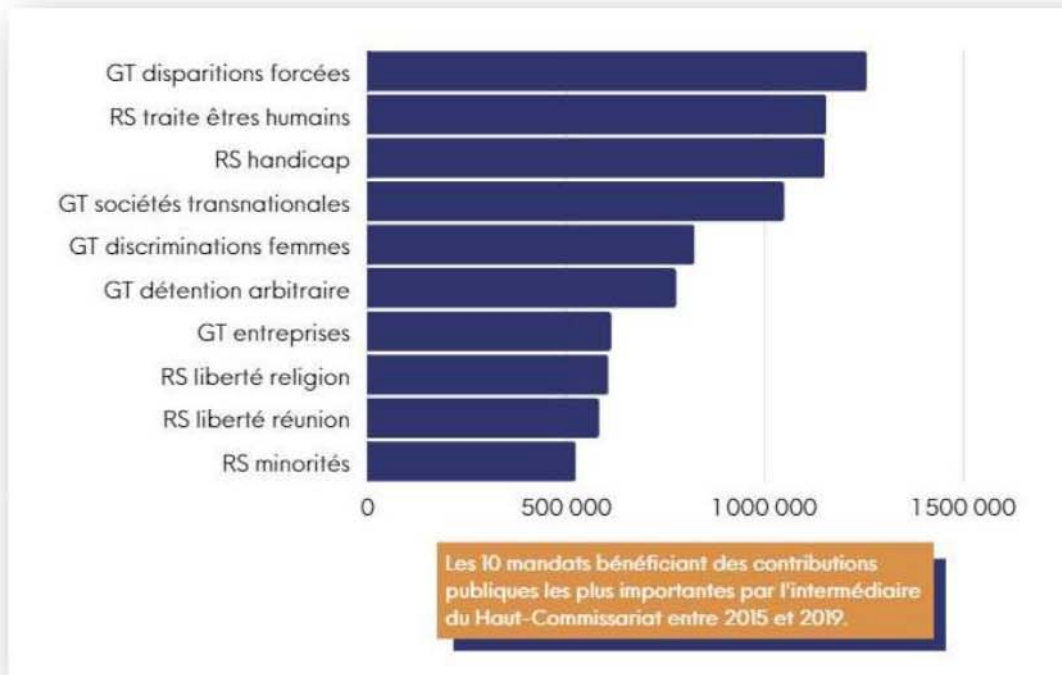
Bien que cela soit déconseillé par le Conseil des droits de l'homme, le HCDH accepte toutefois de recevoir des contributions volontaires ayant une affectation prédéterminée par le donateur au bénéfice d'un mandat ou même d'un projet spécifique au sein d'un mandat. Ces contributions volontaires pré-affectées peuvent résulter du soutien historique d'un État à un mandat spécifique (indépendamment de la personnalité du titulaire), de l'initiative d'un État ou de la sollicitation de l'expert. Dans ce cas, l'argent transite par le HCDH et figure dans son rapport financier annuel.

Ces financements sont en forte augmentation : ils sont passés de 1 741 103 USD en 2011, à 4 040 166 USD en 2019<sup>38</sup>. Les principaux donateurs publics sont la Russie, la Norvège, la Suisse, l'Union européenne, la Corée du Sud, la Finlande, la France et l'Allemagne.



Entre 2015 et 2019, le HCDH déclare dans ses rapports annuels avoir reçu 14 657 943 USD de fonds extrabudgétaires affectés à 51 experts, sur les 121 experts en fonction entre 2015 et 2019. Sur cette somme, les experts déclarent de leur côté avoir reçu 10 554 920 USD. D'après leurs témoignages, les experts ne sont pas libres de dépenser ces sommes, mais doivent les réclamer et en justifier l'usage auprès du HCDH.

<sup>38</sup> Cf. [Annexe 2](#).



Ces contributions volontaires pré-affectées sont jugées problématiques par certains experts en ce que leurs bénéficiaires deviennent matériellement dépendants de financeurs publics ; ils rompent aussi l'égalité entre les États, et entre les mandats. Le fait de les faire transiter par le HCDH permet toutefois d'assurer un minimum de contrôle par l'administration de l'ONU et de transparence. C'est pour contourner ce contrôle de l'ONU que des experts invoquent leur statut d'indépendance pour justifier leur droit de recevoir directement des versements financiers.

### La question de la précarité financière des experts

Le HCDH assure couvrir toutes les dépenses nécessaires à la réalisation des mandats, c'est-à-dire deux visites de pays par an (*country visits*), ainsi qu'un déplacement aux sièges de l'ONU à Genève et à New-York pour présenter les deux rapports annuels des experts. Durant ces déplacements, les experts reçoivent une indemnité quotidienne (les *per diem*) d'un montant variable selon les destinations<sup>39</sup>.

Les experts ne disposent donc pas personnellement d'un budget attaché à leur mandat, et qu'ils pourraient employer librement, ce que nombre d'entre eux regrettent. Ce budget reste entre les mains du HCDH. Certains experts se plaignent de ne pas même connaître le budget dont dispose le HCDH au titre de leur Procédure spéciale, mais de recevoir au « compte-gouttes », avec l'obligation de demander et de justifier chaque dépense. Ce serait, selon certains, un moyen pour le secrétariat de contrôler l'activité des experts.

Les experts ne travaillent pas aux Nations Unies, et doivent pourvoir eux-mêmes à leurs outils de travail. Ainsi, ces indemnités *per diem* ne suffisent pas à couvrir les frais engagés (téléphone,

<sup>39</sup> Un expert indique recevoir environ 500 CHF par jour de présence à Genève, et 400 USD à New York : le montant varie selon les pays visités. L'année 2020 a été difficile pour les experts car ils ont dû accomplir leur travail à distance, sans voyage, et donc sans *per diem*. Ils ont obtenu une indemnité exceptionnelle de 1000 euros en compensation.

ordinateurs, bureaux, déplacements, etc.), ni le manque à gagner de l'expert lorsqu'il doit réduire son activité professionnelle rémunératrice principale.

Souvent, les experts se plaignent de ne pas disposer d'un budget suffisant. Un expert déclare ainsi, par exemple, que « le vrai problème est que le financement n'est pas suffisant pour nous permettre de faire tout le travail que nous voulons faire. Nous devons participer à de nombreuses réunions et [répondre à de nombreux] courriels, et pour cela il n'y a pas de financement. Il n'y a pas de soutien pour nous dans le système ». Des experts disent devoir payer par eux-mêmes leurs frais ainsi que toute autre action qu'ils souhaiteraient mener au-delà de ce qui est requis par leur mandat. La plupart des experts estiment ne pas recevoir suffisamment d'argent pour accomplir leur mandat, en particulier pour financer des consultations, c'est-à-dire des rencontres à l'étranger avec des personnes susceptibles de les renseigner et conseiller (société civile, universitaires, responsables politiques, etc.). De nombreux experts, surtout lorsqu'ils sont isolés, donnent ainsi beaucoup d'eux-mêmes, en temps et en ressources. Cette situation est matériellement difficile et conduit certains à ne pas vouloir assumer plus de six années de mandat.

Cette précarité financière serait voulue par des États, pour contenir l'activité des Procédures spéciales. Selon Osman El Hajje, membre du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (nommé en 2009), « c'est vrai, qu'en général, les États coopèrent avec les rapporteurs spéciaux, cependant, certains d'entre eux ne coopèrent pas du tout. Mais il paraît clair que beaucoup d'États ne sont pas trop enthousiastes pour que les rapporteurs contrôlent ponctuellement sur le terrain le respect des droits de l'homme ». Presque tous les experts interrogés se plaignent de ce manque de financement, qui ferait des Procédures spéciales un mécanisme « *low cost* » de protection des droits de l'homme.

### ***La question des ressources humaines***

En instituant les Procédures spéciales, les États ont décidé que les mandats doivent être exercés de façon bénévole. Selon le HCDH, l'accomplissement d'un mandat représente un engagement d'environ trois mois de travail par an. Le bénévolat est présenté comme contribuant à l'indépendance des experts à l'égard du HCDH. Une majorité d'experts interrogés se déclarent toutefois favorables à l'octroi d'une indemnité mensuelle, ou à un accroissement du *per diem*.

S'agissant de la charge de travail, tous les experts interrogés s'accordent à dire que c'est une « plaisanterie » de l'estimer à trois mois de travail. Certains mandats exigent un investissement à temps plein, et une disponibilité presque permanente pour répondre aux urgences (par exemple en matière d'exécution arbitraire ou de torture). La plupart des Rapporteurs disent consacrer au moins 4 jours par semaine au mandat. Seuls les mandats collectifs, exercés au sein des groupes de travail, sont moins prenants. L'investissement personnel est donc très souvent considérable et généreux.

Plusieurs experts interrogés se plaignent en particulier de l'absence de mesures de conciliation avec la vie de famille, en particulier lorsque l'expert est mère de famille. Par exemple, il doit assumer lui-même les frais de garde de ses enfants durant ses voyages officiels.

### ***La relation avec le HCDH***

Certains experts estiment que le HCDH exerce une forme excessive de contrôle sur leurs actions, que ce soit par le pouvoir de refuser des financements, de refuser son assistance, ou encore par la relecture, voire la rédaction des documents des experts. Ce contrôle est perçu comme visant non seulement à mesurer les dépenses, mais aussi à « arrondir les angles » pour ménager les États. Des tensions

peuvent alors apparaître en ce que le HCDH et les experts n'ont pas les mêmes intérêts. Le secrétariat a besoin d'entretenir de bonnes relations avec les États, dans la durée, d'agir avec diplomatie, tandis que les experts ont souvent une approche plus conflictuelle. Il y aurait alors « conflit d'intérêt », le HCDH refusant parfois de soutenir des initiatives des experts. L'un d'eux se plaint même d'avoir été épuisé et poussé à la démission par le HCDH. Une autre difficulté résulte du fait que le secrétariat est composé de fonctionnaires qui, bien que placés au service des experts, ne sont pas sous leur autorité, mais sous celle du HCDH.

Outre le recours aux services généraux du HCDH, chaque expert indépendant est censé pouvoir bénéficier de l'assistance d'un fonctionnaire et demi durant toute la durée de son mandat, pour l'aider à assumer ses responsabilités au quotidien. Dans les faits, les experts se plaignent d'une grande inégalité entre les mandats, certains n'ayant aucun assistant (« Human Rights Officers ») durant de longues périodes, ou des assistants insuffisamment qualifiés dans leur domaine, peu motivés ou peu disponibles. Seule une minorité d'experts interrogés s'est dite très satisfaite de son équipe à Genève. Une experte insiste sur le fait que « le titulaire du mandat devrait avoir son mot à dire sur les personnes qui vont travailler pour lui. Il faut au moins que le personnel ait un certain intérêt ou un peu d'expérience en la matière. Il doit également y avoir un moyen d'aborder la question du personnel auprès de la hiérarchie. L'inconvénient est que le personnel ne peut pas rendre des comptes au titulaire du mandat. Si vous mettez cela dans le contexte de la nature humaine, il y aura un problème, ils ne sont pas incités à travailler plus qu'un certain point pour vous. Le contrôle de la qualité doit donc être abordé au sein des Nations Unies ».

Cette situation conduit certains titulaires de mandats à rechercher des soutiens financiers, matériels et humains à l'extérieur du système du HCDH, afin de disposer de davantage de moyens d'action, et parfois aussi pour échapper à son contrôle et à son prélèvement sur les financements volontaires qui passent par lui. En effet, il apparaît que le HCDH retient un pourcentage sur les fonds versés par les donateurs, au titre de ses frais de fonctionnement (un expert évoque une retenue de 20 %). Les experts qui recherchent des soutiens extérieurs disent « ne pas avoir le choix » s'ils veulent mener une action à la hauteur de leurs ambitions. Pour l'un d'eux : « on n'a pas le choix, on bricole, on n'a pas le choix, c'est précaire, ce n'est pas génial ». Ainsi, d'autres experts déclarent : « si vous voulez faire quoi que ce soit, l'argent du budget ordinaire ne vous mènera pas bien loin » ; « Si vous voulez avoir un impact, vous avez besoin d'un financement extrabudgétaire pour réaliser le travail ».

Ces soutiens extérieurs peuvent prendre différentes formes. Souvent, le titulaire de mandat constitue une équipe de travail autour de lui, constituée de consultants rémunérés, d'étudiants et de spécialistes afin d'assumer les obligations du mandat, en particulier la préparation des deux rapports annuels, et celle des visites et consultations.

Deux experts interrogés ont déclaré avoir été invités par le HCDH, plus ou moins explicitement, à rechercher des financements extérieurs.

### ***Dons et soutiens en nature***

La charge de travail et son caractère bénévole réduisent considérablement le profil des candidats potentiels, car il faut avoir une compétence dans la discipline du mandat, de la disponibilité, et un revenu financier. Il en résulte que depuis 10 ans, **135 des 222 experts sont universitaires** ; quelques autres sont avocats, salariés d'ONG, voire retraités.

Il est fréquent que des experts, bien que censés exercer leur mandat à titre individuel, recherchent des soutiens institutionnels en dehors de l'ONU. **36 experts sur 121** déclarent avoir ainsi reçu **125 dons**



**en nature entre 2015 et 2019**, selon les rapports annuels des Procédures spéciales. Il s'agit le plus souvent de la mise à disposition de bureaux, en particulier au sein d'universités, mais aussi de collaborateurs et de soutien administratif. Des experts universitaires indiquent aussi avoir pu bénéficier d'allègements de leurs enseignements, utiliser une partie de leur budget et de leurs assistants de recherches au service du mandat. Souvent, ils ont pu ainsi constituer une équipe de travail au sein de leur université. Il y a dans ce cas un enrichissement mutuel entre l'activité d'expert et d'universitaire. Cela fait dire à un expert : « C'est un fait que pour la plupart de mes collègues, les structures dans lesquelles ils sont basés (les universités typiquement, etc.) subventionnent effectivement le système, aussi parce qu'elles permettent aux experts de faire leur travail de rapporteur spécial tout en étant payés généralement à temps plein pour ce pour quoi ils sont initialement engagés. » Ce n'est toutefois pas le cas de tous les experts universitaires, car il n'est pas dans la culture de certaines universités d'accueillir en leur sein une telle activité de nature politique.

Un tel soutien en nature par l'université de l'expert ne semble pas poser de difficulté à première vue. Néanmoins, la collaboration avec les universités n'est toutefois pas exempte de risques notamment en termes de confidentialité des données. En outre, il est illusoire de penser que les campus sont neutres politiquement. Au contraire, les universités sont des institutions fortement politisées au sein de la société occidentale. Certains centres universitaires sont également de véritables relais d'influence politique ou idéologique revêtus du prestige académique. Le fait d'accomplir un mandat depuis un centre universitaire n'est donc pas une garantie de neutralité. L'interprétation des droits de l'homme et le discours social dominant ne sont pas les mêmes sur les campus nord-américains et dans les pays du Sud.

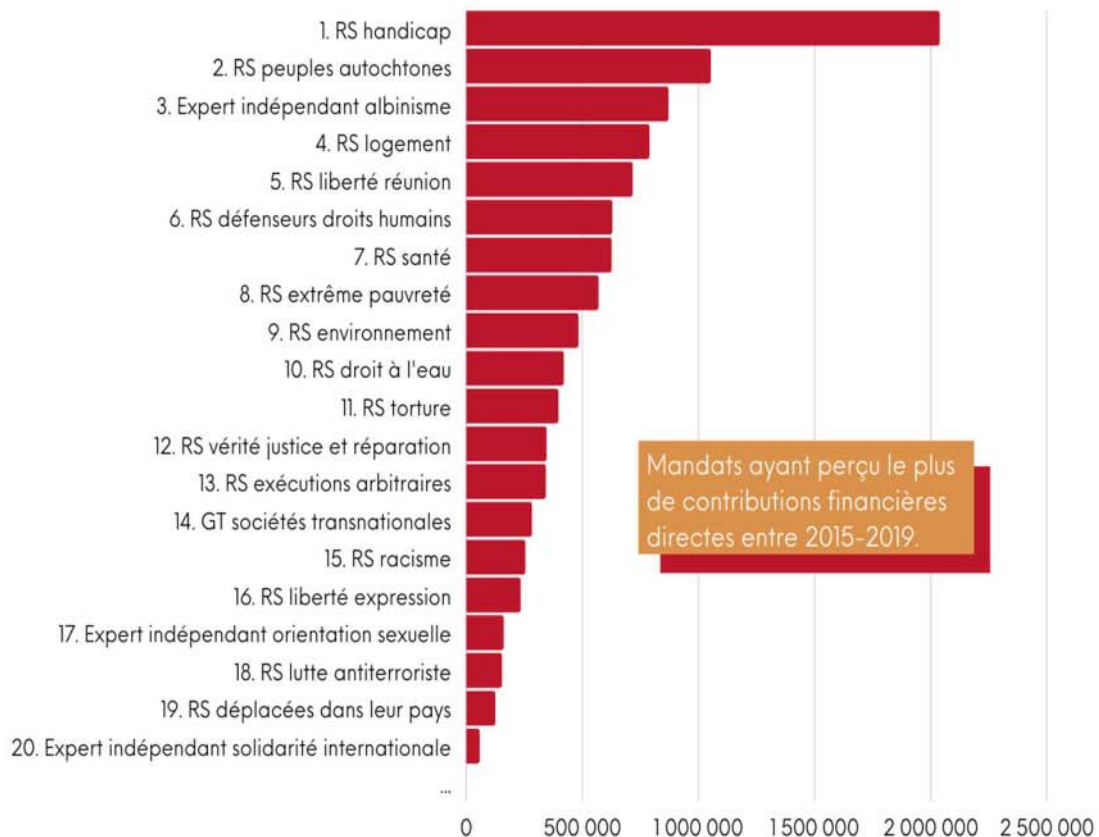
### *Les fonds versés directement aux experts*

Des experts ont interprété leur « indépendance » – malgré les textes de 2002, 2007 et 2011 – comme leur permettant de percevoir directement des financements de la part d'acteurs publics et privés, en contournant le HCDH.



Le choix de recevoir des fonds directement permet d'en faciliter l'usage, d'éviter le contrôle et le prélèvement opérés par le HCDH. Ces fonds directs sont marqués par l'opacité. Selon un ancien expert, il s'agit d'une « zone grise » qui s'étendrait dangereusement : en effet, entre 2015 et 2019, ces dons directs déclarés sont passés de 2 099 503 à 2 646 678 USD par an.

Entre 2015 et 2019, **37 des 121 experts ont déclaré avoir reçu en outre 134 versements financiers directs, pour un montant total de 10 725 328 USD**, majoritairement en provenance de donateurs privés. Un expert déclare avoir reçu plus de deux millions de dollars, un autre plus d'un million, six experts plus de 500 000 dollars et 11 autres plus de 100 000 dollars.



Mandats ayant perçu le plus de contributions financières directes entre 2015-2019.

Entre 2015 et 2019, 10 mandats n'ont perçu aucune contribution financière mais uniquement des soutiens en nature ; et 14 mandats ont perçu des contributions financières de moins de \$50.000 (entre \$44.171 et \$306) .

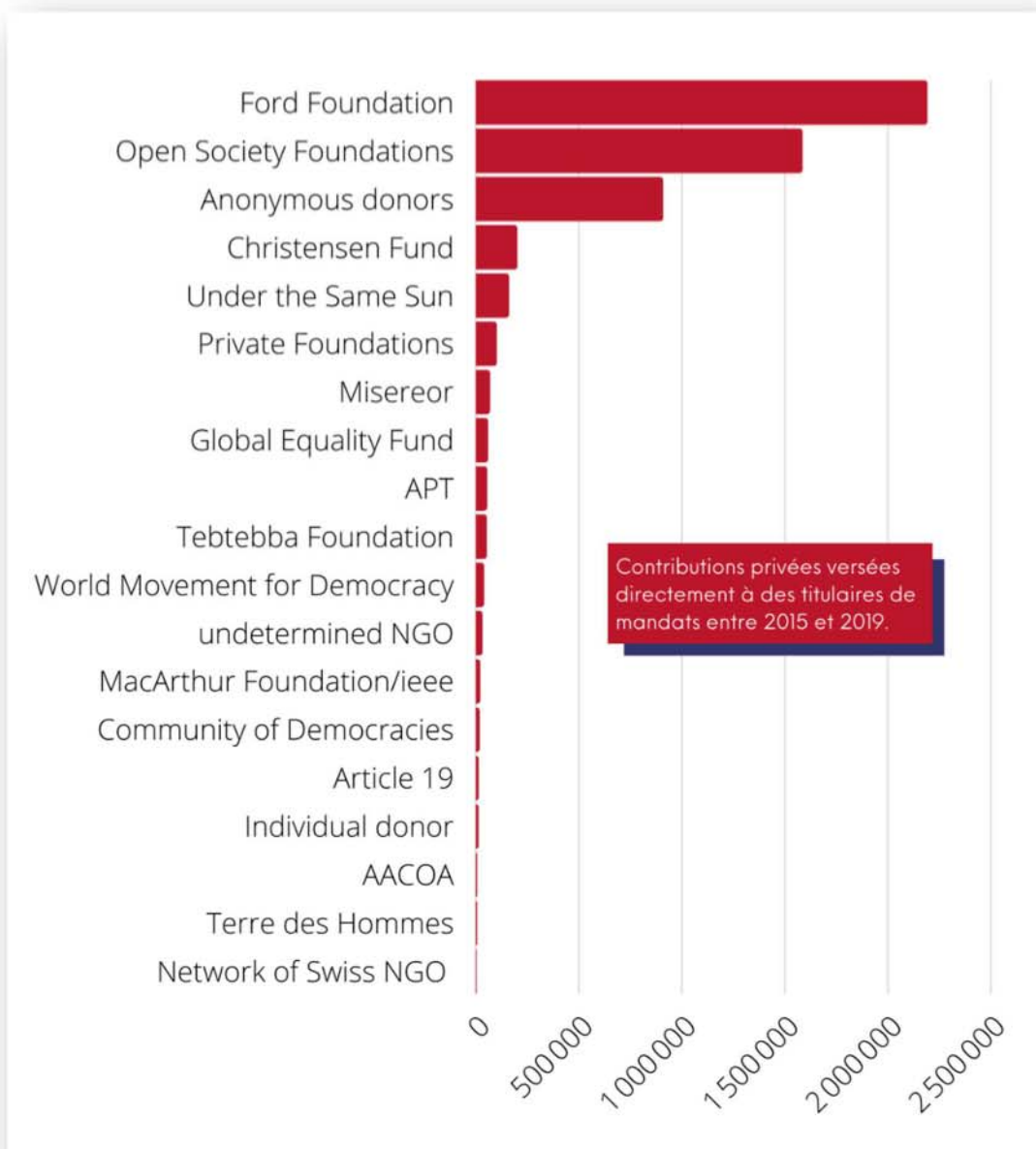
D'après les déclarations annuelles des experts, la provenance de ces versements se répartit ainsi :

- 5 515 523 USD leur ont été versés par des fondations privées et ONG dont 2 190 000 USD par la *Fondation Ford* au profit de 9 titulaires de mandats<sup>40</sup> et 1 584 517 USD par l'*Open Society Foundations (OSF)* au bénéfice de 6 titulaires de mandats<sup>41</sup>. Quatre titulaires de mandats ont été financés à la fois par les fondations *Ford* et *Open Society*.
- 3 844 163 USD ont été déclarés versés par 17 États, les principaux étant la Norvège, l'Australie, l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas et la Suisse.
- 1 142 757 USD ont été déclarés versés par 49 universités (souvent privées), les principales étant les universités de British Columbia, Pretoria, Minnesota Law School et la York University à Toronto. Ceci s'ajoute aux soutiens « en nature » des universités. Nombre de ces universités ou centres de recherche sont eux-mêmes financés par des acteurs privés.
- 13 organismes officiels internationaux ont été déclarés comme ayant versé 222 886 USD, telle l'Organisation Internationale de la Francophonie à hauteur de 26 637 USD.

---

<sup>40</sup> Il s'agit de Catalina DEVANDAS AGUILAR (Costa Rica), Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities : US\$75,000 ; Ikponwosa ERO (Nigéria), Independent Expert on the enjoyment of human rights of persons with albinism : US\$100,000 ; Juan Ernesto MÉNDEZ (Argentine), Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment : US\$90,000 ; David KAYE (États-Unis), Special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression : US\$150,000 ; Victoria TAULI-CORPUZ (Philippines), Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples : US\$650,000 ; Leilani FARHA (Canada), Special Rapporteur on adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living : US\$225,000 ; ALSTON Philip (Australie), Special Rapporteur on extreme poverty and human rights US\$500,000 ; Tendayi E. ACHIUME (Zambie), Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance : US\$250,000 ; Clement Nyaletsossi VOULE (Togo), Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association : montant non précisé.

<sup>41</sup> Il s'agit de Catalina DEVANDAS AGUILAR (Costa Rica), Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities : US\$ 247,500 ; Ikponwosa ERO (Nigéria), Independent Expert on the enjoyment of human rights of persons with albinism : US\$450,000 ; Juan Ernesto MÉNDEZ (Argentine), Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment : US\$200,000 ; Juan Pablo BOHOSLAVSKY (Argentine), Independent Expert on the effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of all human rights, particularly economic, social and cultural rights (montant non précisé) ; Dainius PŪRAS (Lituanie), Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health : US\$425,000. David KAYE (États-Unis), Special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression : US\$62,500.



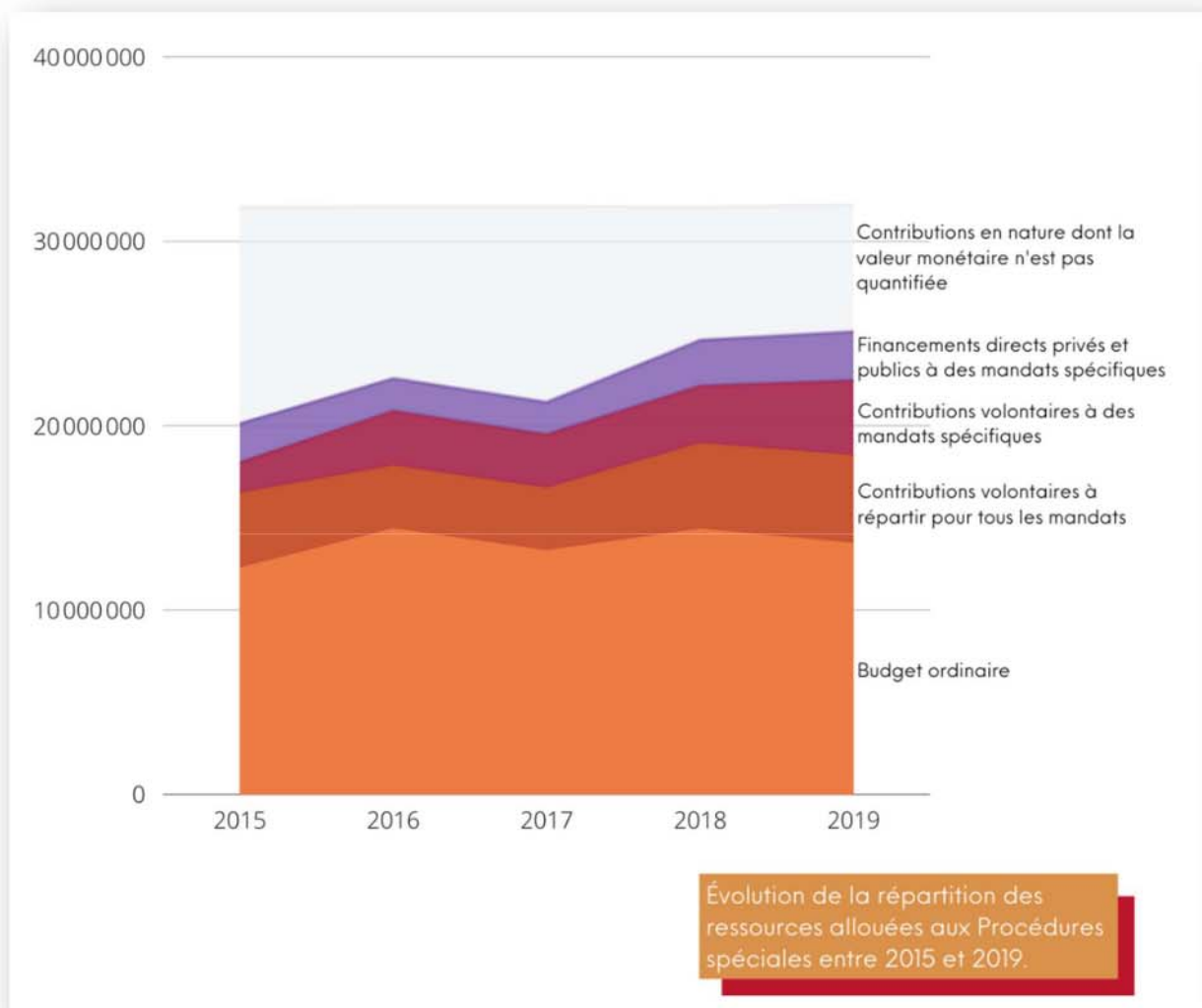
Les experts ainsi financés s’organisent par eux-mêmes pour recevoir et gérer cet argent. Une partie des experts utilisent pour cela leur propre ONG, un comptable, ou, plus fréquemment, un centre de recherche universitaire. Dans ce cas, l’ONG ou le centre de recherche devient la base opérationnelle depuis laquelle le mandat est mené, avec équipe de recherches, secrétariat et financements. Entre 2015 et 2019, les fondations *Open Society* et *Ford* déclarent ainsi avoir versé respectivement 447 406 USD et 1 175 000 USD à des centres universitaires au profit de mandats spécifiques<sup>42</sup> (ce qui est plus que les 1 142 757 USD déclarés par les experts comme soutiens totaux des universités). Un expert ayant collecté d’importantes sommes nous a indiqué avoir même fait gagner de l’argent à son université.

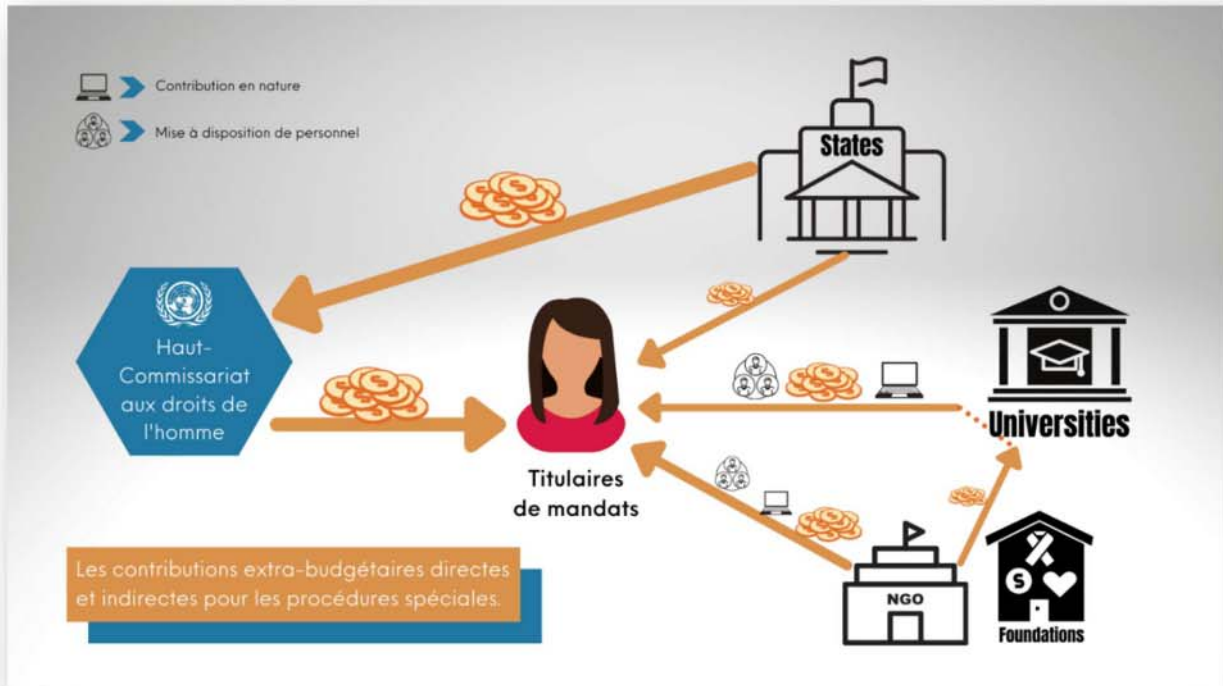
Lorsque l’expert travaille pour une ONG, il arrive que cette organisation soutienne matériellement l’expert et son travail. Dans ce cas, le risque de conflit d’intérêts entre mandat et ONG est réel. Dans

<sup>42</sup> [Annexe 1.2 - a - b.](#)

les autres cas, les experts qui ne sont issus ni d'une ONG, ni d'un centre universitaire, doivent chercher d'autres solutions pour recevoir directement des fonds.

Interrogé au sujet de ces financements directs, le HCDH se justifie en expliquant financer les frais relatifs à l'accomplissement des missions essentielles des mandats, et qu'il ne peut empêcher les experts de chercher d'autres financements pour accomplir des activités supplémentaires. Toutefois, il est généralement impossible de distinguer entre les activités essentielles et supplémentaires en fonction de l'origine de leurs financements. Plus encore, il est établi que des acteurs extérieurs financent et participent à la réalisation des missions essentielles des mandats, telles que la préparation des visites, la rédaction des rapports ou encore les réponses aux communications (c'est-à-dire aux plaintes).





## LES PROBLÈMES IDENTIFIÉS

« Comme vous le savez certainement, il s'agit d'un sujet extrêmement controversé au sein des Rapporteurs spéciaux, et je pense que c'est pour une bonne raison ». Telle est la déclaration de John H. Knox à propos du financement extrabudgétaire des procédures spéciales. Elle est représentative de l'opinion de la grande majorité de ceux que nous avons pu interroger. Dans le même sens, selon Ted Piccone et Marc Limon, le fait que des experts reçoivent des financements et soutiens directs « suscite des inquiétudes quant à la transparence, l'égalité entre les mandats et ses implications pour l'indépendance des procédures spéciales<sup>43</sup> ».

### *Inégalité entre les mandats*

Les mandats sont très inégaux quant à leurs financements. De nombreux experts se plaignent de ne pas avoir de financements de l'ONU pour couvrir leurs frais de fonctionnement essentiels (bureau, imprimante, téléphone et internet), tandis que d'autres organisent des « conférences tous frais payés, dans des hôtels de luxe ou des îles paradisiaques », selon un expert. Cette inégalité est très mal vécue par les mandats pauvres qui souhaitent l'instauration d'un mécanisme de solidarité.

Les titulaires de mandats qui reçoivent le plus d'argent sont ceux qui connaissent le milieu et les méthodes des bailleurs de fonds, et dont les priorités politiques et les conceptions des droits de

<sup>43</sup> Ted Piccone et Marc Limon, *Special Procedures: Determinants of Influence*, Universal Rights Group, Suisse, Mars 2014, p.21.

l'homme correspondent avec eux. Ainsi, les financements dépendent largement de la personnalité et de l'orientation politique des experts. Un même mandat peut ainsi avoir manqué de ressources avec un titulaire, puis devenir riche avec un autre. Certains mandats semblent toutefois presque condamnés à demeurer pauvres, car leurs thématiques n'intéressent pas les bailleurs qui font presque tous partie du bloc libéral occidental. D'après un expert, cela explique pourquoi des mandats « du sud » sont peu ou pas financés. Il semble à cet égard que 12 mandats n'ont effectivement reçu aucun financement extrabudgétaire entre 2015 et 2019. C'est par exemple le cas du mandat du Rapporteur spécial sur les personnes touchées par la lèpre, ou encore des mandats sur le droit au développement, pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, ainsi que des mandats ayant pour objet la situation des droits de l'homme dans un pays spécifique (Biélorus, Corée du Nord, Somalie, Soudan, Érythrée, République centrafricaine). Ces mandats sans aucun financement extrabudgétaire représentent un cinquième de tous les mandats.



Plusieurs experts interrogés notent que la situation financière des experts varie aussi selon qu'ils connaissent ou non le milieu des fondations et ONG. Nous constatons à cet égard que les titulaires de mandats qui reçoivent le plus de fonds sont souvent issus de ce milieu. C'est le cas par exemple de Victoria Tauli-Corpuz, qui est Directeur exécutif de la *Tebtebba Foundation*<sup>44</sup>, ou de M. Méndez qui, dès avant son mandat, fut avocat général de *Human Rights Watch*<sup>45</sup>, président de l'*International Center for Transnational Justice (ICTJ)*<sup>46</sup>, chercheur en résidence à la *Fondation Ford* à New York (2009), puis membre – pendant son mandat – du conseil d'administration de l'*Open Society Justice Initiative*<sup>47</sup>. De même, Maina Kiai fut fondateur et codirecteur d'InformAction de 2010 à 2019 et Dicter du programme Afrique de 1999 à 2001<sup>48</sup>. Un expert déclare ainsi : « au cours des seize années qui ont précédé mon mandat, pour mes recherches personnelles, j'ai levé quelque chose de l'ordre de quatorze millions de livres sterling. Je suis donc arrivée au mandat avec un ensemble de compétences en matière de levée de fonds et un ensemble de relations vraiment profondes avec une série de bailleurs de fonds, y compris la fondation *Open Society*, la fondation *Ford*, la fondation *Carnegie*... ».

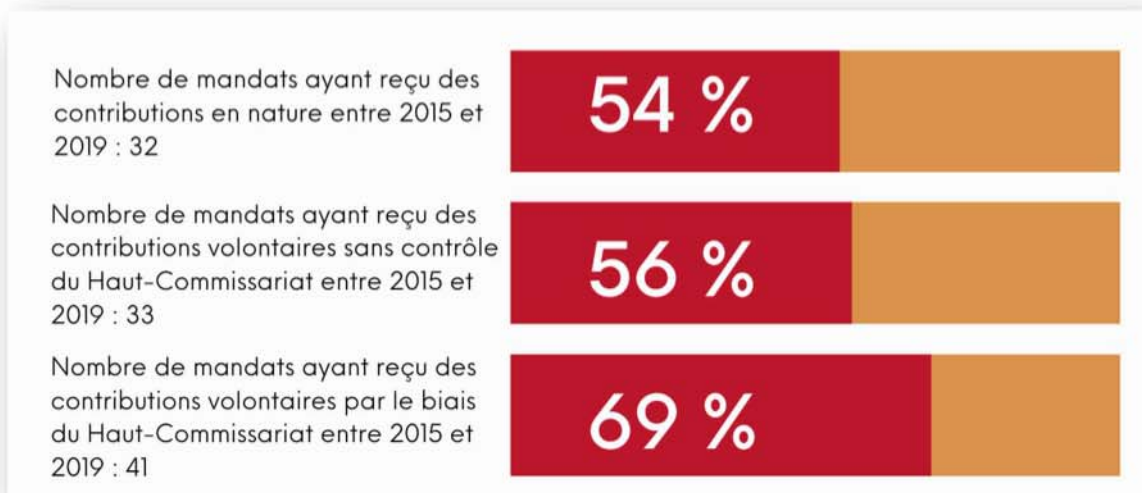
<sup>44</sup> La Tebtebba Foundation est soutenue entre autres par la [Ford Foundation](#). Mme Victoria Tauli-Corpuz est Directeur exécutif de la Tebtebba Foundation depuis 1996 ([Source : LinkedIn](#)).

<sup>45</sup> Aujourd'hui financé majoritairement par l'*Open society*.

<sup>46</sup> Organisation soutenue entre autres par l'*Open Society Institute Budapest Foundation*, l'*Open Society Initiative for Eastern Africa*, la *Ford Foundation*, la *MacArthur Foundation* et la *Oak Foundation*.

<sup>47</sup> Open Society Foundations, [Torture : It Can Happen Anywhere](#), February 2014.

<sup>48</sup> InformAction (IFA) (Soutenue par Open society Foundation, [Ford foundation](#)) ; 2010-2019 : [Fondateur](#) et Codirecteur d'InformAction (Sources : [Open Society](#), LinkedIn, articles publiés sur [le site de IFA](#)).



## *L'opacité des financements extrabudgétaires des experts*

### *Déclarations de financement omises*

Les experts n'ont que l'obligation morale de déclarer leurs financements extrabudgétaires. Il en résulte que certains d'entre eux omettent de déclarer annuellement leurs financements directs (Il est alors indiqué dans les documents de déclarations des Procédures spéciales : No information received). C'est le cas en 2019 de 19 titulaires de mandat (dont M. Ahmed Shaheed et de Mme Melissa Upreti, en 2017, dont il sera question). Cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'ont pas bénéficiés d'un soutien financier, autrement il serait indiqué dans le document : « No external support received », comme c'est le cas pour un certain nombre d'experts.

### *Déclarations incohérentes ou incomplètes*

On constate des différences entre les montants des versements déclarés, d'une part, comme donnés par les fondations *Open Society* et *Ford*<sup>49</sup>, et d'autre part comme reçus de ces mêmes fondations par les experts. Cet écart entre le montant déclaré comme versé par l'*Open Society Foundations* et celui, inférieur, déclaré comme reçu par l'expert varie de 75 000 USD à 375 028 US<sup>50</sup> selon les versements. Quelques dons, déclarés par les fondations sur leur site, n'ont pas été déclarés par les experts<sup>51</sup>, pour un montant de 567 746 USD entre 2015 et 2019. Il s'agit notamment de financements de centres universitaires depuis lesquels les experts accomplissent leur mandats (cf. M. notamment MM. Alston et Pūras). Des incohérences apparaissent aussi s'agissant des financements versés via le HCDH. Ainsi, 20 experts ou groupes de travail n'ont pas déclaré des financements volontaires étatiques pré-affectés figurant pourtant dans les rapports annuels du HCDH<sup>52</sup>. Inversement, huit experts ont déclaré avoir reçu des financements étatiques via le HCDH, mais dont celui-ci ne fait pas mention dans ses

<sup>49</sup> [Annexe 1.](#)

<sup>50</sup> [Annexe 6.](#)

<sup>51</sup> [Annexe 1-a-b.](#)

<sup>52</sup> Annexe fichier Excel – Non déclaré.



rapports annuels<sup>53</sup>. Quatre experts ont aussi déclaré partiellement, ou sans en préciser le montant, les dons qu'ils avaient reçus de la part d'un État ou d'une organisation internationale<sup>54</sup>.

### *Opacité des accords conclus avec les financeurs*

Les financements volontaires font généralement l'objet d'un accord écrit entre le donateur et le bénéficiaire (*grant agreement*). Cet accord peut être très précis, en particulier lorsqu'il est conclu avec une fondation. Il décrit les objectifs et modalités du financement.

Les accords de financement conclus entre les experts et les donateurs, ainsi que les conditions de ces versements ne sont pas communiqués au HCDH, ni rendus publics, parfois même leurs montant et objet sont déclarés de façon imprécise. Il n'est pas possible de connaître le contenu de ces accords, ni même de savoir qui, de l'expert ou du donateur, a pris l'initiative de demander, ou de proposer de l'argent.

Il arrive aussi que l'identité du donateur ne soit pas publiée (parfois pour le protéger, selon un expert). Ce fut le cas de 8 dons déclarés comme « anonymes<sup>55</sup> », pour une valeur de 906 944 USD<sup>56</sup> entre 2015 et 2019.

Plusieurs experts réclament plus de transparence sur les financements. Ainsi, à la question « Aimerez-vous un peu plus de transparence sur la façon dont les titulaires de mandats utilisent l'argent lorsqu'ils le reçoivent directement ? », un expert répond « - Directement ? Absolument !!! Mon Dieu, oui ! Oui, oh mon Dieu ! Oui ! ».

### *Opacité quant aux montants déclarés*

Entre 2015 et 2019, on compte 18 cas dans lesquels le montant des financements n'est pas précisé<sup>57</sup>. Dans ces cas, les intitulés sont très vagues, tels que « *support in cash* » ou « *multi-year contribution* ». Il arrive aussi que l'indication soit imprécise (telle que *two year cash of 250,000 USD*) ou approximative<sup>58</sup> (*Approximate amount of USD 38,000 ; Around USD 8,000*).

À ces dons monétaires s'ajoutent tous les dons en nature dont la valeur n'est jamais estimée mais qui peut être considérable lorsque des locaux et du personnel sont mis à disposition.

### *Opacité quant à l'objet des dons*

Il est fréquent que l'objet du don déclaré ne soit pas mentionné. Entre 2015 et 2019, sur les 439 dons faits aux experts (en argent ou en nature par le biais ou non du HCDH), 143 n'ont pas d'objet déclaré. Il est donc impossible de connaître leur destination et leur usage. Les dons ayant un objet plus précis concernent le plus souvent le paiement de consultations, de conférences, de salaires d'assistants de recherche (74 dons), de bureaux (50 dons), d'un soutien administratif (39 dons).

---

<sup>53</sup> Annexe fichier Excel.

<sup>54</sup> Annexe fichier Excel - GIAMMARINARO Grazia / FORST Michel / VOULE Nyaletsossi / KAYE David (pour les trois derniers il s'agit de « multi years » de la Commission européenne).

<sup>55</sup> Annexe 5.

<sup>56</sup> Pour les dons anonymes : un seul a été déclaré fait en espèce (2019 - [A/HRC/43/64/Add.1](#) - *Anonymous donor - One-time USD8,000 in cash - Earmarked from anonymous donor towards particular event and provision of office space and administrative support*).

<sup>57</sup> [Annexe 3](#).

<sup>58</sup> [Annexe 4](#).

### *Opacité quant aux modalités de versement*

Les experts sont nommés à titre personnel et ne disposent pas de compte bancaire officiel attaché à cette fonction. Interrogée durant un entretien, la représentante du HCDH ne sait pas sur quels comptes bancaires ces financements directs sont versés aux experts. Il n'existe pas de règle en la matière. Un expert a déclaré à ce propos : « On m'a dit par exemple que si je faisais une collecte de fonds [...], je vais donc rencontrer une personne et elle me dira "Nous voulons faire un don de cent mille francs suisses, euros, à qui devons-nous payer cela ?", on m'a dit que si je leur disais "Payez-les au Haut-Commissariat, aux Nations Unies", je ne verrais jamais cet argent. Il faut donc l'affecter [à un projet précis], ou idéalement, et c'est ce que font de nombreux donateurs, le verser à une structure que je dois définir, administrer, etc. [...]. C'est un arrangement étrange, n'est-ce pas ? Ce serait beaucoup plus facile si les États contribuaient simplement au système et que tout était bien organisé, administré [...] de manière transparente ».

Lorsque l'expert est universitaire, il arrive parfois que son institution de rattachement accepte de lui dédier un compte bancaire ; mais cela n'est pas systématique. Il arrive aussi que les dons directs soient versés à l'ONG de l'expert. C'est ce qui ressort des déclarations des experts et des fondations *Ford* et *Open Society*. Bien souvent toutefois, aucune précision n'est fournie quant au destinataire final du financement autre que l'expert. On ne peut exclure que de tels fonds aient été versés directement à des experts. Un expert recevant plusieurs centaines de milliers de dollars par an nous a déclaré les avoir reçus, pendant un temps, sur le compte de sa propre ONG.

En plus des sommes déclarées comme versées au bénéfice d'experts, les fondations *Ford* et *Open Society* ont également déclaré avoir versé des fonds à des universités et ONG dans le but de suivre et de promouvoir le travail de certains experts. De 2015 à 2019, l'*Open Society Foundations* et la fondation *Ford* ont ainsi versé respectivement 1 222 774 USD<sup>59</sup> et 1 050 000 USD<sup>60</sup> dans ce but. Il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure ces versements sont réalisés en concertation avec l'expert qui en est l'objet.

### ***Absence de transparence financière du HCDH***

Le manque de transparence financière est aussi le fait du HCDH qui, selon plusieurs experts, ne leur donne pas connaissance précise du budget alloué à leur mandat, ni de son utilisation ; l'un d'entre eux dit n'avoir pas même été informé d'un versement volontaire réalisé à son profit via le HCDH. Un expert s'interroge ainsi : « pourquoi ne sommes-nous pas transparents sur ce que le Haut-Commissariat reçoit pour les procédures spéciales, afin que les procédures spéciales puissent gérer leur propre financement ? Le problème crucial était que, malgré de nombreuses demandes, nous n'avons jamais reçu le montant qui nous était attribué... nous n'avons donc jamais su ce qui pouvait être utilisé. Et à chaque fois, c'était "si vous avez besoin de quelque chose, venez discuter et nous trouverons ensemble une solution" ce qui n'est pas le cas car tout pouvoir de discuter et de décider est entre leurs mains ».

Selon Marc Limon, que nous avons interrogé sur le sujet, le HCDH n'emploierait qu'une partie du budget ordinaire des Procédures spéciales au profit de celles-ci, et affecterait le surplus à d'autres activités. Aucune preuve n'est apportée au soutien de cette affirmation, mais elle n'est pas inconcevable lorsque l'on considère le faible coût d'un expert pour le Haut-Commissariat au regard des 68 millions de USD de budget ordinaire affecté aux Procédures spéciales entre 2015 et 2019. Le fait est que le HCDH ne rend pas de compte aux experts sur sa gestion de « leur budget ».

<sup>59</sup> [Annexe 1.2-a.](#)

<sup>60</sup> [Annexe 1.2-b.](#)

## *La mise en cause de l'indépendance d'experts*

Presque tous les experts ayant accepté de répondre à notre demande d'entretien reconnaissent que les versements extrabudgétaires, surtout lorsqu'ils sont directs, mettent en cause l'indépendance, au moins apparente, des experts. Au sujet des financements directs, un ancien Rapporteur parle de « *corruption silencieuse* » des experts, s'alarmant que certains d'entre eux pratiquent le *fund raising* de façon « *industrielle* » ou « *extrême* ». Richard Falk, ancien Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (2008-2014) – qui a refusé tout financement – estime aussi que les financements directs « *peuvent avoir un effet corruptif* ». Un autre expert déclare ainsi « Je pense que nous devrions être prudents en acceptant des dons ou des contributions du secteur privé. Je ne suis donc pas personnellement favorable au soutien de la part du secteur privé ». Il ajoute peu après : « il y a déjà des inquiétudes sur le fait que le système des Nations Unies soit capturé par le secteur privé ».

L'insuffisance des moyens mis à disposition des experts au regard de l'ambition de certains d'entre eux rend ceux-ci vulnérables aux offres de « soutien » proposés par des acteurs publics et privés. S'ajoute à cela des considérations plus habituelles, mais non moins importantes, liées aux perspectives de carrière au sein d'universités, d'ONG ou de fondations. Les principaux bénéficiaires de cette situation de précarité des experts sont les financeurs extérieurs, fondations et universités, qui parviennent ainsi à pénétrer le système des Procédures spéciales et à y exercer une influence considérable. Certains experts évoquent aussi la complicité tacite du HCDH qui a trouvé là le moyen de faire financer par d'autres les Procédures spéciales.

L'indépendance des experts peut être affectée à plusieurs degrés :

33

### *Dépendance et précarité financière*

Lorsqu'un expert prend lui-même l'initiative de rechercher des fonds auprès d'une fondation ou d'un État, il peut solliciter un soutien pour son mandat « en général », mais a plus de chance d'obtenir un financement pour un projet spécifique. Le dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès des grandes fondations implique la description précise du projet, de son contenu jusqu'à ses résultats et effets escomptés. L'attribution des fonds fait l'objet d'un contrat, un « *grant agreement* », précisant les modalités et objectifs du versement. La plupart de ces dons sont annuels, ou liés à un projet spécifique, ce qui place l'expert dans une situation de précarité financière à l'égard de ses financeurs car il est dans l'incertitude quant au futur renouvellement de leur financement.

Cette dépendance peut être accrue lorsqu'elle porte sur les frais structurels du mandat, tels que le paiement des locaux et des salaires des collaborateurs. Une experte, responsable d'une ONG, indique avoir recruté huit collaborateurs salariés pour soutenir son activité grâce à des fonds de l'*Open Society*. Une autre experte indique avoir bénéficié d'une équipe d'une dizaine de collaborateurs (tandis que d'autres n'ont personne). Dans une telle situation, quel est le degré de dépendance de l'expert lors de la discussion périodique relative au renouvellement de son financement ? Il se peut qu'au fil des ans, la pression du financeur soit de plus en plus importante, à mesure que s'accroît la dépendance du bénéficiaire.

Le degré de dépendance varie naturellement en fonction de l'importance des financements. La situation d'un expert ayant reçu 10 000 USD pour financer une conférence diffère de celle d'un expert qui bénéficie d'une équipe de travail, ou de Victoria Tauli-Corpuz et Dainius Pūras qui déclarent avoir

reçu respectivement 800 000 USD de la fondation Ford et 624 417 USD de l'OSF, ou de Maina Kiai qui déclare avoir reçu 659 000 USD d'un seul État en deux ans.

La dépendance financière peut aussi porter sur le salaire de l'expert. C'est là une question délicate, car les experts se sont engagés à être bénévoles, et leur Code de conduite leur interdit de recevoir « une rémunération d'une source gouvernementale ou non gouvernementale quelle qu'elle soit, pour des activités effectuées dans le cadre de leur mandat ». Mais l'un d'entre eux faisait remarquer que « il faut bien être payé par quelqu'un ». Ainsi, la Fondation Ford a versé 100 000 USD en 2017 à l'ONG employeur d'une experte, afin de lui donner le temps de se libérer pour travailler dans le cadre de son mandat<sup>61</sup>. De même, Mireille Fanon-Mendes-France et Cecilia Jimenez-Damary déclarent avoir reçu des *per diem* de la part d'universités et de USAID, sans en indiquer le nombre (en 2015 et 2016). Une ancienne experte, issue d'une ONG, nous a également déclaré avoir été payée comme consultante par l'intermédiaire d'une entreprise de portage salarial, elle-même payée par une structure privée récipiendaire de financements privés et étatiques versés pour l'experte. Ce montage visait à éviter que l'experte soit payée directement par le financeur. On peut aussi se demander si le recrutement d'un expert comme professeur associé – en raison de sa qualité de titulaire de mandat et afin d'accueillir l'exercice de ce mandat dans l'université – constitue une forme de rémunération. Lorsque l'expert est payé par un financeur, le degré de dépendance est accru par la violation du Code de conduite.

### *Confidentialité et relations de subordination*

Ainsi que nous l'explique une experte largement financée par l'OSF, elle doit faire rapport à ses financeurs de l'utilisation des fonds, et leur adresser des rapports d'activités. Plusieurs experts reconnaissent rencontrer régulièrement et informellement leurs financeurs pour parler de leur mandat. Le contenu de ces rapports d'activités conditionne le renouvellement de l'attribution de subventions les années suivantes. L'accord de financement (*grant agreement*), de même que ces rapports d'activités ne sont pas rendus publics, ni même transmis au HCDH.

34

### *L'influence sur « l'agenda » de l'expert*

Tous les experts interrogés reconnaissent que les versements directs ont une influence sur l'agenda politique des experts. Le degré d'influence est variable : elle porte en général sur le choix de la thématique ou du pays considérés dans les rapports annuels, voire sur la réalisation même du mandat.

Les intentions des financeurs sont toujours politiques d'après des experts. L'un d'eux, ancien président du Comité de Coordination des Procédures spéciales, nous a déclaré à propos des contributions volontaires que « rien ne vient gratuitement, et vous devez le savoir. Donc vous allez quémander et le pays vous donne de l'argent, ce sont eux qui vont définir l'agenda. [...] C'est tellement mal d'utiliser l'argent du budget supplémentaire pour réaliser des mandats, c'est tellement mal. Mais si vous voulez faire quoi que ce soit, l'argent du budget ordinaire ne vous mènera pas bien loin ». À propos des financements privés, cet expert ajoute : « Je ne suis pas très à l'aise avec les financements privés, c'est dangereux [...] c'est entièrement mal ». C'est le donateur qui définit l'agenda, surtout lorsque le don est affecté à un projet précis (et non pas au mandat en général). Pour Vernor Muñoz, ancien

---

<sup>61</sup> Facts and figures with regard to the special procedures in 2017, [A/HRC/37/37/Add.1](#) - Annexe X, p.31: "Separately, US\$100,000 was received from Ford Foundation to the NGO that SR works for that provides her the release time to work in the mandate."

Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (2004-2010), « c'est l'implication la plus difficile de l'obtention de ressources des sources externes, car elles vous obligent à suivre certains agendas ou certains intérêts [...] Ce qui signifie que certains donateurs veulent pousser les titulaires de mandat à suivre leurs propres intérêts et leur propre agenda ». Un autre expert déclare : un « problème avec la collecte de fonds est que parfois les gouvernements veulent que vous le dépensiez pour des choses très spécifiques [...]. C'est comme les ONG, vous savez que quelqu'un vous donne une subvention, mais il s'avère que l'argent est pour quelque chose ». Un autre expert, Gabor Rona, déclare encore, à propos des financements étatiques à des mandats spécifiques qu'ils sont « nécessaires à la santé du système des procédures spéciales, mais ils créent l'apparence, sinon la réalité, d'une influence induite ».

Un ancien Rapporteur spécial titulaire d'un mandat important indique que les premières personnes à l'avoir contacté et rencontré dès son élection sont les représentants de l'*Open Society* à Genève. Selon lui, l'OSF aurait même contribué à la création de son mandat, et aurait très généreusement financé son prédécesseur qui aurait reçu des « sommes considérables ». Il déclare à ce propos : « Je veux dire, bien sûr vous recevez de l'argent de la Fondation Soros et ensuite vous faites ce qu'ils demandent » Un autre dit à ce propos : « c'est celui qui paie qui choisit la musique ».

L'OSF déclare d'ailleurs que le lien établi avec ses bénéficiaires n'est pas seulement financier, mais vise à établir de véritables « alliances pour atteindre des objectifs stratégiques du programme de l'*Open society*<sup>62</sup> ». L'OSF et les acteurs qu'elle finance doivent partager ainsi largement les mêmes objectifs.

Plusieurs experts indiquent que l'usage consiste fréquemment, pour un financeur public ou privé, à conditionner son « soutien financier » à la réalisation d'un projet spécifique, en lien plus ou moins étroit avec le mandat en question. Ainsi, selon l'exemple employé par un expert, une fondation ou un gouvernement désireux de promouvoir les questions de genre a pu proposer au groupe de travail sur les disparitions forcées de financer des travaux relatifs à la thématique « *genre et disparitions forcées* ». C'est également le cas d'un rapport intitulé « *Perspectives de genre sur l'interdiction de la torture*<sup>63</sup> » présenté au Conseil des droits de l'homme en janvier 2016 par le Rapporteur sur la torture, et d'un autre rapport sur « *la dimension de genre des formes contemporaines d'esclavage* » présenté en 2018 par la Rapporteur sur l'esclavage (cf. *infra*). De tels financements convergents, proposés à plusieurs experts et autres acteurs du droit international, permettent de faire émerger une thématique sur la scène internationale : c'est une porte d'entrée dans le droit international. En effet, si plusieurs experts traitent d'un même sujet de façon concordante, alors se forme une norme internationale.

Il faut souligner que les fondations privées ne financent pas le système des Procédures spéciales de façon générale et donc relativement neutre, mais seulement certains experts, de façon spécifique, soit directement, soit par des intermédiaires privés, mais sans jamais passer par le HCDH. Ces financements visent nécessairement un but précis partagé par le financeur et l'expert.

Il est en général impossible de démontrer objectivement l'influence précise exercée par le financeur sur l'expert, c'est pourquoi la plus grande prudence s'impose. Il est toutefois arrivé à l'*Open Society Foundations* de reconnaître ouvertement vouloir « influencer » un expert. L'OSF a en effet déclaré avoir versé 100 000 USD en 2017, au titre de son programme droit des femmes, au *Center for Women's Global Leadership* (CWGL), un centre de militantisme féministe rattaché à l'Université

<sup>62</sup> Open Society Institute, [Partnerships](#) (traduction libre, consulté le 01/02/2020).

<sup>63</sup> Juan Mendez, *Perspectives de genre sur l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants* A/HRC/31/57.

Rutgers<sup>64</sup> (New Jersey), « **pour influencer le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d’esclavage**<sup>65</sup> ». Le but était d’amener le Rapporteur spécial à reconnaître le travail domestique comme une forme d’esclavage. Ce but fut atteint, car l’année suivante, ce Rapporteur spécial, Urmila Bhoola, a consacré son rapport thématique annuel, publié sous le timbre de l’ONU, à l’examen des « conséquences de l’esclavage et de la servitude pour les travailleuses migrantes marginalisées dans le secteur de la domesticité à l’échelle mondiale<sup>66</sup> ». Entre-temps, le *Center for Women’s Global Leadership (CWGL)* a remis au Rapporteur un « Document de travail sur la dimension de genre des formes contemporaines d’esclavage, ses causes et ses conséquences : défis, opportunités et stratégies pour éradiquer ce phénomène et ses effets particuliers sur les femmes et les filles<sup>67</sup> » et a participé à une table ronde d’experts tenue les 11 et 12 avril 2018 sous l’égide du Rapporteur, ayant exactement le même thème : « la dimension de genre des formes contemporaines d’esclavage, ses causes et ses conséquences : défis, opportunités et stratégies pour éradiquer ce phénomène et ses effets particuliers sur les femmes et les filles ».

Le rapport du 27 juillet 2018 du Rapporteur porte précisément sur la thématique souhaitée par l’*Open Society* et le CWGL, et cite deux fois celui du CWGL<sup>68</sup>. Son rapport suivant, présenté à la 73<sup>e</sup> session de l’Assemblée générale des Nations Unies<sup>69</sup>, cite à sept reprises le CWGL.

Afin d’assurer la promotion de ces rapports, un événement parallèle (c’est-à-dire une réunion publique) est organisé au siège de l’ONU à New York, le 26 octobre 2018, sur les « dimensions de genre des formes contemporaines d’esclavage et de traite des personnes », avec la participation de la directrice du CWGL et du Rapporteur sur les formes contemporaines d’esclavage<sup>70</sup>. Enfin, le 8 février 2019, le CWGL a publié un entretien avec le Rapporteur spécial présentant son rapport dans le détail<sup>71</sup>.

---

<sup>64</sup> Rutgers - School of Arts and Sciences, [Programs, Centers, and Institutes](#).

<sup>65</sup> Open Society Foundations, [Awarded Grants](#), 2017.

<sup>66</sup> Document [A/HRC/39/52](#), 27 juillet 2018.

<sup>67</sup> Rutgers - School of Arts and Sciences, Center for Women’s Global Leadership, “[Working paper on the gender dimension of contemporary forms of slavery, its causes and consequences: challenges, opportunities and strategies to eradicate the phenomena and their particular effect on women and girls](#)”, 2018.

<sup>68</sup> OHCHR, School of Arts and Sciences, Center for Women’s Global Leadership, “[Working paper on the gender dimension of contemporary forms of slavery, its causes and consequences: challenges, opportunities and strategies to eradicate the phenomena and their particular effect on women and girls](#)”, 2018.

<sup>69</sup> Urmila Bhoola, Contemporary forms of slavery, including its causes and consequences, [A/73/139](#), 2018.

<sup>70</sup> OHCHR, [Side event on “Gender Dimensions of Contemporary Forms of Slavery and Trafficking in Persons.”](#) New York, 2018 ; Rutgers - School of Arts and Sciences, [Side event: “Gender Dimensions of Contemporary Forms of Slavery and Trafficking in Persons”](#).

<sup>71</sup> Global 16 Days Campaign, Center for Women’s Global Leadership, [Q&A with Urmila Bhoola, Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery](#), 2019.

OPEN SOCIETY FOUNDATIONS			WHO WE ARE	HOW WE WORK	WHAT WE DO	Q	≡
▼ The Center for Women's Global Leadership (CWGL)			2017			\$100,000	
Description	Theme	Referring Program					
to recognize domestic work as a contribution to the labor force and economy by publishing a policy paper on unpaid and underpaid domestic work, coordinating a global tribunal and having a domestic worker testify at the tribunal on ending violence in the world of work (Geneva 2018), and influencing the UN Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, its causes and consequences	Economic Equity & Justice	Women's Rights Program					
	Term	Region					
	1 year	Global					
	Funder						
	Foundation to Promote Open Society						

La présidente du Conseil d'administration de l'*Open Society Foundations Women Program* entre 2011 et 2018 était Fionnuala Ní Aoláin. Dans cette fonction, elle a distribué environ 7 millions de dollars par an à des groupes radicaux féministes et pro-avortement, ainsi qu'à ONU Femme. En 2017, elle est devenue Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Le *Center for Women's Global Leadership* a aussi financé, avec l'*Open Society*, la promotion d'un rapport de Juan Pablo Bohoslavsky, expert indépendant sur la dette extérieure.

37

Le *Center for Women's Global Leadership* (CWGL) se définit comme un centre ayant « joué un rôle déterminant dans la promotion du leadership des femmes dans le domaine des droits de l'homme par le biais d'instituts de leadership, de campagnes de mobilisation internationales, [...] et de plaidoyer auprès des Nations Unies<sup>72</sup> ». Le « plaidoyer » est la traduction française du mot lobbying. Le CWGL est activement engagé dans la promotion aux Nations Unies des causes féministes. Il constitue un exemple d'institution privée qui tend à se confondre avec les institutions publiques qu'il vise à influencer. En effet, Melissa Upreti, présidente du Groupe de travail des Nations Unies sur la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, y a été recrutée à la fonction de « *Senior Director* », en charge des programmes et du lobbying mondial (Program and Global Advocacy). C'est-à-dire que sa fonction au sein du CWGL a notamment pour objet d'influencer sa fonction au sein du Groupe de travail des Nations Unies. C'est là un exemple de cumul problématique de fonctions mettant en cause l'exigence d'indépendance des Procédures spéciales. Précédemment, Melissa Upreti a travaillé pour le *Center for Reproductive Rights*, le principal lobby juridique mondial en faveur de l'avortement, où elle a mené des actions de contentieux stratégique afin de libéraliser l'accès à l'avortement en Asie<sup>73</sup>. Mme Upreti est aussi active au sein du groupe radical *OpenDemocracy* dans la lutte contre les mouvements conservateurs pro-vie<sup>74</sup>.

<sup>72</sup> <https://www.cwgl.rutgers.edu/about/our-history>

<sup>73</sup> Le *Center for Reproductive Rights* est financé entre autres par *Open Society Foundations*, *Macarthur Foundation* et *Ford Foundation* [https://reproductiverights.org/sites/default/files/documents/2018\\_Annual.pdf](https://reproductiverights.org/sites/default/files/documents/2018_Annual.pdf) [Consulté le 10/12/2020]

<sup>74</sup> Voir <https://www.opendemocracy.net/search/?query=upreti>

Les relations entre le CWGL et les Procédures spéciales sont étroites car outre Mme Upreti, M. Yakin Erturk, ancien Rapporteur spécial sur les violences contre les femmes, a aussi été recruté au sein de ce CWGL. De même, le 8 mars 2019, le Groupe de travail des Nations Unies sur la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes fut invité au CWGL pour y tenir une « consultation<sup>75</sup> » (c'est-à-dire une discussion sur le fond) dans le cadre de la rédaction du rapport thématique du Groupe de travail présenté en 2020 au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/44/51). Peu après, le 29 juillet 2020, Dubravka Šimonovic, Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, fut aussi invitée<sup>76</sup> au CWGL pour y présenter et discuter son rapport (A/HRC/44/52). De même, Dorothy Estrada-Tanck, membre du Groupe de travail, fut invitée le 18 février 2021 au CWGL pour intervenir sur le thème de l'avortement au Honduras<sup>77</sup>. Le CWGL est financé entre autres par la *Ford Foundation*<sup>78</sup>, *Oak foundation*, *Open society Institute Women's program*<sup>79</sup> et le *Fund for a Just Society*.

Sans surprise, le dernier rapport du Groupe de travail des Nations Unies sur la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, présenté au Conseil des droits de l'homme en juillet 2021<sup>80</sup>, est imprégné de militantisme radical. Ce rapport commence par fustiger « *des siècles d'institutions et de cadres juridiques et politiques patriarcaux, coloniaux et racialisés*<sup>81</sup> ». L'« *oppression patriarcale, les stéréotypes sexistes omniprésents, la stigmatisation et les tabous* » ne seraient pas qu'un héritage du passé, mais un problème s'aggravant par la « *montée des fondamentalismes*<sup>82</sup> ». Ce rapport met sur le même plan les « *grossesses non planifiées* » et les violences concrètes subies par les femmes<sup>83</sup> et recommande aux États et aux « *acteurs non étatiques, tels les groupes armés*<sup>84</sup> », de s'assurer que les femmes « exercent » réellement leurs « droits sexuels et reproductifs<sup>85</sup> », c'est à dire principalement l'avortement. Le rapport demande par ailleurs aux États de « *prendre des mesures pour lutter contre la masculinité toxique*<sup>86</sup> », sans définir ou introduire cette notion tirée des études de genre. Le rapport va jusqu'à assimiler l'objection de conscience des médecins face à l'avortement à un acte de « torture » infligé aux femmes, affirmant que le « *refus ou le report d'un avortement* » constitue l'une « *des formes de violence fondée sur le genre qui peuvent être assimilées à de la torture ou à un traitement cruel, inhumain ou dégradant*<sup>87</sup> ». À la lecture du rapport, la maternité semble n'être pas même une option pour les femmes, dont la « santé sexuelle et procréative » consisterait uniquement à avoir accès à la contraception et à l'avortement. Les précédents rapports sont du même acabit.

<sup>75</sup> <https://www.cwgl.rutgers.edu/blog-details/577-cwgl-collaborated-with-the-un-working-group-on-discrimination-against-women-to-hold-a-consultation-on-women-and-work>

<sup>76</sup> <https://www.cwgl.rutgers.edu/blog-details/624-new-report-on-combating-violence-against-women-journalists-by-the-un-special-rapporteur-on-violence-against-women>

<sup>77</sup> <https://www.cwgl.rutgers.edu/component/jevents/icalrepeat.detail/2021/02/18/377/198/the-constitutional-amendment-on-abortion-in-honduras?Itemid=1>

<sup>78</sup> Center for Women's Global Leadership, « [Towards the Realization of Women's Rights and Gender Equality : Post 2015 Sustainable Development](#) », 2013.

<sup>79</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/docman/annual-reports/657-center-for-women-s-global-leadership-annual-report-2012-2013/file> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>80</sup> Rapport du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, « Les droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et procréative dans les situations de crise », A/HRC/47/38, 28 avril 2021.

<sup>81</sup> *Ibid.*, § 12.

<sup>82</sup> *Ibid.*, §§ 12 et 17.

<sup>83</sup> *Ibid.*, § 12.

<sup>84</sup> *Ibid.*, § 20.

<sup>85</sup> *Ibid.*, résumé et § 8.

<sup>86</sup> *Ibid.*, § 46.

<sup>87</sup> *Ibid.*, § 23.



Une autre illustration d'une telle opération est donnée par Juan Méndez, Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants entre 2010 et 2016. Un an après sa nomination comme Rapporteur, une structure intitulée « Anti-Torture Initiative » est fondée au sein du *Center for human rights and humanitarian law* de l'American University de Washington<sup>88</sup>. Elle a pour objet de « compléter les activités du Rapporteur, le professeur Méndez, en particulier dans les domaines du suivi, de la mise en œuvre et de la diffusion [de son travail]<sup>89</sup> ». En plus d'être soutenue par l'université, l'*Anti-Torture Initiative* reçoit des fonds importants notamment des fondations *Ford*, *Open Society*, *Oak* et de *Human Rights Initiative*<sup>90</sup>. En 2015, par exemple, la Fondation *Ford* a versé 15 000 USD puis 75 000 USD à l'*Anti-Torture Initiative*, pour financer la rédaction d'un rapport annuel du Rapporteur ayant pour thème « le genre et la torture ». Cette somme a servi à payer des assistants de recherche pour la rédaction du rapport, des voyages, des événements de suivi et la publication du rapport<sup>91</sup>. L'*Anti-Torture Initiative* a aussi organisé une consultation dont est tiré un document de travail : « Perspectives de genre sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>92</sup> ». Finalement, un rapport final du Rapporteur spécial Méndez, intitulé « *Perspectives de genre sur l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants*<sup>93</sup> », fut présenté au Conseil des droits de l'homme en janvier 2016, sous le timbre de l'ONU. Il fait 23 pages et ne mentionne pas ces financements. **De fait, aucun rapport présenté à l'ONU ne fait mention de l'origine de ses financements**, ce qui pose un réel problème.

Une fois publié sous l'égide de l'ONU, ce rapport fut largement promu. Il fit l'objet d'une déclaration conjointe de différents experts (dont certains ont les mêmes financeurs<sup>94</sup>) et de la publication d'un livre intitulé *Gender Perspectives on Torture : Law and Practice*<sup>95</sup> financé encore par la fondation *Ford* et présenté le 20 mars 2018 lors de l'événement parallèle durant la 62<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW62)<sup>96</sup>.

Ce Rapport de M. Méndez dispose d'une forte autorité et fut par la suite cité en référence dans des jugements de la Cour européenne des droits de l'homme<sup>97</sup> et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme<sup>98</sup>, ainsi que dans un avis consultatif de cette cour interaméricaine<sup>99</sup> et dans les Constatations adoptées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant une communication (no. 138/2018).

L'exemple de ce rapport est caractéristique d'une opération d'influence parfaitement menée, allant du financement d'un rapport de l'ONU sur un thème précis, jusqu'à une déclaration conjointe d'experts internationaux, en passant par une publication internationale, et allant jusqu'à servir de référence à des décisions de justice internationale. Entre autres, ce rapport fait à de nombreuses reprises la promotion de la légalisation de l'avortement.

<sup>88</sup> Washington College of law, Anti-torture initiative, [About the center](#).

<sup>89</sup> Washington College of law, Center for human rights and humanitarian law, [Anti-Torture Initiative](#).

<sup>90</sup> Washington College of law, [Gender Perspectives on Torture : Law and Practice](#) : "The Center would also like to thank the Open Society Foundation Human Rights Initiative and the Oak Foundation for their support of the Anti-Torture Initiative," p. 5.

<sup>91</sup> [A/HRC/31/39](#) Annexe X – pp 50-51.

<sup>92</sup> Anti-torture initiative, Expert consultation - Working Paper - [Gender Perspectives on torture and other cruel, inhuman, or degrading treatment or punishment](#), 2015.

<sup>93</sup> Juan Mendez, Perspectives de genre sur l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants [A/HRC/31/57](#).

<sup>94</sup> OHCHR, [Gender-based crimes through the lens of torture International Women's Day](#), 2016.

<sup>95</sup> Washington College of law, [Gender Perspectives on Torture : Law and Practice](#), 2018.

<sup>96</sup> Non State Torture, [Book Launched](#), 2018.

<sup>97</sup> CEDH, *Volodina v. Russia*, no. [41261/17](#), 9 juillet 2019, §§ 55 et 56.

<sup>98</sup> CIADH, *Guzmán Albarracín et al. v. Ecuador*, 24 juin 2020, § 151.

<sup>99</sup> Advisory opinion [oc-24/17](#) of November 24, 2017 - requested by the republic of Costa Rica.

Il arrive aussi qu'un nouveau titulaire de mandat soit recruté par une structure préexistante qui se propose de « soutenir » l'expert dans l'accomplissement de son mandat, telle une fondation ou un centre de recherche rattaché à une université. C'est le cas par exemple de l'Université d'Essex, dont le *Human Rights Centre* dit avoir pour « tradition de soutenir et accueillir des Rapporteurs spéciaux des Nations Unies<sup>100</sup> ». Le *Human Rights Centre* est lui-même financé dans cette activité par des fondations. Il se décrit ainsi : « Nous influençons et définissons les programmes en matière de droits de l'homme. Nous faisons des différences concrètes dans le monde entier, et nous sommes une voix dominante pour le changement<sup>101</sup>. »

Le Professeur Hunt, ancien Rapporteur spécial sur la santé, semble être le premier expert à accomplir son mandat depuis cette université<sup>102</sup>. C'est ensuite M. Ahmed Shaheed qui, à la suite de son élection comme Rapporteur Spécial sur l'Iran en 2011, a été recruté en 2012 comme visiting professor par cette Université (grâce à un financement de £144,500 du *Sigrid Rausing Trust*<sup>103</sup>), et par la City University de New York<sup>104</sup>. Dès son élection comme Rapporteur sur la liberté de religion en 2016, le *Human Rights Centre* d'Essex et le *Ralph Bunche Institute* de l'Université de New York ont institué conjointement pour M. Shaheed une « Freedom of religion or belief and equality unit » afin d'assister le Rapporteur, et dont le programme de travail correspond précisément à l'agenda mis en œuvre par le Rapporteur<sup>105</sup>, ainsi que cela avait été fait précédemment pour M. Hunt. Cette « unité » a pour objet de « développer et entreprendre des initiatives de recherche et de plaider qui : (1) explorent des questions thématiques mal comprises ; (2) surveillent, documentent et rapportent les cas de violations du droit à la liberté de religion ou de conviction et (3) promeuvent la mise en œuvre des recommandations proposées par le Rapporteur spécial pour améliorer le respect de la liberté de religion ou de conviction dans divers contextes nationaux<sup>106</sup>. » Il convient de noter que les rapports de M. Ahmed Shaheed sur la liberté religieuse sont marqués, à la différence de ses prédécesseurs, par une conception communautariste de la liberté religieuse. Pour lui, la liberté religieuse semble consister en l'organisation de la coexistence de communautés, et non plus en la garantie d'une liberté fondamentale personnelle<sup>107</sup>. C'est ensuite M. Pūras, dont nous avons reçu le témoignage, qui a été recruté en 2015 par l'Université d'Essex dès son élection comme Rapporteur spécial sur la santé, pour y devenir professeur associé, sur recommandation du Professeur Hunt<sup>108</sup>. M. Pūras y trouva une équipe dédiée à la réalisation de son mandat<sup>109</sup>, « pour soutenir ses rapports thématiques au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale<sup>110</sup> ». Le *Human Rights Centre* précise à propos du Rapporteur spécial qu'il « coordonnera les activités consultatives du Dr Pūras afin de s'assurer que son travail

<sup>100</sup> University of Essex, [Essex supports UN mandate holder to promote health rights](#), 13 August 2015.

<sup>101</sup> University of Essex, Human Rights Centre, [Pioneering the theory and practice of human rights from the local to the global](#) : “We influence, and set human rights agendas. We make concrete differences around the globe, and we are a dominant voice for change.”

<sup>102</sup> University of Essex, [Health and Human Rights](#).

<sup>103</sup> Colchester Campus, [UN Special Rapporteur joins the University](#), 21 September 2012.

Voir aussi : Sigrid Rausing Trust, [Grant History University of Essex](#).

<sup>104</sup> Ahmed Shaheed Website, [About Dr Shaheed](#).

<sup>105</sup> Voir la présentation de la [Freedom of religion or belief and equality unit](#).

<sup>106</sup> The Generating Respect Project, [Partners-Supporters](#).

<sup>107</sup> Il en vient ainsi à promouvoir la notion « d'islamophobie » ou à contester aux chrétiens le droit à l'objection de conscience face à l'avortement, à l'opposé du droit en vigueur, dans son rapport de 2020, intitulé (lui-aussi) “Report on freedom of religion or belief and gender equality.”

<sup>108</sup> Voir University of Essex, [Health and Human Rights](#).

<sup>109</sup> University of Essex, [Essex supports UN mandate holder to promote health rights](#), 13 August 2015.

<sup>110</sup> University of Essex, [UN Mandate on the Right to Health](#).

thématique est soutenu par une consultation solide de la société civile<sup>111</sup> ». À titre d'illustration, Dainius Pūras déclare à propos des visites de pays : « J'effectuais trente voyages dans trente pays par an. Et seulement quatre d'entre eux ont été payés par les *per diem* ». Ces quatre voyages financés par l'ONU sont les déplacements à Genève et New York, et les deux visites de pays ; tous les autres ont été financés et organisés hors du système. Concernant le *Human Rights Centre*, il apparaît qu'il a reçu 100 000 dollars en 2017 et 380 028 dollars en 2018 de l'*Open Society* « pour renforcer l'engagement et la capacité de recherche du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la santé mentale et les droits de l'homme<sup>112</sup> ». Cette même année, le Rapporteur ne déclara pourtant avoir perçu que 5 000 dollars de cette même *Open Society*<sup>113</sup>. Il apparaît que les rapports de M. Pūras sont conformes à l'idéologie de l'OSF. Il invite régulièrement à dépénaliser l'avortement ([A/HRC/32/32](#)), il conteste la criminalisation de diverses pratiques, notamment de la consommation de drogues, des services de santé sexuelle et procréative, de l'entrée illégale de migrants dans certains pays, ou encore dénonce « la xénophobie, les valeurs familiales traditionnelles et d'autres formes de discriminations » comme « mettant à mal la cohésion sociale » ([A/HRC/41/34](#)).

L'*Open Society* a financé encore d'autres mandats via les universités de New York, du New Jersey et Sungkyunkwan en Corée, en plus de l'université d'Essex. De même, la fondation *Ford* a financé des mandats via les universités de New York, de Washington, d'Arizona, de Californie, de São Paulo et de l'Institut de hautes études internationales et du développement.

Comme le note Inderjeet Parmar<sup>114</sup>, décrivant les méthodes d'influence des grandes fondations, « il n'est jamais nécessaire pour les fondations de tordre les bras ou de forcer l'allégeance [...] ceux qui sont prêts à orienter leur travail dans le sens approuvé par les fondations auront une chance de remporter d'importantes subventions, de voyager dans le monde entier, de participer à des conférences prestigieuses et de jouer un rôle influent<sup>115</sup> ».

### *Le recrutement des collaborateurs privés de l'expert*

Il arrive aussi fréquemment que des soutiens et financeurs privés ou publics proposent de financer des assistants et collaborateurs pour les experts. Toutefois, cette proposition est parfois assortie de la condition de pouvoir imposer le choix des collaborateurs. Ainsi, Vernor Muñoz raconte à ce propos son expérience personnelle : « Une ONG internationale a accepté de me fournir un assistant, mais elle m'a demandé le privilège de nommer cette personne. C'est une intrusion totalement inacceptable dans le mandat, car vous ne savez pas qui est cette personne. Vous savez, nous suivons un certain

---

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> Open Society Foundations, [Awarded Grants](#), 2018.

<sup>113</sup> Dans un message adressé le 12 août 2021 à l'ECLJ, M. Puras déclare, entre autres : “*I should have declared all funding which was coming to my mandate (but not to me). Probably the problem is that the funding is receive e.g. in 2018, and the money is spent in 2019-2020, and this is why there are different numbers in declaration. Anyway, this was big surprise to me, as there was no such goal to "hide" the grant and not to declare*”. Après vérification, il apparaît toutefois que M. Puras n'a déclaré qu'un seul financement pour 2019 d'un montant de 9115,16 £, ce qui est très inférieur au total des versements de l'OSF.

<sup>114</sup> Inderjeet Parmar est professeur de politique internationale et directeur du département de politique internationale de la City, Université de Londres.

<sup>115</sup> Inderjeet Parmar, ‘The “Big 3” foundations and American global power’. *American Journal of Economics and Sociology*, 74(4), 676–703, 2015, “It is never necessary for foundations to twist arms or compel allegiance . . . those who are willing to orient their work in the way foundations approve will have a chance to win large grants, travel the world, attend prestigious conferences, and play an influential role.”

positionnement politique, donc nous devons avoir la possibilité de décider qui est impliqué dans le mandat. Donc ce genre de choses se produit encore, ce qui signifie que certains donateurs veulent pousser les titulaires de mandat à suivre leurs propres intérêts et leur propre agenda ».

Un ancien président du Comité de coordination nous a rapporté un autre exemple : le cas d'un expert ayant reçu un financement très important (environ un million de dollars, non déclaré visiblement) d'un pays scandinave, assorti d'instructions très précises. Le pays donateur voulait que l'expert agisse en collaboration étroite avec une ONG précise, laquelle aurait le pouvoir de recruter les collaborateurs de l'expert ; le financeur prétendait aussi indiquer à l'expert sur quels pays il devrait travailler en priorité. C'était là un cas de « prise en main » d'un expert par un financeur. Ébruitée, cette situation aurait été réglée de façon informelle, autour d'un café. Selon les témoignages reçus, la pression exercée sur les experts n'est généralement pas le fait des pays non-occidentaux ; rares sont les pays non-occidentaux à financer les experts. D'autres cas similaires nous ont été rapportés.

### *L'utilisation postérieure des rapports des Procédures spéciales*

Il convient de souligner, comme indiqué précédemment, que les rapports des Procédures spéciales sont revêtus d'une grande autorité doctrinale et sont donc très souvent cités en référence par les instances nationales et internationales, en particulier par les juridictions. Ainsi, nous avons recensé 140 jugements de la CEDH faisant référence à ces rapports. Ces références sont aussi nombreuses dans les jugements de la Cour interaméricaine.

À titre d'exemple, les rapports de M. Méndez sont fréquemment cités par ces deux juridictions. C'est le cas du rapport sur « le genre et la torture », comme nous venons de le voir, mais aussi du rapport sur la torture dans les soins de santé (A/HRC/22/53) qui fut souvent cité par la CEDH<sup>116</sup> et la Cour interaméricaine<sup>117</sup> au soutien de la cause transsexuelle, en particulier de la faculté de changer d'état civil sans intervention chirurgicale préalable. Dans l'une de ces affaires (*A.P., Garçon et Nicot c. France*), il est intéressant d'observer que deux juges de la CEDH étaient aussi issus du réseau de l'OSF (MM. Grozev et Mits), et que les ONG intervenantes sont aussi financées par l'OSF (Transgender Europe, Amnesty, ILGA)<sup>118</sup>. On retrouve la même configuration à la Cour interaméricaine, avec des juges (Mme Elizabeth Odio Benito et M. Diego García-Sayán) et des ONG liés à l'OSF participant à des affaires citant les rapports de M. Méndez en référence. De tels cas sont nombreux et portent sur divers domaines des droits de l'homme (extradition de terroristes, disparitions forcées, etc.). Ils illustrent le fait que quelques acteurs privés globaux sont en mesure d'agir et d'exercer une influence à chacun des niveaux du système des droits de l'homme, au point de l'imprégner.

### *L'orientation et la stratégie politiques des financeurs*

Les experts reconnaissent qu'il n'existe pas de critère objectif permettant de distinguer l'argent d'un « bon » financeur qui pourrait être accepté de celui d'un « mauvais » qui devrait être refusé.

Selon Gabor Rona, la question des soutiens financiers est nécessairement politisée, mais « vous ne pouvez pas aller dans un forum public et établir une règle disant que l'argent des Pays-Bas est correct

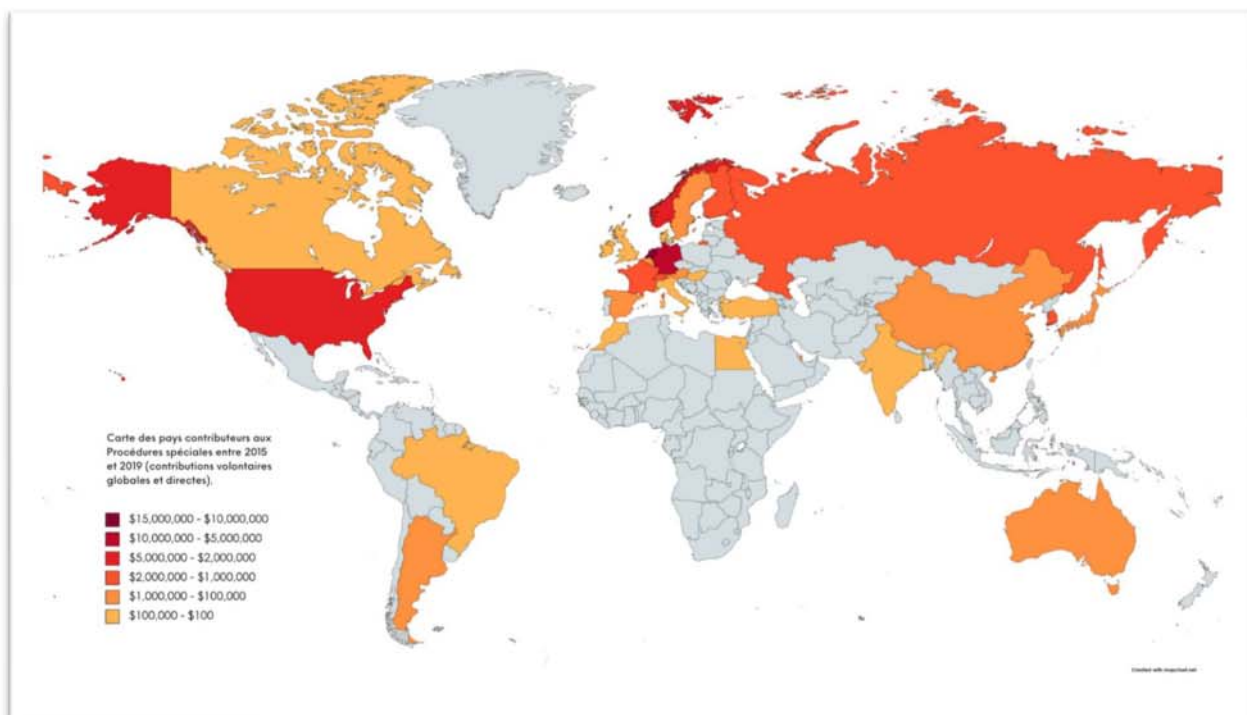
---

<sup>116</sup> Affaires *Y.Y. c. Turquie* (no. 14793/08) ; *A.P., Garçon et Nicot c. France* (nos. 79885/12, 52471/13 et 52596/13) ; *A.S. c. France* (no. 46240/15) ; *M.S. c. Croatie* (No. 2; no. 75450/12).

<sup>117</sup> Affaires *I.V.\* c. Bolivie* ; *Fondo Vinicio Antonio Poblete Vilches Y Familiares Chile* ; *Caso López Soto Y Otros vs. Venezuela*.

<sup>118</sup> Voir le rapport de l'ECLJ, *Les ONG et les Juges de la CEDH*, 2020.

et que l'argent de la Russie ne l'est pas. Il n'y a aucun moyen de fixer des critères objectifs autour desquels les États pourraient se rassembler pour déterminer quels États sont sur la liste verte et quels États sont sur la liste rouge ». Un expert interrogé a estimé devoir refuser tout financement étatique, quelle que soit la réputation de l'État donateur. Il n'existe pas davantage de critères pour distinguer l'argent d'une « bonne » ou d'une « mauvaise » ONG ou fondation. Malgré l'absence de critère quant à l'acceptation des financements et soutiens, il apparaît que la grande majorité de ces soutiens provient de quelques pays, universités et fondations, principalement anglo-saxons. Quelques fondations et entreprises privées financent aussi le HCDH, en particulier les fondations *Ford*, *Open Society*, *MacArthur*, *Call for Code*, *Microsoft*, *Counterpart International* et *Wellspring Philanthropic Fund*<sup>119</sup>. Il en est de même des contributions volontaires aux Procédures spéciales dont les principaux donateurs publics sont les Pays-Bas, l'Allemagne, les États-Unis, la Norvège et la Finlande.



Concernant les universités, le même phénomène s'observe largement. Celles qui soutiennent les experts sont situées pour la plupart en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Australie et en Afrique du Sud. Il en est de même des universités d'origine des experts. En effet, sur les 222 experts en fonction depuis 2010, 135 sont universitaires. Parmi eux, 80 ont enseigné (de façon régulière ou continue) dans au moins une université anglo-saxonne (soit près de 60 %), 57 ont enseigné dans au moins une université européenne (environ 42 %). Ils ne sont plus que 19 à avoir enseigné dans une université d'Amérique latine (soit 14 %), 17 dans une université d'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) ou d'Asie (soit 12,5 %), 6 dans une université d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient et de Turquie (soit 4 %), et 3 dans une université de Russie (soit 2 %). Plusieurs experts recrutés au titre des pays du Sud sont d'ailleurs enseignants dans ces universités du Nord. L'un d'entre eux doute à ce propos qu'il aurait été élu s'il était resté dans son université d'origine.

<sup>119</sup> Entre 2015 et 2019, elles ont versé respectivement 415 000 USD, 107 000 USD, 340 000 USD, 130 000 USD, 2 550 000 USD, 748 289 USD, 425 050 USD – [Voluntary Contributions to OHCHR 2008-2009](#).



Le phénomène est plus visible encore s'agissant des fondations privées et ONG finançant les experts, dont les principales contributrices en numéraire déclarées sont *Ford Foundation* (2 190 000 USD), *Open Society Foundations* (1 584 417 USD), *Christensen Fund* (200 000 USD) et *Under the Same Sun* (160 000 USD). D'autres fondations sont déclarées comme apportant un soutien plus faible, en nature, ou non évalué<sup>120</sup>.

**Une proportion significative des experts sont d'ailleurs eux-mêmes d'anciens collaborateurs de ces fondations** ou les ont rejointes peu après la fin de leur mandat. Ainsi, parmi les 222 titulaires de mandats au titre des Procédures spéciales depuis 2010, il apparaît qu'au moins 52 d'entre eux ont exercé, ou exercent, une responsabilité dans l'*Open Society* ou dans une ONG financée par les fondations *Open Society* ou *Ford*, tels le *Center for Reproductive Rights* ou le *International Center for Transitional Justice*. Parmi ces 52 experts, 14 ont exercé (ou exercent) une responsabilité à *Amnesty International*, 12 à la *Commission Internationale des Juristes*, 6 à l'*Open Society*, 4 à *Human Rights Watch*, et un expert au *Helsinki Committee*<sup>121</sup>. Au sein du Comité de coordination, ce sont 17 experts sur 47 (36 %) qui ont exercé une responsabilité dans ce réseau d'ONG et de fondations<sup>122</sup>, d'après les curriculums.

Certains de ces experts siègent même – durant l'accomplissement de leur mandat – aux conseils d'administrations d'ONG ou exercent des responsabilités dans ces organisations. Cela concerne 41 experts<sup>123</sup>. Les organisations principalement concernées par ce phénomène sont le *Women's Human*

<sup>120</sup> Ford Foundation, Open Society Foundations, Christensen Fund, Under the Same Sun, Misereor, Global Equality Fund, Association pour la prévention de la torture (APT), Tebtebba Foundation, World Movement for Democracy, MacArthur Foundation/IEEE, Community of Democracies, Art 19, AACOA Association Atangana, contre l'Oppression et l'Arbitraire, Terre des Hommes, Raoul Wallenberg Institute, Canada Without Poverty, Microsoft, Witchcraft and Human Rights Information Network, AFRICITE, UCLG Africa, Johannesburg, Geneva Centre for Human Rights, Advancement and Global Dialogue, Facebook, International Center for Not-for-Profit Law, Bar Human Rights, Rosa Luxemburg Foundation, Privacy & Identity Lab – Utrecht, Friedrich-Ebert-Stiftung – FES, Race and Equality, Creative Artists Agency, Huawei, LSE Center for Women Peace and Security, London, International Code of Conduct Association, Tom Lantos Institute, International Development Law Organization, Danish Institute for Human Rights, Konrad Adenauer Stiftung Foundation, InformAction, International Bar Association.

<sup>121</sup> [Annexe 7.](#)

<sup>122</sup> [Annexe 7.](#)

<sup>123</sup> [Annexe 8.](#)

*Rights Insitute, Open Society fondations, l'International Commission of Jurists et Amnesty International*, parmi 50 autres organisations. Certains experts siègent dans plusieurs organisations. Cette situation est susceptible de causer des conflits d'intérêts prohibés par la résolution 5/1 disposant que « les personnes occupant des postes de décision au sein du gouvernement ou de toute autre organisation ou entité pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts avec les responsabilités inhérentes au mandat sont exclues ». Il apparaît aussi que 9 experts bénéficient pour leur mandat de fonds des ONG ou des fondations dans lesquelles ils siègent ou ont siégé (ou de fondations les ayant subventionnées<sup>124</sup>).

L'omniprésence de ces ONG et fondations a atteint un tel degré que leur proximité, voire leur collusion avec les mandats des Nations Unies paraît inévitable, ce qui contribue au phénomène de privatisation et de « capture » des droits de l'homme. Cela alimente aussi un autre problème, souvent évoqué par des experts interrogés, relatif au manque de sérieux de certains titulaires de mandats qui continuent, une fois élus, à se comporter comme des activistes d'ONG, promouvant leurs propres idées politiques et dépassant ainsi les termes de leur mandat, en violation du Code de conduite. Cette mentalité activiste, cette « **ONGisation** » des mandats contribue, au dire de plusieurs experts, à affaiblir l'autorité et l'efficacité du système des Procédures spéciales.

Une illustration en est Mme Tlaleng Mofokeng, Rapporteur spécial sur le droit à la santé depuis 2020. Médecin, elle a pratiqué elle-même l'avortement qu'elle présente comme « [un acte radical d'amour de soi](#) ». Elle siège au conseil d'administration d'au moins huit organisations promouvant l'avortement en Afrique, récompensée par la fondation *Gates*, félicitée par l'IPPF ; elle anime une émission télévisée « Sex Talk with Dr. T », est auteur d'un livre d'éducation sexuelle enseignant notamment des pratiques sadomasochistes, ou encore soutenant la légalisation de la prostitution présentée comme une forme ultime de féminisme<sup>125</sup>. Après son élection, elle explique, [dans un rapport préliminaire](#), vouloir notamment remettre en cause la « morale conservatrice » en matière sexuelle, qui serait selon elle « un vestige de la conquête coloniale », afin notamment de reconsidérer la moralité du « travail du sexe ». Elle déclare aussi vouloir lutter contre les « restrictions juridiques et politiques » à l'avortement, estimant qu'elles portent atteinte au droit à la santé, à la dignité humaine, et qu'elles sont « discriminatoires » en ce qu'elles « touche[nt] de manière disproportionnée les personnes qui peuvent tomber enceintes. » Sans surprise, son premier rapport thématique portera sur « Le droit à la santé sexuelle et procréative » et traite de toutes ces questions.

Une autre illustration d'*ONGisation* des Procédures spéciales est donnée par le Groupe de travail sur le droit des femmes présidé par Mme Upreti, dont il a été question.

C'est un fait que les grandes fondations telles que *Ford, Gates, Open Society, Oak* ou *MacArthur* imprègnent financièrement tout l'écosystème des droits de l'homme, au-delà des Nations Unies. Ces grandes fondations, ONG et centres universitaires forment le « substrat » dont sont issus une grande part des experts et à partir duquel ils agissent. Dans ce cas, l'élection à un mandat au titre des Procédures spéciales bénéficie non seulement à son titulaire, mais aussi aux institutions auxquelles participe l'expert car elles profitent de son prestige et peuvent contribuer à l'exercice de ce pouvoir. Ce substrat forme un réseau informel de la gouvernance globale des droits de l'homme. Il est impossible de démêler cet écheveau tant les relations entre ces fondations, ONG et centres universitaires sont multiples. Ce substrat est globalement homogène au plan idéologique, dominé par une approche très libérale des droits de l'homme. Cela fit dire à un expert interrogé que, selon lui, il serait inacceptable que des ONG pro-vie ou religieuses conservatrices soutiennent les Rapporteurs spéciaux en charge de la santé ou de la liberté religieuse, mais non des ONG libertaires.

<sup>124</sup> [Annexe 8](#).

<sup>125</sup> Dr. Tlaleng Mofokeng, 'Dr T: A Guide to Sexual Health and Pleasure' (Pan Macmillan, 2021).

Plusieurs experts interrogés à propos des fondations *Ford* et *Open Society* les jugent « problématiques », « très controversées », « fortement politiques », « véhiculant » à travers le monde certaines « valeurs » et « soutenant certains mouvements politiques » (Richard Falk) ; d'autres estiment qu'elles sont moins problématiques que les États car elles n'auraient pas d'intérêt politique à promouvoir. Un expert dit par exemple à ce propos : « je fais une distinction très claire entre les fondations privées de type la fondation Ford et les [petites] fondations familiales, elles me donnent de l'argent et me font confiance mais ne me dictent pas mes thématiques. Si des entreprises devaient financer, ça serait problématique comme les gouvernements. »

L'idée selon laquelle les fondations agiraient par pure philanthropie apolitique est contredite par ce que ces fondations disent d'elles-mêmes. Elles déclarent vouloir promouvoir leurs valeurs au moyen de leurs financements. Comme le faisait remarquer un expert, « on n'est jamais financé par hasard, de façon désintéressée ». Selon un expert qui connaît bien ces fondations, *Ford* et *Open Society* ne financent pas les Procédures spéciales pour elles-mêmes, pour soutenir le système, mais « financent des questions spécifiques, qui sont vraiment importantes pour eux, et ces questions se retrouvent souvent dans les procédures spéciales. »

L'*Open Society Foundations* (OSF) s'est imposé comme une organisation politiquement très influente, en particulier auprès des instances internationales, militant en faveur d'une société « ouverte », c'est-à-dire ultralibérale et globale<sup>126</sup>, voire libertaire (en militant notamment pour la libéralisation de la drogue<sup>127</sup>, de la prostitution<sup>128</sup> ou de l'avortement). Par sa politique de fondation et de financement d'autres organisations, elle s'est placée au sommet d'un important réseau d'ONG. Cette organisation s'est rendue capable d'agir simultanément auprès de toutes les instances internationales où s'élabore le droit, et de mettre ainsi en œuvre des stratégies globales d'affirmation de nouvelles normes internationales. L'OSF a investi 1,2 milliards de dollars en 2020. L'OSF ne se contente pas de financer d'autres ONG, elle mène aussi ses propres actions d'influence sur les instances internationales, par exemple au moyen de l'*Open Society Justice Initiative* qui est spécialisée dans le contentieux stratégique auprès des juridictions internationales.

Selon la *Fondation Ford*, son objectif est d'aboutir à une « justice sociale », par un bouleversement institutionnel et social, ainsi qu'à une « justice de genre, raciale et ethnique<sup>129</sup> ». Elle a une longue histoire au soutien des initiatives internationalistes<sup>130</sup>. Son action s'étend à de nombreux domaines, comme la science, l'éducation ou encore l'art. Chaque année, elle verse aux causes qu'elle soutient entre 500 et 700 millions de dollars de subventions<sup>131</sup>. La valeur de ses actifs en 2019 dépasse 14 milliards de dollars<sup>132</sup>. La *Fondation Ford* a financé des actions en justice depuis le milieu des années 1960, d'abord aux États-Unis, puis en Amérique du Sud et en Afrique du Sud. Elle a étendu cette action dans les pays de l'Est et devant la CEDH dans les années 1990. Comme l'*Open Society*, les ONG qu'elle finance pratiquent le contentieux stratégique, c'est-à-dire l'emploi de recours judiciaires comme moyens pour atteindre un objectif plus global de nature politique. L'engagement de la

<sup>126</sup> Gaëtan Cliquennois, *European Human Rights Justice and Privatisation, The Growing Influence of Foreign Private Funds*, Cambridge University Press, 2020, p. 258.

<sup>127</sup> Voir par exemple : « [Why We Need Drug Policy Reform](#) », avril 2019.

<sup>128</sup> Voir par exemple : « [Understanding Sex Work in an Open Society](#) », avril 2019 ; « [Ten Reasons to Decriminalize Sex Work](#) », avril 2015.

<sup>129</sup> Ford Foundation, [About Ford Mission](#).

<sup>130</sup> Nicholas R. Micinski, *The Changing Role of the Ford Foundation in International Development, 1951–2001*, International Society for Third-Sector Research and The Johns Hopkins University 2017.

<sup>131</sup> Ford Foundation, [Financial Snapshot 2018](#).

<sup>132</sup> Ford Foundation, [Financial Statements and Report of Independent Certified Public Accountants](#), 2018–2019.



*Fondation Ford* dans le secteur des droits de l'homme a de plus en plus d'importance. Elle est devenue le principal financeur mondial de ce secteur, avec 387 millions de dollars de subventions en 2017, devant l'*Open Society* (224 millions USD) et la *Fondation Bill & Melinda Gates* (173 millions USD)<sup>133</sup>.

La plupart des fondations finançant les Procédures spéciales (OSF, *Ford*, *Oak*, *Sigrig Rausig Trust*, *Wellspring*) sont aussi membres du *Human Rights Funders Network* (HRFN), une instance de coopération et de concertation basée à New York et regroupant des fondations et financeurs privés d'initiatives en matière de droits de l'homme. Le poids financier des fondations, bien supérieur à celui des institutions internationales de protection des droits de l'homme, est en mesure de procéder à une capture ou privatisation des droits de l'homme, plus encore si ces fondations agissent de façon concertée.

Actuellement, les institutions publiques et privées finançant les Procédures spéciales sont principalement d'origine et de culture anglo-saxonnes, porteuses d'une conception libérale et globale des droits de l'homme et de la société. Cela explique peut-être le fait que ces versements sont peu remis en cause. Il se pourrait que ces acteurs soient concurrencés à l'avenir par d'autres financeurs, en provenance d'autres cultures, par exemple chinois, comme le faisait remarquer un expert. Dans ce cas, les Procédures spéciales pourraient prendre une tout autre orientation ; les États occidentaux seraient alors mal placés pour s'en plaindre.

### ***L'absence de contrôle***

Les versements directs ne font l'objet d'aucun contrôle des Nations Unies. Ils ne figurent pas dans les rapports financiers du HCDH, mais peuvent éventuellement être déclarés par leurs bénéficiaires de façon volontaire, et publiés dans les annexes aux rapports annuels des Procédures spéciales, documents dont nous avons constaté le manque de rigueur. Le système des Nations Unies ne peut compter que sur la bonne volonté, l'honnêteté et la bonne foi des experts. Rien ne garantit que tous les financements aient été déclarés. De fait, certains Rapporteurs n'ont rien déclaré alors qu'ils bénéficient manifestement de soutiens importants.

L'absence de contrôle interne aux Nations Unies résulte de l'interprétation extensive de l'indépendance statutaire des « experts indépendants » ainsi que des privilèges et immunités diplomatiques dont ils bénéficient dans le cadre de leurs fonctions, et qui les protègent, dans une certaine mesure, du contrôle étatique (Article 105 de la Charte des Nations Unies). Selon des experts, cette absence de contrôle résulterait aussi dans une certaine mesure, de la complicité tacite du HCDH qui voit dans ces financements directs une façon de soutenir un système qu'il ne finance pas de façon suffisante.

Seul le « **Comité de coordination des procédures spéciales** » pourrait assurer une forme de supervision du comportement des experts ; mais ce comité n'a pas d'existence formelle, ni de pouvoir. Un expert nous indique à ce propos que le Comité de coordination n'a pas même le pouvoir de convoquer un expert. Sa mission principale est de représenter les titulaires de mandat auprès des autres instances des Nations Unies, et de favoriser la coopération entre les mandats.

---

<sup>133</sup> Human Rights Funding Network, *Annual Review of Global Foundation Grantmaking, Advancing Human Rights 2017 Key Findings*, 2017.

De fait, comme cela est indiqué dans leur code de conduite, « dans l’accomplissement de leur mandat, les titulaires de mandat sont responsables [seulement] devant le Conseil » (art. 15) ; mais le Conseil ne les contrôle pas, ce qui rend cette responsabilité largement théorique.

## RECOMMANDATIONS FINALES

Sur la base des entretiens tenus avec les experts, et au regard des problèmes causés par le financement extrabudgétaire du système des Procédures spéciales, il paraît raisonnable et utile de recommander :

- L'obligation pour le HCDH de rendre compte annuellement aux titulaires de mandat de sa gestion du budget affecté à chaque Procédure spéciale ;
- L'obligation de verser au HCDH tout financement extrabudgétaire des Procédures spéciales, et l'interdiction corrélative de tout financement direct des titulaires de mandat ;
- L'obligation de publier les accords de financements ;
- L'attribution d'une indemnité aux titulaires de mandats.

À défaut d'adopter ces mesures, il conviendrait au moins de :

- Rendre effective, et rigoureuse dans sa forme, l'obligation de déclaration annuelle des financements et soutiens extrabudgétaires ;
- Déclarer, dans chaque rapport, les soutiens et financements reçus pour sa réalisation ;
- Renforcer le rôle du Comité de coordination comme instance de contrôle de l'indépendance des titulaires de mandats.

\* \* \*

## ANNEXES

### *Annexe 1 : Financements déclarés par les fondations Open Society et Ford sur leurs sites internet*

#### Légende :

- **Sans couleur :** Fonds nouveaux non déclarés dans les documents A/HRC/31/39 - A/HRC/34/34/Add.1 - A/HRC/37/37/Add.1 - A/HRC/40/38/Add.1 - A/HRC/43/64/Add.1 (Cela peut être dû à la date des dons)
- **Couleur grise :** Fonds déclarés dans les documents A/HRC/31/39 - A/HRC/34/34/Add.1 - A/HRC/37/37/Add.1 - A/HRC/40/38/Add.1 - A/HRC/43/64/Add.1 et qui se recoupent avec eux.
- **Couleurs hachurées :** Fonds partiellement déclarés dans les documents A/HRC/31/39 - A/HRC/34/34/Add.1 - A/HRC/37/37/Add.1 - A/HRC/40/38/Add.1 - A/HRC/43/64/Add.1, qui ne se recoupent que partiellement avec eux.

#### *a. Soutiens indirects d'Open Society Foundations*

Date	Source	Nom de l'université / ONG	Montant	Objet du don
2016	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>Disability Rights Fund</b>	\$75,000	To partially support the Disability Rights Fund, Inc.'s charitable operations at \$440,000 and to partially support the mandate of the UN Special Rapporteur on the Rights of Persons with Disabilities at \$75,000  <b>DEVANDAS AGUILAR Catalina</b>
2016	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>New York University</b>	\$180,000	To support the UN Special Rapporteur on Transitional Justice  <b>DE GREIFF Pablo</b>
2017	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>University of Essex</b>	\$100,000 (cash)	To continue support to enhance the capacity of the United Nations Special Rapporteur on the right to the highest attainable standard of mental and physical health ("the right to health"), Dr. Dainius Puras, to provide consultations with civil society actors as well as deliver well-researched reporting and other strategic interventions such as expert meetings and larger convenings.  <b>PŪRAS Dainius</b>
2018	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>University of Essex</b>	\$380,028	Strengthening the mental health and human rights engagement and research capacity of the UN Special Rapporteur on the ri[ght to health]  <b>PŪRAS Dainius</b>

2017	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>Rutgers, the State University of New Jersey</b> <b>The Center for Women's Global Leadership</b>	\$100,000	To recognize domestic work as a contribution to the labor force and economy by publishing a policy paper on unpaid and underpaid domestic work, coordinating a global tribunal and having a domestic worker testify at the tribunal on ending violence in the world of work (Geneva 2018), and <b>influencing</b> the UN Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, its causes and consequences  <b>BHOOLA Urmila</b>
2017	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>Sungkyunkwan University Research &amp; Business Foundation</b>	\$142,406	To support the mandate and research of the UN Special Rapporteur  <b>LEE Yanghee</b> (dont l'institution d'origine est la Sungkyunkwan University)
2018	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>New York University</b>	\$200,000	To support an innovative project seeking to advance the theoretical understanding and practical implementation of economic and social rights, through scholarly analysis and empirical work undertaken in the context of the work of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights  <b>ALSTON Philip</b>
2018	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>Rutgers, the State University of New Jersey</b>	\$25,000	To support The Center for Women's Global Leadership in their project to disseminate the UN Independent Expert on External Debt and Human Rights' thematic report on the impact of austerity measures on women's human rights  <b>BOHOSLAVSKY Juan Pablo</b>
2018	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>The Women's Budget Group</b>	\$20,340	To disseminate the report by the UN Independent Expert on foreign debt and human rights on the impact of economic reform policies on women's human rights by organizing an event to present the report in London  <b>BOHOSLAVSKY Juan Pablo</b>
<b>Université</b>				
<b>Total</b>	347 406 USD	<b>Total</b>	100 000 USD	Total = 447 406 USD
<b>ONG</b>				
<b>Total</b>	120 340 USD	<b>Total</b>	75 000 USD	Total = 195 340 USD
<b>Total de l'annexe = 1 222 774 USD</b>				

b. Soutiens indirects de la Fondation Ford

Date	Source	Nom de l'université / ONG	Montant	Objet du don
2017	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>New York University</b>	\$300,000	Core support for the Center for Human Rights and Global Justice for the UN Special Rapporteur to conduct a fact-finding mission to spur new thinking on the relationship between poverty and human rights  <b>ALSTON Philip</b>
2018	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>New York University</b>	\$200,000	Core support for the Center for Human Rights and Global Justice to enable the UN Special Rapporteur to spur new thinking on the relationship between poverty and human rights  <b>ALSTON Philip</b>
2019	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>International Disability Alliance</b>	\$25,000	For research for the UN Special Rapporteur to prepare a report on guidelines to implement the rights of older persons with disabilities  <b>DEVANDAS AGUILAR Catalina</b>
2018	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>Tebtebba Foundation</b>	\$250,000	Support for the work of the UN Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples  <b>TAULI-CORPUZ Victoria</b>
2016	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>Tebtebba Foundation</b>	\$300,000	For the work of the UN Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples  <b>TAULI-CORPUZ Victoria</b>
2019	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>University of California, Irvine</b>	\$150,000	Core support to the International Justice Clinic at the University of California Irvine School of Law to assist the mandate of the United Nations Special Rapporteur on Freedom of Expression  <b>KAYE David</b>
2017	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>University of California, Irvine</b>	\$100,000	Core support to assist the United Nations' special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression with a focus on online communications  <b>KAYE David</b>
2015	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>University of California, Irvine</b>	\$100,000	Core support to assist the United Nations' special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression with a focus on online communications  <b>KAYE David</b>

2019	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>University of California, Los Angeles</b>	\$250,000 (cash)	Core support to the United Nations Special Rapporteur on Contemporary Forms of Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance to conduct consultations and research on emerging issues from the Global South  <b>ACHIUME E. Tendayi</b>
2015	<u>Ford Foundation grant</u>	<b>American University</b>	\$75,000	For the Anti-Torture Initiative to conduct research, convening and outreach around the thematic report by the UN Special Rapporteur on Torture, focusing on gender perspectives  <b>MÉNDEZ Juan</b>
<b>Université</b>				
<b>Total</b>	100 000 \$US	<b>Total</b>	925 000 \$US	Total = 1 025 000 \$US
<b>ONG</b>				
<b>Total</b>		<b>Total</b>	25 000 \$US	Total = 25 000 \$US
<b>Total de l'annexe avec les hachures = 1 050 000 \$US</b>				

*c. Financements directs au Rapporteur ou à son bureau*

<b>Date</b>	<b>Source</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>Montant</b>	<b>Objet du don</b>
2017	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>Office of the UN Special Rapporteur on the Rights of Persons with Disabilities</b>	\$ 150,000	To monitor and promote the implementation of the rights of persons with disabilities worldwide and to support States and the UN system to advance in the promotion and recognition of these rights  <b>DEVANDAS AGUILAR Catalina</b>
2017	<u>Open Society Foundations Grant</u>	<b>UN Independent Expert on Albinism</b>	\$300,000	To address violence and abuse against and promote the rights of persons with albinism in Africa  <b>ERO Ikponwosa</b>

***Annexe 2 : Financements alloués aux Procédures spéciales par les États par le biais du HCDH (2011-2019)***

Années	Fonds extra-budgétaires (USD)		Fonds extra-budgétaires (USD) - Total	Budget ordinaire alloué aux Procédures spéciales (USD)	Total + lignes budgétaires autres (USD)
	Contributions pour tous les mandats	Contributions à des mandats spécifiques			
2019	4 774 691	4 040 166	8 814 857	13 647 617	24 243 818
2018	4 647 452	3 103 971	7 751 423	14 421 600	22 555 423
2017	3 403 169	2 893 204	6 296 373	13 247 100	20 469 773
2016	3 417 043	2 957 650	6 374 693	14 441 800	22 325 245
2015	4 067 384	1 662 952	5 730 336	12 316 300	19 483 824
2014	3 275 241	1 497 822	4 773 063	12 368 400	18 690 862
2013	3 353 185	1 425 268	4 778 453	11 235 700	15 660 692
2012	4 117 124	1 837 770	5 954 894	10 386 100	18 805 463
2011	3 282 025	1 741 103	5 023 128	8 357 200	15 850 201



### Annexe 3 : Financements sans montant précisé

	Nom	Date / Source	Montant	Objet du don
	<b>ACHIUME E. Tendayi (Zambie), Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance</b>			
1	<b>UCLA School of Law</b>	<b>2018 - A/HRC/40/38/Add.1</b>	Cash/grant	For research assistance through students.
	<b>ERO Ikponwosa (Nigeria), Independent Expert on the enjoyment of human rights of persons with albinism</b>			
2	<b>Lancaster University, UK</b>	<b>2017 - A/HRC/37/37/Add.1</b>	Cash	One-off, project-specific.
3	<b>Witchcraft and Human Rights Information Network</b>	<b>2017 - A/HRC/37/37/Add.1</b>	Cash	One-off, project-specific.
4	<b>Trinity Western University, Canada</b>	<b>2017 - A/HRC/37/37/Add.1</b>	Cash	One-off, project-specific.
5	<b>Social Sciences and Humanities Research Council of Canada</b>	<b>2019 - A/HRC/43/64/Add.1</b>	Multi-year cash	Grant for particular event, but monies not held by mandate holder.
	<b>CANNATACI Joe (Malte), Special Rapporteur on the right to privacy</b>			
6	<b>Microsoft</b>	<b>2017 - A/HRC/37/37/Add.1</b>	One-off support	Who hosted one meeting in Paris in September 2017 offering premises and conference lunch/coffee breaks for a meeting co-organised with MAPPING project and largely comprised of civil society representatives.
	<b>NYALETSOSSI VOULE Clément (Togo), Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association</b>			
7	<b>Ford Foundation</b>	<b>2019 - A/HRC/43/64/Add.1</b>	Earmarked support	To travel participants to specific events organized by SR.
8	<b>Union européenne</b>	<b>2018 - A/HRC/40/38/Add.1</b>	Multi-year contribution	Towards a joint project of three SP mandate holders continued in 2018.
9	<b>Union européenne</b>	<b>2019 - A/HRC/43/64/Add.1</b>	Multi-year contribution	Towards a joint project of three SP mandate holders continued in 2018.
	<b>MÉNDEZ Juan (Argentine), Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment</b>			
10	<b>Danemark</b>	<b>2015 - A/HRC/31/39</b>	Support	For a renewable annual P2 JPO post.

	<b>JUNGK Margaret (USA) Working Group on transnational corporations and other business enterprises</b>			
<b>11</b>	<b>Danish Institute for Human Rights</b>	<b>2015 - A/HRC/31/39</b>	Cash support (3 months' salary)	From home institution : devoted to mandate work.
	<b>LEE Yanghee (Republic of Korea), Special Rapporteur on the situation of human rights in Myanmar</b>			
<b>12</b>	<b>Sungkyunkwan University</b>	<b>2017 - A/HRC/37/37/Add.1</b>	Support in cash	For provision for a research assistant, office space and administrative support.
	<b>FORST Michel (France), Special Rapporteur on the situation of human rights defenders</b>			
<b>13</b>	<b>Norvège</b>	<b>2017 - A/HRC/37/37/Add.1</b>	Multi-year cash contributions	For general use of the mandate.
<b>14</b>	<b>Union européenne</b>	<b>2018 - A/HRC/40/38/Add.1</b>	Multi-year contribution	Towards a joint project of three SP mandate holders continued in 2018.
<b>15</b>	<b>Union européenne</b>	<b>2019 - A/HRC/43/64/Add.1</b>	Multi-year contribution	Towards a joint project of three SP mandate holders continued in 2018.
<b>16</b>	<b>Union européenne</b>	<b>2017 - A/HRC/37/37/Add.1</b>	Multi-year cash contributions	For general use of the mandate.
	<b>KAYE David (États-Unis), Special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression</b>			
<b>17</b>	<b>Union européenne</b>	<b>2018 - A/HRC/40/38/Add.1</b>	Multi-year contribution	Towards a joint project of three SP mandate holders continued in 2018.
<b>18</b>	<b>Union européenne</b>	<b>2019 - A/HRC/43/64/Add.1</b>	Multi-year contribution	Towards a joint project of three SP mandate holders continued in 2018.

*Annexe 4 : Financements déclarés par un montant approximatif*

<b>Nom</b>	<b>Date / Source</b>	<b>Montant</b>	<b>Objet du don</b>
<b>JIMENEZ-DAMARY Cecilia (Philippines), Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons</b>			
<b>USAID/OFD A</b>	<b>2016 - A/HRC/34/34/Add.1</b>	Around USD 8,000 (remainder of funds provided to the mandate when mandate holder took up functions)	One-off and earmarked for particular events/processes (travel costs).
<b>Working Group on enforced or involuntary disappearances</b>			
<b>CNDH of Morocco</b>	<b>2016 - A/HRC/34/34/Add.1</b>	Approximate amount of USD 38,000	By way of organizing an expert meeting in Rabat at the margins of the 108th session of the Working Group (February 2016).

## Annexe 5 : Financements anonymes

	<b>Nom</b>	<b>Date / Source</b>	<b>Montant</b>	<b>Objet du don</b>
<b>DEVANDAS AGUILAR</b> Catalina (Costa Rica), Special Rapporteur on the rights of persons with <b>disabilities</b>				
<b>1</b>	<b>Anonymous donor</b>	<b>2015 - A/HRC/31/39</b>	USD 165,000	As two year grant for use by the mandate.
<b>2</b>	<b>Anonymous donor</b>	<b>2016 - A/HRC/34/34/Add. 1</b>	US\$165,000	Not specified.
<b>3</b>	<b>Anonymous donor</b>	<b>2017 - A/HRC/37/37/Add. 1</b>	US\$175,000 for two years	Not specified.
<b>4</b>	<b>Anonymous donor</b>	<b>2018 - A/HRC/40/38/Add. 1</b>	US\$175,00 0	For two years general support agreement ending in 2019.
<b>5</b>	<b>Anonymous donor</b>	<b>2019 - A/HRC/43/64/Add. 1</b>	US\$185,00 0 for 2019	Allocation of a two years general support agreement ending in 2020.
<b>TUNCAK</b> Baskut (Turquie/USA), Special Rapporteur on the implications for human rights of the environmentally sound management and disposal of hazardous substances and wastes				
<b>6</b>	<b>Anonymous donor</b>	<b>2019 - A/HRC/43/64/Add. 1</b>	One-time USD8,000 in cash	Earmarked from anonymous donor towards particular event and provision of office space and administrative support.
<b>MADRIGAL-BORLOZ</b> Victor (Costa Rica), Independent Expert on protection against violence and discrimination based on sexual orientation and gender identity				
<b>7</b>	<b>Anonymous donations</b>	<b>2019 - A/HRC/43/64/Add. 1</b>	Two donations of US\$15,822 each	For general use of the mandate within the period 1 July – 31 December 2019.
<b>KORNFELD-MATTE</b> Rosa (Chili), Independent Expert on the enjoyment of all human rights by <b>older persons</b>				
<b>8</b>	<b>Individual donor</b>	<b>2015 - A/HRC/31/39</b>	USD 12,000	Earmarked contribution.

**Annexe 6 : Les écarts entre les montants des financements (hachurés dans l'annexe 1 - tableaux 2-a-b)**

<b>Date</b>	<b>Financements déclarés sur les sites de l'Open Society Foundations et de la Ford Foundation</b>	<b>Financements déclarés A/HRC</b>	<b>Écart</b>
2018	<p><b>Open Society Foundations</b> - <b>To University of Essex</b></p> <p><b>\$380,028</b></p> <p>Strengthening the mental health and human rights engagement and research capacity of the UN Special Rapporteur on the right to health]</p> <p><b>PŪRAS Dainius</b></p>	<p><b>Open society Foundations :</b> 2018 - A/HRC/40/38/Add.1</p> <p><b>US\$5,000</b> -</p> <p>For implementation in 2018, to strengthen the mental health and human rights engagement and research capacity of the UN SR on the right to health.</p>	<b>\$375,028</b>
2018	<p><b>Open Society Foundations</b> - <b>To New York University</b></p> <p><b>\$200,000</b></p> <p>To support an innovative project seeking to advance the theoretical understanding and practical implementation of economic and social rights, through scholarly analysis and empirical work undertaken in the context of the work of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights</p> <p><b>ALSTON Philip</b></p>	<p><b>NYU Law School :</b> 2018 - A/HRC/40/38/Add.1</p> <p>In kind and cash support of <b>US\$5,000</b> -</p> <p>For a research assistant, office space and administrative support.</p>	<b>\$195,000</b>
2017	<p><b>Open Society Foundations</b> - <b>To the Office of the UN Special Rapporteur on the Rights of Persons with Disabilities</b></p> <p><b>\$150 000</b></p> <p>To monitor and promote the implementation of the rights of persons with disabilities worldwide and to support States and the UN system to advance in the promotion and recognition of these rights</p> <p><b>DEVANDAS AGUILAR Catalina</b></p>	<p><b>Open Society Foundations :</b> 2017 - A/HRC/37/37/Add.1</p> <p><b>US\$75,000</b> -</p> <p>Purpose unspecified.</p>	<b>\$75,000</b>

2017	<p><b>Open Society Foundations</b> - <b>UN Independent Expert on Albinism</b>  <b>\$300,000</b></p> <p>To address violence and abuse against and promote the rights of persons with albinism in Africa</p> <p><b>ERO Ikponwosa</b></p>	<p><b>Open Society Foundations :</b> 2017 - A/HRC/37/37/Add.1</p> <p><b>US\$150,000</b> multi-year - Purpose unspecified.</p>	<b>\$150,000</b>
2018	<p><b>Ford Foundation</b> - <b>To Tebtebba Foundation</b>  <b>\$250,000</b></p> <p>Support for the work of the UN Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples</p> <p><b>TAULI-CORPUZ</b> Victoria</p>	<p><b>Tebtebba Foundation</b> 2018 - A/HRC/40/38/Add.1</p> <p><b>US\$26,000</b> - For general use by Mandate Holder as well as office space and research assistants.</p> <p><b>Ford Foundation</b> 2018 - A/HRC/40/38/Add.1</p> <p>Multi-year funding <b>US\$250,000</b> - For general use by the Mandate Holder as well as for research assistants.</p>	?
2016	<p><b>Ford Foundation</b> - <b>To Tebtebba Foundation</b>  <b>\$300,000</b></p> <p>For the work of the UN Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples</p> <p><b>TAULI-CORPUZ</b> Victoria</p>	<p><b>Ford Foundation</b> 2016 - A/HRC/34/34/Add.1</p> <p><b>US\$150,000</b> for two years in cash - Purpose unspecified.</p>	<b>\$150,000</b>  ?
2019	<p><b>Ford Foundation</b> - <b>To University of California, Irvine</b>  <b>\$150,000</b></p> <p>Core support to the International Justice Clinic at the University of California Irvine School of Law to assist the mandate of the United Nations Special Rapporteur on Freedom of Expression</p> <p><b>KAYE</b> David</p>	<p><b>Ford Foundation</b> 2019 - A/HRC/43/64/Add.1</p> <p><b>One-time cash US\$50,000</b> - Grant to support fellowship and student assistance through the home institution of the mandate.</p>	<b>\$100,000</b>
<b>Total écart</b>			<b>\$1,045,028</b>

## *Annexe 7 : Une présence importante d'experts venant d'un même réseau d'ONG*

Experts du Haut-commissariat ayant eu un poste de responsabilité dans les ONG soutenues ou en partenariat avec les organisations suivantes : Open Society Foundation, Ford Foundation, Amnesty international, International Commission of Jurist (ICJ), Human Rights Watch (HRW) et Helsinki Committee.

La mention « Présent » correspond à la date où cette annexe a été mise à jour, le 6 mai 2021.

Couleur grisée : Le titulaire de mandat a des liens avec plusieurs ONG et fondations.

## Open Society Foundations

**MICKEVICIUS** Henrikas (Lituanie), nommé en 2015 Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ; Avocat

**Open Society Fund, George Soros Foundation, Lithuania :**

- 1997-1999 : Membre<sup>134</sup>

**Open Society Institute, George Soros Foundation, Budapest :**

- 1999-2003 : Directeur de programme

**GARCIA-SAYAN** Diego (Pérou), depuis 2017 Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats ; Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

**Open Society Foundations - Global Drug Policy Advisory Board :**

- Présent : Président du conseil consultatif<sup>135</sup>

**MCDUGALL** Gay (USA), 2005-2011 Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités ; Avocat, 2014-2020 mandat au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

**Open Society Foundations :**

- Présent : Membre du conseil consultatif de Open Society Justice Initiative<sup>136</sup>

**PURAS** Dainius (Lituanie), 2014-2020 Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ; Médecin psychiatre, 2009-2011 mandat au Comité des droits de l'enfant (CRC) ; Professeur invité à l'Université d'Essex

**Open Society Fund–Lithuania :**

- Conseil d'administration (Source : Building Open Societies - Soros Foundations network - 2002 report<sup>137</sup>)

**NI AOLAIN** Fionnuala (Irlande), depuis 2017 Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ; Universitaire

**Open Society Foundations Women Program :**

- Président du conseil d'administration (2011-2018)

**BALDO** Suliman (Soudan), 2013-2018 Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali ; Universitaire

**Open Society Foundations :**

- 2008-2010 : Conseil mondial

<sup>134</sup> <https://law.duke.edu/news/henrikas-mickevicius/> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>135</sup> <https://www.opensocietyfoundations.org/who-we-are/boards/global-drug-policy-advisory-board/member/diego-garcia-sayan> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>136</sup> <https://www.opensocietyfoundations.org/who-we-are/boards/open-society-justice-initiative-board/member/gay-mcdougall> [En ligne le 28/09/2020]

<sup>137</sup> [https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/569ceb5a-5a08-472e-ac5f-00b0c0595cf2/a\\_complete\\_report\\_0.pdf](https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/569ceb5a-5a08-472e-ac5f-00b0c0595cf2/a_complete_report_0.pdf) p.179 [En ligne le 25/09/2020]



<b>Open Society Initiative for East Africa :</b>
--

- 2011-2014 : Conseil mondial
-------------------------------

<b>Total des experts : 6</b>
------------------------------

**International Commission of Jurists (ICJ)**

**DE SCHUTTER** Olivier (Belgique), 2008-2014 Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ; Universitaire, 2014-2020 mandat au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)

**International Commission of Jurists** (soutenue entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>138</sup>;

- 2013-? : Commissaire

**JILANI** Hina (Pakistan), 2000-2008 Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ; Avocat à la Cour suprême du Pakistan

**International Commission of Jurists** (soutenue entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>139</sup>;

- Présent : Membre du Comité exécutif<sup>140</sup>

**GARRETÓN** Roberto (Chile) Groupe de travail sur la détention arbitraire ; Avocat

**International Commission of Jurists, Genève** (soutenue entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>141</sup>;

- 2008-2023 : Commissaire (son 3<sup>e</sup> mandat est en cours ; 2008-2013 ; 2013-2018 ; 2018-2023)<sup>142</sup>

**Commission andine des juristes, section Colombie :**

- 1993 : Cours pour les défenseurs des droits de l'homme Bogotá et Bucaramanga / Cours annuels Lima 1993, 1994 ; Caracas 1995, Lima, 2002 ; Santiago 2003.

**SARKIN** Jeremy J. (Afrique du Sud), 2008-2014 Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ; Universitaire

**International Commission of Jurists, Genève**, (soutenue entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>143</sup>;

- Membre (avant 2009)

**GARCIA-SAYAN** Diego (Pérou), depuis 2017 Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats ; Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

**Andean Commission of Jurists :**

<sup>138</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<sup>139</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<sup>140</sup> <https://www.icj.org/the-executive-committee/> [En ligne le 23/10/2020]

<sup>141</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<sup>142</sup> <https://www.icj.org/commission/commissioners-from-the-americas/> [En ligne le 23/10/2020]

<sup>143</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<p>- 2003-présent<sup>144</sup> : Directeur général (Fondateur)<sup>145</sup></p>
<p><b>KIAI</b> Maina (Kenya), 2011-2014-2017 Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ; Avocat</p> <p><b>The Kenyan section of the International Commission of Jurists :</b></p> <p>- 2005 : Jurist of the Year Award : Maina Kiai<sup>146</sup></p>
<p><b>JAHANGIR</b> Asma (Pakistan), 2004-2010 Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction ; Avocat</p> <p><b>International Commission of Jurists, Genève</b> (soutenue entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>147</sup> :</p> <p>- 1998-? : Commissaire</p>
<p><b>KHAN</b> Irene (Bangladesh), 2020 Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ; Juriste</p> <p><b>International Commission of Jurists</b> (soutenue entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>148</sup> :</p> <p>- 1979 : Militante des droits de l'homme<sup>149</sup></p>
<p><b>MENDEZ</b> Juan (Argentine), 2010-2016 Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; Universitaire, Avocat</p> <p>◆ <b>The international Commission of Jurists</b> (soutenue entre autres par Open Society Foundations et la Oak Foundation)<sup>150</sup> :</p> <p>- 2017 : Commissaire<sup>151</sup></p>
<p><b>NOWAK</b> Manfred (Autriche), 2004-2010 Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; Avocat ; En 2016, il est expert indépendant menant pour les Nations Unies une enquête globale sur les enfants privés de liberté</p> <p><b>International Commission of Jurists (ICJ), Genève</b> (soutenue entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>152</sup> :</p> <p>- 1995-? : Membre et membre honoraire</p>

<sup>144</sup> <http://cajpe.org.pe/node/109> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>145</sup> <https://www.corteidh.or.cr/tablas/jueces/DGS.pdf> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>146</sup> <https://web.archive.org/web/20130506063634/http://www.icj-kenya.org/index.php/events/jurist-of-the-year/67-past-recipients/357-mr-maina-kiai-2005/> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>147</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<sup>148</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<sup>149</sup> <https://www.ihrb.org/about/friends-of-ihrb/irene-khan> [En ligne le 28/09/2020]

<sup>150</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<sup>151</sup> <https://www.wcl.american.edu/community/faculty/profile/jmendez/bio/> [En ligne le 22/10/2020]

<sup>152</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

**GONZALEZ MORALES** Felipe (Chili), depuis 2017 Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants ; Universitaire

**Commission andine des juristes :**

- 2002-2007 : Membre du conseil d'administration

**JAHANGIR** Asma (Pakistan), 2004-2010 Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction ; Avocat

**International Commission of Jurists, Genève** (soutenue entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>153</sup> :

- 1998-? : Commissaire

**Total des experts : 12**

### Amnesty International

**LAWLOR** Mary (Irlande), depuis 2020 Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ; Universitaire

**Amnesty International :**

- 1988-2000 : Directeur de la section irlandaise d'Amnesty International (Source LinkedIn)
- 1975 : Membre du conseil d'administration
- 1983-1987 : Président

**FORST** Michel (France), 2014-2020 Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ; carrière au sein d'ONG

**Amnesty International :**

- 1989-1999 : Directeur Général (Source : LinkedIn)

**DE FEYTER** Koen (Belgique) Groupe de rédaction d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement ; Universitaire

**Amnesty International en Belgique :**

- 1998-1999 : Président<sup>154</sup>

**BENNOUNE** Karima (Algérie-USA), 2015-2021 Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels ; Universitaire

**Amnesty International :**

- 1995-1999 : Conseillère juridique, Londres
- 2007 : Conseil d'administration d'Amnesty International USA

<sup>153</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<sup>154</sup> <https://www.ies.be/user/118> [En ligne le 21/10/2020]

**CALLAMARD** Agnès (France), depuis 2016 Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; Universitaire

**Amnesty International :**

- Chef de cabinet pour le Secrétariat général (SD)

**SALVIOLI** Fabián Omar (Argentine), depuis 2018 ; Universitaire, 2008-2016 mandat au Comité des droits de l'homme (CCPR)

**Amnesty International Argentine :**

- 1989, 1993-1995 : Président
- 1998 : Participant à la Conférence mondiale pour la création de la Cour pénale internationale (Représentation du Secrétariat international d'Amnesty International Rome 1998)

**NYALETSOSSI VOULE** Clément (Togo), depuis 2018 Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ; Juriste

**Amnesty International au Togo :**

- Secrétaire général de la section togolaise (SD)

**KIAI** Maina (Kenya), 2011-2014-2017 Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ; Avocat

**Amnesty International :**

- 1999-2001 : Directeur du programme Afrique

**KHAN** Irene (Bangladesh), 2020 Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ; Juriste

**Amnesty International :**

- 2001-2009 : Secrétaire général / Elle a reçu une indemnité de 533.103 £ à la suite de sa démission de l'organisation en 2009<sup>155</sup>

**JIMENEZ-DAMARY** Cecilia (Philippines), depuis 2016 Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays ; Universitaire, avocat

**Amnesty International :**

- Membre de divers comités ou conseils d'administration (SD)

**KÄLIN** Walter (Switzerland), 2004-2010 Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays ; Universitaire, avocat, 2006-2014 mandat au Comité des droits de l'homme (CCPR)

**Amnesty International :**

Membre de la section suisse d'Amnesty International : aide juridique et représentation de demandeurs d'asile<sup>156</sup> (SD)

<sup>155</sup> <https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/docs/2011/irene-khan/prise-de-position-de-peter-pack> [En ligne le 28/09/2020]

<sup>156</sup> <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2011/11/4ec2271ac/ardent-defenseur-droits-deplacés-internes.html> [En ligne le 24/09/2020]

**TINE** Alioune (Sénégal), depuis 2018 Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali ; Militant pour les Droits de l'Homme

**Amnesty International :**

- 2014 - Présent : Directeur du bureau pour l'Afrique centrale et occidentale (Source : LinkedIn)

**DYFAN** Isha (Sierra Leone), depuis 2020 Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie ; Avocat

**Amnesty International :**

- 2018-présent : Directrice de la défense des droits internationaux

**KEETHARUTH** Sheila Beedwantee (Maurice) 2012-2018 Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée ; Avocat

**Amnesty international :**

- 2002-2005 : Chercheuse (chef de bureau par intérim) (Source LinkedIn)

**Total des experts : 14**

### Human Rights Watch (HRW)

**SEKAGGYA** Margaret (Ouganda), 2008-2014 Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ; Avocat

**Human Rights Watch :**

- 2001 : Accrédité par Human Rights Watch en tant que personne qui dirige avec compétence la Commission ougandaise des droits de l'homme

**ORELLANA** Marcos A. (Chili), depuis 2020 Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux ; Universitaire

**Human Rights Watch :**

- 2017-2019 : Directeur inaugural de la division Environnement et Droits de l'Homme (Source LinkedIn)

**MENDEZ** Juan (Argentine), 2010-2016 Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; Universitaire, Avocat

**Human Rights Watch :**

- 1994 : Avocat général - Pendant 15 ans, il a travaillé avec Human Rights Watch, concentrant ses efforts sur les questions relatives aux droits de l'homme en occident<sup>157</sup>. (SD)

**GONZALEZ MORALES** Felipe (Chili), depuis 2017 Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants ; Universitaire

<sup>157</sup> <https://www.wcl.american.edu/community/faculty/profile/jmendez/bio> [En ligne le 12/01/2021]

**Human Rights Watch :**

- Consultant, conseil sur la préparation de divers rapports sur l'affaire Pinochet, la liberté d'expression, etc. (SD)

**Total des experts : 4****Helsinki Committee**

**NAJCEVSKA** Mirjana (République de Macédoine) Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ; Chercheur

**Helsinki Committee :**

- President (SD)

**Total des experts : 1****Autres organisations soutenues par OSF / Ford**

**DE SCHUTTER** Olivier (Belgique), 2008-2014 Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ; Universitaire, 2014-2020 mandat au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)

**Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)** (soutenu par Open Society Foundations, la Oak Foundation, la Ford Foundation, la MacArthur Foundation entre autres<sup>158</sup>) :

- 2004-2008 : Secrétaire général

**LAWLOR** Mary (Irlande), depuis 2020 Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ; Universitaire

**Front Line Defenders** (Soutien financier : Open Society Foundations entre autres<sup>159</sup>) :

- 2001-2016 : Fondateur et directeur exécutif (Source LinkedIn)

**FORST** Michel (France), 2014-2020 Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ; carrière au sein d'ONG

**Front Line Defenders** (Soutien financier : Open Society Foundations entre autres<sup>160</sup>) :

- Présent : Conseil consultatif<sup>161</sup> / Conseil de direction<sup>162</sup>

**International Service for Human Rights** (Soutenu par Open Society Foundations entre autres<sup>163</sup>) :

- Ancien membre du conseil d'administration<sup>164</sup> (SD)

<sup>158</sup> <https://www.fidh.org/fr/qui-sommes-nous/nos-financements/> [En ligne le 24/09/2020]

<sup>159</sup> <https://www.frontlinedefenders.org/en/donors> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>160</sup> <https://www.frontlinedefenders.org/en/donors> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>161</sup> <https://www.frontlinedefenders.org/en/advisory-council> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>162</sup> <https://www.frontlinedefenders.org/fr/leadership-council> [En ligne le 05/10/2020]

<sup>163</sup> <https://www.ishr.ch/key-supporters> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>164</sup> <https://www.ishr.ch/news/new-special-Rapporteur-human-rights-defenders-sets-out-his-vision> [En ligne le 25/09/2020]

**LUMINA** Cephas (Zambie), 2008-2014 Expert(s) indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure ; Universitaire, 2017-2021 : Mandat au comité des droits de l'enfant (CRC)

**Centre for Human Rights, University of Pretoria** (soutenu entre autres par Open Society Foundations, Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA), Open Society Institute, Ford Foundation<sup>165</sup>) :

- 2010-? : Membre

**MICKEVICIUS** Henrikas (Lituanie), nommé en 2015 Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ; Avocat

**Human Rights Monitoring Institute, Vilnius** (Soutenu par entre autres par le Hungarian Helsinki Committee HHC, Interights, Amnesty International, Human Rights Watch, Open Society Justice Initiative, Polish Helsinki Foundation for Human Rights<sup>166</sup>) :

- 2013-Présent : Directeur exécutif, fondateur, conseiller principal<sup>167</sup>

**DE FROUVILLE** Olivier (France), nommé en 2008 Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ; Universitaire, 2014-2018 mandat au Comité des droits de l'homme (CCPR)

**Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)** (Soutenu par Open Society Foundations, la Oak Foundation, la Ford Foundation, la MacArthur Foundation entre autres<sup>168</sup>):

- Chargé de mission, il a notamment représenté cette organisation dans le cadre des négociations de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme (1995-1998) et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2003-2006)<sup>169</sup>.

**SARKIN** Jeremy J. (Afrique du Sud), 2008-2014 Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ; Universitaire

**The Institute for justice and reconciliation** (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>170</sup>)<sup>171</sup>:

- 2000-Présent : Membre du conseil d'administration<sup>172</sup>

**RAMASASTRY** Anita (USA), depuis 2016 Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises ; Universitaire

<sup>165</sup> [https://www.chr.up.ac.za/images/publications/annual\\_reprots/2018/annual\\_report\\_2018.pdf](https://www.chr.up.ac.za/images/publications/annual_reprots/2018/annual_report_2018.pdf) [En ligne le 29/10/2020]

<sup>166</sup> <https://hrmi.lt/en/about-us/lt-bendradarbiavimas/> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>167</sup> <https://hrmi.lt/en/team/> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>168</sup> <https://www.fidh.org/fr/qui-sommes-nous/nos-financements/> [En ligne le 24/09/2020]

<sup>169</sup> <https://www.frouville.com> [En ligne le 24/09/2020]

<sup>170</sup> <https://issuu.com/compressdsl/docs/ijrar2011?backgroundcolor=%2523222222> [En ligne le 03/12/2020]

<sup>171</sup>

[https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter\\_keyword=institute+for+justice&grant\\_id=OR2015-25698](https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter_keyword=institute+for+justice&grant_id=OR2015-25698) [En ligne le 03/12/2020]

<sup>172</sup> <https://www.ijr.org.za/board/> [En ligne le 23/11/2020]



**Institute for Human Rights and Business (IHRB)** (Soutenu par Open Society Foundations et Oak Foundation<sup>173</sup>)

- Depuis 2014 : Membre du conseil consultatif et directeur de recherche (source LinkedIn)

**BHoola** Urmila (Afrique du Sud), 2014-2020 Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences ; Avocat

**International Women's Rights Action Watch (IWRAP) - Asia Pacific** (soutenu entre autres par Oxfam Foundation et Open society Foundations<sup>174</sup>) :

- 2013-2015 : Directeur exécutif (Source LinkedIn)

**Center for Women's Global Leadership (CWGL)** (soutenu entre autres par la Ford Foundation<sup>175</sup>, Oak Foundation, et Open Society Institute Women's Program<sup>176</sup>) :

- Participation à deux jours de meeting sur "Towards the Realization of Women's Rights and Gender Equality : Post 2015 Sustainable Development," les 11 et 12 Juin 2013<sup>177</sup> (événement soutenu par la Ford Foundation)

**CALLAMARD** Agnès (France), depuis 2016 Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; Universitaire

**ARTICLE 19** (Financé par Open Society Foundations, la Ford Foundation, la MacArthur Foundation, entre autres)<sup>178</sup> Open Society Foundations : 740,972 £ (2017) / 856,813 £ (2018)<sup>179</sup> :

- 2004-2013 : Directeur exécutif<sup>180</sup>

**HEYNS** Christof (Afrique du Sud), 2010-2016 Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; Universitaire, 2016-2020 mandat au Comité des droits de l'homme (CCPR)

**Center for Human Rights, University of Pretoria** (soutenu entre autres par Open Society Foundations, Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA), Open Society Institute, Ford Foundation<sup>181</sup>) :

71

<sup>173</sup> <https://www.ihrb.org/about/funding/#link-2> [En ligne le 23/11/2020]

<sup>174</sup> <https://www.iwraw-ap.org/wp-content/uploads/2018/11/IWRAP-Annual-Report-2017-WEB.pdf> [En ligne le 30/11/2020]

<sup>175</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/docman/economic-and-social-rights-publications/614-towards-the-realization-of-women-s-rights-and-gender-equality-post-2015-sustainable-development-1/file> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>176</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/docman/annual-reports/657-center-for-women-s-global-leadership-annual-report-2012-2013/file> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>177</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/docman/economic-and-social-rights-publications/614-towards-the-realization-of-women-s-rights-and-gender-equality-post-2015-sustainable-development-1/file> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>178</sup> <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2020/02/Article-19-Accounts-2018.pdf> [En ligne le 23/10/2020]

<sup>179</sup> <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2020/02/Article-19-Accounts-2018.pdf> p.24 [En ligne le 25/09/2020]

<sup>180</sup> [https://www.article19.org/data/files/annual\\_reports\\_and\\_accounts/A19-Annual-Report-1-12-final.pdf](https://www.article19.org/data/files/annual_reports_and_accounts/A19-Annual-Report-1-12-final.pdf) [En ligne le 29/10/2020]

<sup>181</sup> [https://www.chr.up.ac.za/images/publications/annual\\_reprots/2018/annual\\_report\\_2018.pdf](https://www.chr.up.ac.za/images/publications/annual_reprots/2018/annual_report_2018.pdf) [En ligne le 29/10/2020]

- Présent : Expert auprès du Centre<sup>182</sup> et membre du Staff<sup>183</sup>
- 1987-2006 : Membre du personnel et directeur

**ALSTON Philip** (Australie), 2004-2010 Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; Universitaire ; Mandat de Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme (2014-2020)

**Center for Human Rights and Global Justice, centre de recherche de la New York University School of Law** (soutenu entre autres par Open Society Foundations à hauteur de 375 000\$US en 2017<sup>184</sup> et par la Ford Foundation) :

- Au moins<sup>185</sup> depuis 2014 - présent : Directeur et président<sup>186</sup>

**Center for Economic and Social Rights** (soutenu par Open Society Foundations, OSF Public Health Program, Oxfam Foundation et Ford Foundation<sup>187</sup>) :

- Présent : mentionnée comme actuel Président du conseil d'administration<sup>188</sup> (en 2002-2010 selon son CV envoyé au HCNU et mentionnée comme membre du Conseil consultatif sur le site dédié<sup>189</sup>

**BRODERICK Elizabeth** (Australie) depuis 2017 Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; Juriste

**International service for human rights** (Soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>190</sup>):

- Présent : Membre du conseil d'administration<sup>191</sup>

**FACIO Alda** (Costa Rica), 2014-2020 Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; Magistrat

**Women's Human Rights Institute** (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>192</sup>) :

- Présent : Co-fondatrice de l'Institut et directrice académique<sup>193</sup>

**TECHANE Eskerem Geset** (Ethiopie), présent Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; Avocat

<sup>182</sup> <https://www.chr.up.ac.za/about/experts-directory> [En ligne le 29/10/2020]

<sup>183</sup> [https://www.chr.up.ac.za/images/publications/annual\\_reprots/2019/annual\\_report\\_2019.pdf](https://www.chr.up.ac.za/images/publications/annual_reprots/2019/annual_report_2019.pdf) [En ligne le 29/10/2020]

<sup>184</sup>

[https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter\\_keyword=new+york&page=5&grant\\_id=OR2017-36195](https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter_keyword=new+york&page=5&grant_id=OR2017-36195) [En ligne le 29/10/2020]

<sup>185</sup> <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/EPoverty/PhilipAlston.pdf> [En ligne le 29/10/2020]

<sup>186</sup> <https://chrgj.org/people/philip-alston/> [En ligne le 23/10/2020]

<sup>187</sup> [https://www.cesr.org/sites/default/files/CESR\\_2019AnnualReport\\_1.pdf](https://www.cesr.org/sites/default/files/CESR_2019AnnualReport_1.pdf) [En ligne le 29/10/2020]

<sup>188</sup> <https://chrgj.org/people/philip-alston/> [En ligne le 29/10/2020]

<sup>189</sup> <https://www.cesr.org/board> [En ligne le 29/10/2020]

<sup>190</sup> <https://www.ishr.ch/key-supporters> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>191</sup> <https://www.ishr.ch/board> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>192</sup> <http://learnwhr.org/about/our-partners/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>193</sup> <http://learnwhr.org/about/faculty/> [En ligne le 30/10/2020]

**Institute for Human Rights and Development in Africa (IHRDA)** (soutenu entre autres par MacArthur Foundation, Open Society Initiative for West Africa, Open Society Initiative for Southern Africa, Open Society Foundations<sup>194</sup>)

- Directeur adjoint (avant 2015)<sup>195</sup>

**Women's Human Rights Institute** (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>196</sup>) :

- Présent : Membre de l'Institut<sup>197</sup>

**UPRETI** Melissa (Népal) depuis 2017 Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; Avocat

**Center for Reproductive Rights** (Financé entre autres par Open Society Foundations et MacArthur Foundation et la Ford Foundation<sup>198</sup>) :

- 2000-2016 : Directeur régional pour l'Asie (Source LinkedIn)

**Center for Women's Global Leadership** (soutenu entre autres par la Ford Foundation<sup>199</sup>, Oak Foundation et Open Society Institute Women's Program<sup>200</sup>) :

- 2017 - Présent : Directeur principal, programme et responsable de la mise en place d'un lobbying au niveau mondial<sup>201</sup> (Source LinkedIn)

**Women's Human Rights Institute** (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>202</sup>) :

- Présent : Membre de l'Institut<sup>203</sup>

**DEVANDAS AGUILAR** Catalina (Costa Rica), depuis 2014 Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées ; Avocat

**Disability Rights Fund** (soutenu entre autres par Ford Foundation et Open Society Foundations<sup>204</sup>):

- 2012-2014 : chargée de programme pour les partenariats stratégiques au sein du Disability Rights Advocacy Fund

- 2008-2011 : chargée de programme pour l'Amérique latine au sein du Disability Rights Fund<sup>205</sup>

**DE GREIFF** Pablo (Colombie), 2012-2018 Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ; Pas d'informations

<sup>194</sup> <https://www.ihrda.org/donors/> [En ligne le 13/10/2020]

<sup>195</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=ge9Faxtnwtw> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>196</sup> <http://learnwhr.org/about/our-partners/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>197</sup> <http://learnwhr.org/about/faculty/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>198</sup> [https://reproductiverights.org/sites/default/files/documents/2018\\_Annual.pdf](https://reproductiverights.org/sites/default/files/documents/2018_Annual.pdf) [En ligne le 10/12/2020]

<sup>199</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/docman/economic-and-social-rights-publications/614-towards-the-realization-of-women-s-rights-and-gender-equality-post-2015-sustainable-development-1/file> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>200</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/docman/annual-reports/657-center-for-women-s-global-leadership-annual-report-2012-2013/file> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>201</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/about/cwgl-team/people/204-cwgl-team/597-upreti-melissa> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>202</sup> <http://learnwhr.org/about/our-partners/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>203</sup> <http://learnwhr.org/about/faculty/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>204</sup> <https://disabilityrightsfund.org/our-partners/> [En ligne le 21/10/2020]

<sup>205</sup> <https://www.who.int/bulletin/volumes/97/1/19-030119/fr/> [En ligne le 21/10/2020]

**International Center for Transitional Justice (ICTJ)** (Soutenu entre autres par Open Society Institute Budapest Foundation, Open Society Initiative for Eastern Africa, la Ford Foundation, la MacArthur Foundation, Oak Foundation<sup>206</sup>) :

- 2001-2014 : Directeur de recherche

**Center for Human Rights and Global justice at the School of Law, New York University** (soutenu entre autres par Open Society Foundations à hauteur de 375 000\$US en 2017<sup>207</sup>) :

- Depuis 2015 : Maître de recherche et directeur du programme de justice transitionnelle<sup>208</sup>

**NYALETSOSSI VOULE Clément** (Togo), depuis 2018 Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ; Juriste

**International Service for Human Rights (ISHR)** (Soutenu par Open Society Foundations entre autres<sup>209</sup>) :

- Avant 2018 : A dirigé le travail du Service international pour les droits de l'homme

**KIAI Maina** (Kenya), 2011-2014-2017 Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ; Avocat

◆ **Front Line Defenders** (Soutien financier : Open Society Foundations entre autres<sup>210</sup>) :

- Présent : Conseil de direction<sup>211</sup>

**InformAction (IFA)** (Soutenu par Open Society Foundations, Ford Foundation<sup>212</sup>) :

- 2010-2019 : Fondateur<sup>213</sup> et Codirecteur d'InformAction (Sources : Open Society<sup>214</sup>, LinkedIn, articles publiés sur le site de IFA<sup>215</sup>)

- 2015-2018 : Publication d'articles relayés par InformAction<sup>216</sup>

**KAYE David** (États-Unis), 2014-2020 Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ; Universitaire

**Global Network Initiative** (soutenu entre autres par la Ford Foundation<sup>217</sup>) :

<sup>206</sup> <https://www.ictj.org/supporters> [En ligne le 28/09/2020]

<sup>207</sup>

[https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter\\_keyword=new+york&page=5&grant\\_id=OR2017-36195](https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter_keyword=new+york&page=5&grant_id=OR2017-36195) [En ligne le 29/10/2020]

<sup>208</sup> [https://www.ohchr.org/EN/Issues/TruthJusticeReparation/Pages/PablodeGreiff.aspx?source=post\\_page](https://www.ohchr.org/EN/Issues/TruthJusticeReparation/Pages/PablodeGreiff.aspx?source=post_page) [En ligne le 30/10/2020]

<sup>209</sup> <https://www.ishr.ch/key-supporters> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>210</sup> <https://www.frontlinedefenders.org/en/donors> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>211</sup> <https://www.frontlinedefenders.org/fr/leadership-council> [En ligne le 05/10/2020]

<sup>212</sup> <https://www.informaction.tv/index.php/about-us/our-donors> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>213</sup> <https://www.informaction.tv/> [En ligne le 02/11/2020] référencé sur internet depuis 2011

<sup>214</sup> <https://www.opensocietyfoundations.org/who-we-are/boards/human-rights-initiative-advisory-board/member/maina-kiai> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>215</sup> <https://www.informaction.tv/index.php/election-news/item/561-press-release-election-watch-2> [En ligne le 12/11/2020]

<sup>216</sup> <https://www.informaction.tv/index.php/blog/maina-kiai-s-column> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>217</sup> <https://globalnetworkinitiative.org/team/financials/> [En ligne le 23/10/2020]

<p>- Président du Conseil d'Administration depuis 2020<sup>218</sup></p>
<p><b>PATEL</b> Faiza (Pakistan), 2011-2014 Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme ; Universitaire</p> <p><b>Brennan Center's Liberty &amp; National Security Program</b> (soutenu entre autres par Open Society Foundations en 2019 entre \$500,000 et \$999,999<sup>219</sup>) : 2011- Présent : Codirecteur<sup>220</sup></p>
<p><b>IZSÁK-NDIAYE</b> Rita (Hongrie), 2011-2017 Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités ; 2018-2021 mandat au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)</p> <p><b>Tom Lantos Institute</b> (soutenu par Open Society Foundations<sup>221</sup>)<sup>222</sup> : - 2011-2013 : PDG de l'Institut<sup>223</sup></p> <p><b>European Roma Rights Center in Budapest</b> (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>224</sup>): - Présente durant 5 ans (SD)</p>
<p><b>TAULI-CORPUZ</b> Victoria (Philippines), 2014-2020 Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones ; Consultant</p> <p><b>Tebtebba Foundation</b> (soutenu entre autres par la Ford Foundation<sup>225</sup>) : - 1996 - Présent<sup>226</sup> : Directeur exécutif (Source LinkedIn)</p>
<p><b>GAMBARI</b> Ibrahim Agboola (Nigeria), 2018- présent Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Durban ; Chercheur, diplomate</p> <p><b>The Savannah Centre for Diplomacy, Democracy and Development (SCDDD)</b> (soutenu entre autres par la Ford Foundation et MacArthur Foundation)<sup>227</sup>: - 1993-Au moins jusqu'en 2012 : Président/fondateur<sup>228</sup></p>

<sup>218</sup> <https://globalnetworkinitiative.org/david-kaye-to-join-the-global-network-initiative-as-independent-board-chair/> [En ligne le 23/10/2020]

<sup>219</sup> [https://www.brennancenter.org/sites/default/files/2020-04/2019\\_AnnualReport.pdf](https://www.brennancenter.org/sites/default/files/2020-04/2019_AnnualReport.pdf) p.26 [En ligne le 28/09/2020]

<sup>220</sup> <https://www.brennancenter.org/experts/faiza-patel> [En ligne le 28/09/2020]

<sup>221</sup> [https://tomlantosinstitute.hu/annual%20reports/2014/tli\\_eves\\_beszamolo\\_2014.pdf](https://tomlantosinstitute.hu/annual%20reports/2014/tli_eves_beszamolo_2014.pdf) [En ligne le 03/11/2020]

<sup>222</sup> <https://tomlantosinstitute.hu/hu/tamogatok/> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>223</sup> <https://ensz-genf.mfa.gov.hu/assets/03/04/40/05ff5ee0cb04b6026db080854515b3369f73007a.pdf> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>224</sup> <http://www.errc.org/cikk.php?cikk=3583> [En ligne le 30/11/2020]

<sup>225</sup> <https://www.tebtebba.org/index.php/who-we-work-with/funders> [En ligne le 24/11/2020]

<sup>226</sup> <https://www.tebtebba.org/index.php/about/governance-and-structure/board-of-trustees> [En ligne le 24/11/2020]

<sup>227</sup> <https://savannahcentre.org/partners> [En ligne le 22/10/2020]

<sup>228</sup> <https://www.un.org/en/africa/osaa/about/former-us-gambari.shtml> [En ligne le 03/11/2020]

**Commission on Global Security, Justice & Governance, joint project of the Hague Institute for Global Justice and the Stimson Center** (The Stimson Center est soutenue entre autres par The foundation to promote Open Society, Open Society Policy Center et MacArthur Foundation)<sup>229</sup>

- Présent : Co président de la Commission<sup>230</sup>

**RUTEERE Mutuma** (Kenya), 2011-2017 Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ; Universitaire

**Center for Human Rights and Policy Studies, Nairobi, Kenya** (Soutenue par Open Society Initiative for eastern Africa<sup>231</sup>) :

- 2009 - Présent : Directeur / Fondateur (Source LinkedIn)

**MOFOKENG Tlaleng** (Afrique du Sud), depuis 2020 Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ; Médecin avec une expertise dans la défense de l'accès universel à la santé, des soins contre le VIH, des services adaptés aux jeunes et du planning familial

**Sex Worker Education and Advocacy Taskforce (SWEAT)** (soutenue par Open Society Foundation<sup>232</sup>)<sup>233</sup> :

- Présent : Président du conseil d'administration<sup>234</sup>

**Global Doctors for Choice** (soutenue par Open Society Foundation<sup>235</sup>) :

- 2017-Présent : Codirectrice pour l'Afrique du Sud<sup>236</sup>

- 2020 : Félicitée pour sa nomination au poste de Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé<sup>237</sup>

**PURAS Dainius** (Lituanie), 2014-2020 Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ; Médecin psychiatre, 2009-2011 mandat au Comité des droits de l'enfant (CRC) ; Professeur invité à l'Université d'Essex

**Global Initiative on Psychiatry / Human Rights Monitoring Institute** (Soutenu par entre autres par le Hungarian Helsinki Committee HHC, Interights, Amnesty International, Human Rights Watch, Open Society Justice Initiative, Polish Helsinki Foundation for Human Rights)<sup>238</sup> :

<sup>229</sup> <https://www.stimson.org/about/transparency/funding-sources/> [En ligne le 22/10/2020]

<sup>230</sup> <https://www.stimson.org/2016/commission-global-security-justice-governance/> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>231</sup> <https://www.chrips.or.ke/home/chrips-partners/> [En ligne le 23/11/2020]

<sup>232</sup> <https://www.opensocietyfoundations.org/newsroom/sex-worker-education-and-advocacy-taskforce-campaigns-legal-reform-south-africa> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>233</sup> <http://www.sweat.org.za/funders/> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>234</sup> <https://www.sweat.org.za/our-board/> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>235</sup> [https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter\\_keyword=global+doctors+for+choice&grant\\_id=OR2017-38693](https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter_keyword=global+doctors+for+choice&grant_id=OR2017-38693) [En ligne le 16/10/2020]

<sup>236</sup> <https://globaldoctorsforchoice.org/south-africa/> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>237</sup> <https://globaldoctorsforchoice.org/wp-content/uploads/Dr-Tlaleng-Mofokeng-MBChB-appointed-to-UN-Special-Rapporteur-on-the-Right-to-Health.pdf> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>238</sup> <https://hrmi.lt/en/about-us/lt-bendradarbiavimas/> [En ligne le 25/09/2020]

- 2018 - Présent : Président du conseil d'administration<sup>239</sup>

**Human Rights Center of University of Essex** (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>240</sup>) :

- 2015-2020 : Partenariat de soutien au Rapporteur spécial [sur le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible](#) en partenariat avec Open Society Foundation's Public Health Programme<sup>241</sup>

**MENDEZ Juan** (Argentine), 2010-2016 Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; Universitaire, Avocat

**International Center for Transnational Justice (ICTJ)** (Soutenu entre autres par Open Society Institute Budapest Foundation, Open Society Initiative for Eastern Africa, la Ford Foundation, la MacArthur Foundation, la Oak Foundation, The foundation to promote Open society<sup>242</sup>) :

- 2004-2009 : Président

- Depuis 2009 : Président émérite<sup>243</sup>

**BALDO Suliman** (Soudan), 2013-2018 Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali ; Universitaire

**International Center for Transitional Justice (ICTJ)** (Soutenu entre autres par Open Society Institute Budapest Foundation, Open Society Initiative for Eastern Africa, la Ford Foundation, la MacArthur Foundation, la Oak Foundation<sup>244</sup>) :

- 2006-2013 : Directeur du programme Afrique

**JAHANGIR Asma** (Pakistan), 2004-2010 Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction ; Avocat

**International Crisis Group soutenue initialement par George Soros** (soutenu entre autres par la MacArthur Foundation et the Foundation to promote Open Society)<sup>245</sup>

- 2016 : Membre<sup>246</sup>

**Total des experts : 32**

**Total des experts membres de ce réseau d'ONG et de fondations = 52**

<sup>239</sup> <https://hrmi.lt/en/team/> [En ligne le 23/10/2020]

<sup>240</sup> <https://www.essex.ac.uk/research-projects/un-mandate-on-the-right-to-health> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>241</sup> <https://www.essex.ac.uk/research-projects/un-mandate-on-the-right-to-health> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>242</sup> <https://www.ictj.org/supporters> [En ligne le 28/09/2020]

<sup>243</sup> <https://www.ictj.org/news/ictj-human-rights-juan-mendez-colombia-justice> [En ligne le 12/01/2021]

<sup>244</sup> <https://www.ictj.org/supporters> [En ligne le 28/09/2020]

<sup>245</sup> <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/ICG%202019%20FS.pdf> [En ligne le 23/11/2020]

<sup>246</sup> <https://web.archive.org/web/20171130171156/https://www.crisisgroup.org/who-we-are/board> [En ligne le 03/12/2020]

*Comité de coordination*

<b>Open Society Foundations</b>	<b>PURAS</b> Dainius
<b>International Commission of Jurists (ICJ)</b>	<b>MÉNDEZ</b> Juan
	<b>SARKIN</b> Jeremy J.
	<b>NOWAK</b> Manfred
<b>Amnesty International</b>	<b>JAHANGIR</b> Asma
	<b>NYALETSOSSI VOULE</b> Clément
	<b>JIMENEZ-DAMARY</b> Cecilia
<b>Human Rights Watch (HRW)</b>	<b>KEETHARUTH</b> Sheila B.
	<b>MÉNDEZ</b> Juan
<b>Helsinki Committee</b>	<b>NAJCEVSKA</b> Mirjana
<b>Autres organisations soutenues par OSF / Ford</b>	<b>RAMASASTRY</b> Anita
	<b>NYALETSOSSI VOULE</b> Clément
	<b>PURAS</b> Dainius
	<b>DEVANDAS AGUILAR</b> Catalina
	<b>KAYE</b> David
	<b>IZSÁK-NDIAYE</b> Rita
	<b>DE FROUVILLE</b> Olivier
	<b>FORST</b> Michel
	<b>MENDEZ</b> Juan
	<b>SARKIN</b> Jeremy J.
	<b>JAHANGIR</b> Asma
<b>Total</b>	<b>17 experts sur 47 (36 %)</b>



## Annexe 8 : Procédures spéciales / ONG

Les informations relatives aux experts sont issues de leurs CV publiés sur le site du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Dans le cas contraire, cela est précisé en note de bas de page.

Dans un certain nombre de cas, afin de trouver la liste des anciens experts de l'ONU, les outils de « Wayback Machine<sup>247</sup> » ont été utilisés. Dans la plupart de ces cas, cela n'a pas permis de trouver les dates de début et de fin de mandat qui étaient absentes du site. Cela explique l'absence de ces informations pour certains experts.

La mention « SD » (Sans Date) signifie que la date est inconnue.

La mention « Présent » correspond à la date où cette annexe a été mise à jour, le 6 mai 2021.

Toutes les sources citées ont été sauvegardées et archivées.

■ L'expert occupe un poste de responsabilité dans une ONG et est en même temps titulaire d'un mandat auprès des Nations Unies

FORST Michel (France), 2014-2020 Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ; carrière au sein d'ONGs

- **Front Line Defenders** (Soutien financier : Open Society Foundations entre autres<sup>248</sup>) :
  - Depuis au moins 2020 - Présent : Conseil consultatif<sup>249</sup> / Conseil de direction<sup>250</sup>

TOCHILOVSKY Vladimir (Ukraine), 2010-2016 Groupe de travail sur la détention arbitraire ; Universitaire

- **Commission for International Justice and Accountability** :
  - 2013-Présent : Membre du groupe consultatif<sup>251</sup>

GARRETÓN Roberto (Chile) Groupe de travail sur la détention arbitraire ; Avocat

- **International Commission of Jurists, Genève** (soutenue entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>252</sup>:
  - 2008-2023 : Commissaire (son 3<sup>ème</sup> mandat est en cours ; 2008-2013 ; 2013-2018 ; 2018-2023)<sup>253</sup>

MICKEVICIUS Henrikas (Lituanie), nommé en 2015 au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ; Avocat

<sup>247</sup> <http://web.archive.org>

<sup>248</sup> <https://www.frontlinedefenders.org/en/donors> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>249</sup> <https://www.frontlinedefenders.org/en/advisory-council> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>250</sup> <https://www.frontlinedefenders.org/fr/leadership-council> [En ligne le 05/10/2020]

<sup>251</sup> <http://vladimirtochilovsky.academia.edu> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>252</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<sup>253</sup> <https://www.icj.org/commission/commissioners-from-the-americas/> [En ligne le 23/10/2020]

■ **Human Rights Monitoring Institute, Vilnius** (Soutenu entre autres par le Hungarian Helsinki Committee HHC, Interights, Amnesty International, Human Rights Watch, Open Society Justice Initiative, Polish Helsinki Foundation for Human Rights<sup>254</sup>) :

- 2013-Présent : Directeur exécutif, fondateur, conseiller principal<sup>255</sup>

SARKIN Jeremy J. (Afrique du Sud), 2008-2014 Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ; Universitaire

■ **The Institute for justice and reconciliation** (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>256</sup>)<sup>257</sup> :

- 2000-Présent : Membre du conseil d'administration<sup>258</sup>

RAMASASTRY Anita (USA), depuis 2016 Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises ; Universitaire

■ **Institute for Human Rights and Business (IHRB)** (Soutenu par Open Society Foundations et Oak Foundation<sup>259</sup>)

- Depuis 2014 : Membre du conseil consultatif et directeur de recherche (source LinkedIn)

SULYANDZIGA Pavel (Fédération de Russie), 2011-2018 Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises ; Universitaire

■ **Batani Foundation** :

- 2007-2018 : Fondateur et Président du Conseil d'administration<sup>260</sup> (Source LinkedIn)

BHoola Urmila (Afrique du Sud), 2014 - 2020 Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences ; Avocat

■ **International Women's Rights Action Watch (IWRAP) - Asia Pacific** (soutenu entre autres par Oxfam Foundation et Open Society Foundations<sup>261</sup>) :

- 2013-2015 : Directeur exécutif (Source LinkedIn)

ALSTON Philip (Australie), 2004-2010 Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; Universitaire ; 2014-2020 Mandat de Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme

■ **Center for Economic and Social Rights** (soutenu par Open Society Foundations, OSF Public Health Program, Oxfam Foundation et Ford Foundation<sup>262</sup>) :

<sup>254</sup> <https://hrmi.lt/en/about-us/lt-bendradarbiavimas/> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>255</sup> <https://hrmi.lt/en/team/> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>256</sup> <https://issuu.com/compressdsi/docs/ijrar2011?backgroundColor=%2523222222> [En ligne le 03/12/2020]

<sup>257</sup>

[https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter\\_keyword=institute+for+justice&grant\\_id=OR2015-25698](https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter_keyword=institute+for+justice&grant_id=OR2015-25698) [En ligne le 03/12/2020]

<sup>258</sup> <https://www.ijr.org.za/board/> [En ligne le 23/11/2020]

<sup>259</sup> <https://www.ihrb.org/about/funding/#link-2> [En ligne le 23/11/2020]

<sup>260</sup> <https://batani.org/about/our-team> [En ligne le 14/12/2020]

<sup>261</sup> <https://www.iwraw-ap.org/wp-content/uploads/2018/11/IWRAP-Annual-Report-2017-WEB.pdf> [En ligne le 30/11/2020]

<sup>262</sup> [https://www.cesr.org/sites/default/files/CESR\\_2019AnnualReport\\_1.pdf](https://www.cesr.org/sites/default/files/CESR_2019AnnualReport_1.pdf) [En ligne le 29/10/2020]

- Depuis au moins 2020-Présent : mentionnée comme actuel Président du conseil d'administration<sup>263</sup> (en 2002-2010 selon son CV envoyé au HCNU et mentionnée comme membre du Conseil consultatif sur le site dédié<sup>264</sup>)

BRODERICK Elizabeth (Australie) depuis 2017 Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; responsable de la technologie juridique au sein du cabinet d'avocats Blake Dawson Waldron

■ **International Service for Human Rights** (Soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>265</sup>) :

- Depuis au moins 2020 - Présent : Membre du conseil d'administration<sup>266</sup>

■ **Male Champions of Change** :

- 2011-Présent : Fondatrice et responsable<sup>267</sup> (Source LinkedIn)

FACIO Alda (Costa Rica), 2014-2020 Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; Magistrat

■ **Women's Human Rights Institute** (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>268</sup>) :

- Depuis au moins 2020-Présent : Co-fondatrice de l'Institut et directrice académique<sup>269</sup>

TECHANE Eskerem Geset (Ethiopie), présent Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; Avocat

■ **Women's Human Rights Institute** (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>270</sup>) :

- Présent : Membre de l'Institut<sup>271</sup>

UPRETI Melissa (Népal) depuis 2017 Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; Avocat

■ **Center for Women's Global Leadership** (soutenu entre autres par la Ford Foundation<sup>272</sup>, Oak Foundation et Open society Institute Women's program<sup>273</sup>) :

- 2017 - Présent : Directeur principal, programme et responsable de la mise en place d'un lobbying au niveau mondial<sup>274</sup> (Source LinkedIn)

■ **Women's Human Rights Institute** (soutenu entre autres par Open Society Foundations<sup>275</sup>) :

<sup>263</sup> <https://chrgj.org/people/philip-alston/> [En ligne le 29/10/2020]

<sup>264</sup> <https://www.cesr.org/board> [En ligne le 29/10/2020]

<sup>265</sup> <https://www.ishr.ch/key-supporters> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>266</sup> <https://www.ishr.ch/board> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>267</sup> <https://championsofchangecoalition.org/our-team/> [En ligne le 14/12/2020]

<sup>268</sup> <http://learnwhr.org/about/our-partners/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>269</sup> <http://learnwhr.org/about/faculty/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>270</sup> <http://learnwhr.org/about/our-partners/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>271</sup> <http://learnwhr.org/about/faculty/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>272</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/docman/economic-and-social-rights-publications/614-towards-the-realization-of-women-s-rights-and-gender-equality-post-2015-sustainable-development-1/file> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>273</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/docman/annual-reports/657-center-for-women-s-global-leadership-annual-report-2012-2013/file> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>274</sup> <https://cwgl.rutgers.edu/about/cwgl-team/people/204-cwgl-team/597-upreti-melissa> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>275</sup> <http://learnwhr.org/about/our-partners/> [En ligne le 30/10/2020]

- Depuis au moins 2020 - Présent : Membre de l'Institut<sup>276</sup>

GARCIA-SAYAN Diego (Pérou), depuis 2017 Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats ; Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

■ **Open Society Foundations - Global Drug Policy Advisory Board :**

- Présent en 2020 : Président du conseil consultatif<sup>277</sup>

■ **Andean Commission of Jurists :**

- 2003-présent<sup>278</sup> : Directeur général (Fondateur)<sup>279</sup>

DE GREIFF Pablo (Colombie), 2012-2018 Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition

■ **International Center for Transitional Justice (ICTJ)** (Soutenu entre autres par Open Society Institute Budapest Foundation, Open Society Initiative for Eastern Africa, la Ford Foundation, la MacArthur Foundation, Oak Foundation<sup>280</sup>) :

- 2001-2014 : Directeur de recherche

FARHA Leilani (Canada), 2014-2020 Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard ; Avocat

■ **Make the Shift :**

- 2016 - Présent : Directeur mondial<sup>281</sup>

RONA Gabor (USA), 2011-2018 Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; Universitaire, juriste

■ **Human Rights First :**

- 2005-2014 : Directeur juridique international (Source LinkedIn)

PATEL Faiza (Pakistan), 2011-2014 Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; Universitaire

■ **Brennan Center's Liberty & National Security Program** (soutenu entre autres par Open Society Foundations en 2019 entre \$500,000 et \$999,999<sup>282</sup>) :

- 2011- Présent : Codirecteur<sup>283</sup>

<sup>276</sup> <http://learnwhr.org/about/faculty/> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>277</sup> <https://www.opensocietyfoundations.org/who-we-are/boards/global-drug-policy-advisory-board/member/diego-garcia-sayan> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>278</sup> <http://cajpe.org.pe/node/109> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>279</sup> <https://www.corteidh.or.cr/tablas/jueces/DGS.pdf> [En ligne le 25/09/2020]

<sup>280</sup> <https://www.ictj.org/supporters> [En ligne le 28/09/2020]

<sup>281</sup> <https://www.make-the-shift.org/the-team/> [En ligne le 02/11/2020]

<sup>282</sup> [https://www.brennancenter.org/sites/default/files/2020-04/2019\\_AnnualReport.pdf](https://www.brennancenter.org/sites/default/files/2020-04/2019_AnnualReport.pdf) p.26 [En ligne le 28/09/2020]

<sup>283</sup> <https://www.brennancenter.org/experts/faiza-patel> [En ligne le 28/09/2020]

IZSÁK-NDIAYE Rita (Hongrie), 2011-2017 Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités ; 2018-2021 mandat au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

■ **Tom Lantos Institute** (soutenu par Open Society Foundations<sup>284</sup>)<sup>285</sup> :

- 2011-2013 : PDG de l'Institut<sup>286</sup>

MCDOUGALL Gay (USA), 2005-2011 Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités ; Avocat, 2014-2020 mandat au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

■ **Global Rights** :

- 1994-2006 : Directeur exécutif

DE SCHUTTER Olivier (Belgique), nommé en 2020 Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme ; Universitaire, 2008-2014 Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, 2014-2020 mandat au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)

■ **International Commission of Jurists** (soutenu entre autres par Open Society Foundations et Oak Foundation)<sup>287</sup> :

- 2013-2015 : Commissaire<sup>288</sup>

SEPULVEDA CARMONA Magdalena (Chili), 2008-2014 Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme ; Avocat

■ **International Council on Human Rights Policy (ICHRP)** :

- 2006-2012 : Directrice de la recherche (Source LinkedIn)

MADRIGAL-BORLOZ Victor (Costa Rica), depuis 2018 Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre; Avocat, membre du sous Comité pour la prévention de la torture de 2013 à 2016

■ **International Justice resource Center (IJRC)** :

- Membre fondateur du conseil d'administration (SD)

- 2014 : trésorier<sup>289</sup>

- Depuis au moins 2020 - Présent : membre du conseil consultatif<sup>290</sup>

GAMBARI Ibrahim Agboola, (Nigeria) 2018-présent Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Durban ; Chercheur, diplomate

■ **The Savannah Centre for Diplomacy, Democracy and Development (SCDDD)** (soutenu entre autres par la Ford Foundation et MacArthur Foundation)<sup>291</sup>:

<sup>284</sup> [https://tomlantosinstitute.hu/annual%20reports/2014/tli\\_eves\\_beszamolo\\_2014.pdf](https://tomlantosinstitute.hu/annual%20reports/2014/tli_eves_beszamolo_2014.pdf) [En ligne le 03/11/2020]

<sup>285</sup> <https://tomlantosinstitute.hu/hu/tamogatok/> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>286</sup> <https://ensz-genf.mfa.gov.hu/assets/03/04/40/05ff5ee0cb04b6026db080854515b3369f73007a.pdf> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>287</sup> <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2019/09/Universal-ICJ-Annual-Report-2018-Publications-Reports-Annual-Report-2019-ENG.pdf> [En ligne le 10/11/2020]

<sup>288</sup> <https://www.icj.org/three-new-commissioners-join-the-icj/> [En ligne le 23/10/2020]

<sup>289</sup> <https://web.archive.org/web/20140606000245/https://ijrcenter.org/board-of-directors/> [En ligne le 30/11/2020]

<sup>290</sup> <https://ijrcenter.org/about/who-we-are/advisory-board/> [En ligne le 30/11/2020]

<sup>291</sup> <https://savannahcentre.org/partners> [En ligne le 22/10/2020]

- 1993-Au moins jusqu'en 2012 : Président/fondateur<sup>292</sup>

■ **Commission on Global Security, Justice & Governance, joint project of the Hague Institute for Global Justice and the Stimson Center** (The Stimson Center est soutenue entre autres par The Foundation to Promote Open Society, Open Society Policy Center et MacArthur Foundation)<sup>293</sup>

- Depuis au moins 2020 - Présent : Co président de la Commission<sup>294</sup>

DAY Dominique (USA), depuis 2018 Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ; Avocat

■ **Daylight - Rule of law :**

- 2013-Présent : Fondatrice et directrice<sup>295</sup> (Source LinkedIn)

RUTEERE Mutuma (Kenya), 2011-2017 Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ; Universitaire

■ **Center for Human Rights and Policy Studies, Nairobi, Kenya** (Soutenue par Open Society Initiative for eastern Africa<sup>296</sup>) :

- 2009 - Présent : Directeur / Fondateur (Source LinkedIn)

MOFOKENG Tlaleng (Afrique du Sud), depuis 2020 Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ; Médecin avec une expertise dans la défense de l'accès universel à la santé, des soins contre le VIH, des services adaptés aux jeunes et du planning familial

■ **Commission for Gender Equality, Afrique du Sud :**

- 2019-Présent : Commissaire

■ **Safe Abortion Action Fund :**

- Présent : Membre du Conseil d'administration<sup>297</sup> (se présente comme « abortion provider »)

■ **The Soul City Institute for Social Justice :**

- Présent : Vice présidente du Conseil d'administration<sup>298</sup>

■ **Nalane for Reproductive Justice**<sup>299</sup> :

- 2013 - Présent : Fondatrice et directrice

■ **Sex Worker Education and Advocacy Taskforce (SWEAT)** (soutenue par Open Society Foundations<sup>300</sup>)<sup>301</sup> :

<sup>292</sup> <https://www.un.org/en/africa/osaa/about/formerusggambari.shtml> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>293</sup> <https://www.stimson.org/about/transparency/funding-sources/> [En ligne le 22/10/2020]

<sup>294</sup> <https://www.stimson.org/2016/commission-global-security-justice-governance/> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>295</sup> <https://www.daylyt.org/dominique-day-expert> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>296</sup> <https://www.chrips.or.ke/home/chrips-partners/> [En ligne le 23/11/2020]

<sup>297</sup> <https://www.saafund.org/saafoard> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>298</sup> <https://www.soulcity.org.za/news-events/news/soul-city-institute-applauds-the-appointment-of-board-chairperson-dr-tlaleng-mofoken-as-the-special-rapporteur-on-right-to-health-to-the-united-nations.pdf> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>299</sup> <https://drtpmofokeng.wixsite.com/nalane> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>300</sup> <https://www.opensocietyfoundations.org/newsroom/sex-worker-education-and-advocacy-taskforce-campaigns-legal-reform-south-africa> [En ligne le 16/10/2020]

<sup>301</sup> <http://www.sweat.org.za/funders/> [En ligne le 16/10/2020]

- Depuis au moins 2020 - Présent : Président du conseil d'administration<sup>302</sup>

■ **The Global Advisory Board for Sexual Health and Wellbeing :**

- Depuis au moins 2020 - Présent : Membre du conseil d'administration<sup>303</sup>

■ **Global Doctors for Choice** (soutenue par Open Society Foundations<sup>304</sup>) :

- 2017-Présent : Codirectrice pour l'Afrique du Sud<sup>305</sup>

-

■ **Sexual Health and Wellbeing, Accountability International :**

- Depuis au moins 2020 - Présent : Conseil consultatif mondial<sup>306</sup>

MENDEZ Juan (Argentine), 2010-2016 Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; Universitaire, Avocat

■ **Open Society Foundations :**

- 2014 : Membre du conseil d'administration de Open Society Justice Initiative<sup>307</sup>

MULLALLY Siobhán (Irlande), depuis 2020 Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants ; Universitaire

■ **Irish Centre for Human Rights at the National University of Ireland, Galway** (Université soutenue par Open Society Foundations<sup>308</sup>) :

- 2018 – Présent : Directrice du Centre<sup>309</sup> (Source LinkedIn)

MARIN Anaïs (France), depuis 2018 ; Universitaire

■ **Chatham House :**

2019-Présent : Chercheur associé, Programme Russie et Eurasie<sup>310</sup> (Source LinkedIn)

TINE Alioune (Sénégal), depuis 2018 Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali ; Militant pour les Droits de l'Homme

■ **Amnesty International :**

- 2014 - Présent : Directeur du bureau pour l'Afrique centrale et occidentale (Source : LinkedIn)

BALDO Suliman (Soudan), 2013-2018 Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali ; Universitaire

■ **Open Society Initiative for East Africa :**

<sup>302</sup> <https://www.sweat.org.za/our-board/> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>303</sup> <https://www.gab-shw.org/about/board-members/> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>304</sup> [https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter\\_keyword=global+doctors+for+choice&grant\\_id=OR2017-38693](https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter_keyword=global+doctors+for+choice&grant_id=OR2017-38693) [En ligne le 16/10/2020]

<sup>305</sup> <https://globaldoctorsforchoice.org/south-africa/> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>306</sup> <https://www.gab-shw.org/about/board-members/> [En ligne le 03/11/2020]

<sup>307</sup> <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/torture-it-can-happen-anywhere> [En ligne le 11/01/2021]

<sup>308</sup>

[https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter\\_keyword=galway&page=2&grant\\_id=OR2017-34735](https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter_keyword=galway&page=2&grant_id=OR2017-34735) [En ligne le 24/11/2020]

<sup>309</sup> <https://www.ihrec.ie/about/chief-commissioner-members-of-ihrec/professor-siobhan-mullally/> [En ligne le 24/11/2020]

<sup>310</sup> <https://www.chathamhouse.org/about-us/our-people/anais-marin> [En ligne le 14/12/2020]

- 2011-2014 : Conseil mondial
DYFAN Isha (Sierra Leone), depuis 2020 Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie ; Avocat
<p>■ <b>Amnesty International :</b></p> <p>- 2018-Présent : Directrice de la défense des droits internationaux</p>
NONONSI Aristide (Benin), depuis 2014 Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie ; Universitaire
<p>■ <b>Avocats sans frontières Canada :</b></p> <p>- 2008-Présent : Chef de mission<sup>311</sup> (Source LinkedIn)</p>
<b>Total = 34 membres</b>

● L'expert était membre d'une ONG et a reçu en tant qu'expert un soutien matériel ou financier de son ONG ou d'une ONG la subventionnant.

ERO Ikponwosa (Nigéria), 2015-2021 expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme ; avocate et défenseur des droits des personnes atteintes d'albinisme
<p>● <b>Under the Same Sun</b> (Organisation internationale spécialisée dans le domaine de l'albinisme) :</p> <p>- Responsable juridique et de la défense des droits au niveau international. (SD)</p> <p>- 2016 - A/HRC/34/34/Add.1 : US\$5000 en espèces et en nature - Pour un espace de bureau</p> <p>- 2017 - A/HRC/37/37/Add.1 : US\$50,000 en espèces et en nature - Pour un espace de bureau</p> <p>- 2018 - A/HRC/40/38/Add.1 : US\$45,000 en espèces et en nature - Pour un espace de bureau</p> <p>- 2019 - A/HRC/43/64/Add.1 : US\$60,000 en espèces et en nature - Pour un espace de bureau</p>
CALLAMARD Agnès (France), depuis 2016 Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; Universitaire
<p>● <b>ARTICLE 19</b> (Financé par Open Society Foundations, la Ford Foundation, la MacArthur Foundation, entre autres)<sup>312</sup> Open Society Foundation : 740,972 £ (2017) / 856,813 £ (2018)<sup>313</sup> :</p> <p>- 2004-2013 : Directeur exécutif<sup>314</sup></p> <p>- 2019 - A/HRC/43/64/Add.1 : En nature et GBP 9,800 en espèces - Comme remboursement pour la participation aux réunions, y compris les voyages en avion ou en train, les frais d'hôtel, les transports locaux</p>
DEVANDAS AGUILAR Catalina (Costa Rica), depuis 2014 Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées ; Avocat

<sup>311</sup> <https://www.asfcanada.ca/a-propos/equipe/asfc/aristide-nononsi/> [En ligne le 14/12/2020]

<sup>312</sup> <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2020/02/Article-19-Accounts-2018.pdf> [En ligne le 23/10/2020]

<sup>313</sup> <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2020/02/Article-19-Accounts-2018.pdf> p24. [En ligne le 25/09/2020]

<sup>314</sup> [https://www.article19.org/data/files/annual\\_reports\\_and\\_accounts/A19-Annual-Report-1-12-final.pdf](https://www.article19.org/data/files/annual_reports_and_accounts/A19-Annual-Report-1-12-final.pdf) [En ligne le 29/10/2020]



● **Disability Rights Fund (soutenue entre autres par Ford Foundation et Open Society Foundations<sup>315</sup>):**

- 2012-2014 : chargée de programme pour les partenariats stratégiques au sein du Disability Rights Advocacy Fund
- 2008-2011 : chargée de programme pour l'Amérique latine au sein du Disability Rights Fund<sup>316</sup>

**Open Society Foundations :**

- 2019 - A/HRC/43/64/Add.1 : US\$22,500 - Pour un accord de soutien général pour la période septembre-décembre 2019.
- 2018 - A/HRC/40/38/Add.1 : US\$75,000 - Pour un accord de soutien général de deux ans
- 2017 - A/HRC/37/37/Add.1 : US\$75,000 - Objet du don non précisé
- 2016 - A/HRC/34/34/Add.1 : US\$75,000 - Objet du don non précisé
- 2015 - A/HRC/31/39 : Soutien en nature - Pour un assistant de recherche pendant 6 mois

PURAS Dainius (Lituanie), 2014-2020 ; Médecin psychiatre, 2009-2011 mandat au Comité des droits de l'enfant (CRC) ; Professeur invité à l'Université d'Essex

● **Open Society Fund–Lithuania :**

- Conseil d'administration (Source : Building Open Societies - Soros Foundations network - 2002 report<sup>317</sup>)

**Open Society Foundations :**

- 2015 - A/HRC/31/39 : Financement pluriannuel 2015- 2017, de USD 200,000 - Organiser des événements et recruter un assistant de recherche
- 2016 - A/HRC/34/34/Add.1 : US\$200,000 en espèces - En tant que provision pour un assistant de recherche et pour des engagements particuliers avec les sociétés civiles
- 2017 - A/HRC/37/37/Add.1 : En plus du soutien déclaré l'année dernière pour une période de mise en œuvre de deux ans (entre 2015 et 2017), en novembre 2017, en espèces US\$100,000 - Pour une mise en œuvre en 2018, pour un assistant de recherche et des engagements particuliers avec la société civile
- 2018 - A/HRC/40/38/Add.1 : US\$5,000 - Pour une mise en œuvre en 2018, pour renforcer l'engagement en matière de santé mentale et de droits de l'homme ainsi que la capacité de recherche du RS des Nations unies sur le droit à la santé
- 2019 - A/HRC/43/64/Add.1 : Contribution extérieure pluriannuelle, c'est-à-dire 2018-2020 de GBP£91,115.16 (USD 119,417 pour une utilisation en 2019 uniquement) - Renforcer l'engagement et la capacité de recherche du titulaire du mandat dans le domaine de la santé mentale et des droits de l'homme, en coordination avec l'université du Sussex

**Total = 4 membres**

87

▲ L'expert est à un poste de responsabilité dans une ONG et en même temps titulaire d'un mandat auprès des Nations Unies et a reçu en tant qu'expert un soutien matériel ou financier de son ONG ou d'une ONG la subventionnant.

FORST Michel (France), 2014-2020 Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ; carrière au sein d'ONGs

<sup>315</sup> <https://disabilityrightsfund.org/our-partners/> [En ligne le 21/10/2020]

<sup>316</sup> <https://www.who.int/bulletin/volumes/97/1/19-030119/fr/> [En ligne le 21/10/2020]

<sup>317</sup> [https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/569ceb5a-5a08-472e-ac5f-00b0c0595cf2/a\\_complete\\_report\\_0.pdf](https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/569ceb5a-5a08-472e-ac5f-00b0c0595cf2/a_complete_report_0.pdf) p.179 [En ligne le 25/09/2020]

▲ **IFDL :**

- Présent : Secrétaire général de l'Institut français des droits et libertés<sup>318</sup>
- 2016 - A/HRC/34/34/Add.1 : En nature - Pour des espaces de bureau et un soutien administratif
- 2017 - A/HRC/37/37/Add.1 : En nature - Pour des espaces de bureau et un soutien administratif
- 2018 - A/HRC/40/38/Add.1 : En nature - Pour des espaces de bureau et un soutien administratif
- 2019 - A/HRC/43/64/Add.1 : En nature - Pour des espaces de bureau et un soutien administratif

KIAI Maina (Kenya), 2011-2017 Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ; Avocat

▲ **InformAction (IFA)** (Soutenue par Open Society Foundations, Ford Foundation<sup>319</sup>) :

- 2010-2019 : Fondateur<sup>320</sup> et Codirecteur d'InformAction (Sources : Open Society<sup>321</sup>, LinkedIn, articles publiés sur le site de IFA<sup>322</sup>)
- 2015-2018 : Publication d'articles relayés par InformAction<sup>323</sup>
- 2015 - A/HRC/31/39 : En nature - Locaux administratifs et bureaux

▲ **World Movement for Democracy :**

- 2008<sup>324</sup> ; 2009<sup>325</sup> ; 2010<sup>326</sup> ; 2011<sup>327</sup> 2012<sup>328</sup> ; 2015<sup>329</sup> ; 2017<sup>330</sup> : Membre du Comité d'Organisation
- 2015 - A/HRC/31/39 : Pluriannuel, USD 38,776 en espèces - Pour engager un assistant de recherche, et utilisation générale par le mandataire

FARHA Leilani (Canada), 2014-2020 Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard ; Avocat

▲ **Canada without poverty** (financé également par des institutions religieuses<sup>331</sup>) :

- 2012 - Présent : Directeur exécutif (Source LinkedIn)

<sup>318</sup> <https://www.cncdh.fr/fr/membre/michel-forst> [En ligne le 23/11/2020]

<sup>319</sup> <https://www.information.tv/index.php/about-us/our-donors> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>320</sup> <https://www.information.tv/> [En ligne le 02/11/2020] référencé sur internet depuis 2011

<sup>321</sup> <https://www.opensocietyfoundations.org/who-we-are/boards/human-rights-initiative-advisory-board/member/maina-kiai> [En ligne le 30/10/2020]

<sup>322</sup> <https://www.information.tv/index.php/election-news/item/561-press-release-election-watch-2> [En ligne le 12/11/2020]

<sup>323</sup> <https://www.information.tv/index.php/blog/maina-kiai-s-column> [En ligne le 14/10/2020]

<sup>324</sup> [https://www.ned.org/wp-content/uploads/annualreports/2008/PDFs/AR\\_WorldMovement08.pdf](https://www.ned.org/wp-content/uploads/annualreports/2008/PDFs/AR_WorldMovement08.pdf) [En ligne le 25/01/2021]

<sup>325</sup> [https://www.ned.org/wp-content/uploads/World\\_Movement\\_09.pdf](https://www.ned.org/wp-content/uploads/World_Movement_09.pdf) [En ligne le 25/01/2021]

<sup>326</sup> <https://www.ned.org/wp-content/uploads/WorldMovement2010AR.pdf> [En ligne le 25/01/2021]

<sup>327</sup> <https://www.ned.org/docs/11annual/NED-2011-Annual-Report-WMD.pdf> [En ligne le 25/01/2021]

<sup>328</sup> <https://www.movedemocracy.org/wp-content/uploads/2017/09/FINAL-REPORT-grayscale-7TH-ASSEMBLY.pdf> [En ligne le 25/01/2021]

<sup>329</sup> [https://www.movedemocracy.org/wp-content/uploads/2017/09/Assembly\\_Report\\_Eighth.pdf](https://www.movedemocracy.org/wp-content/uploads/2017/09/Assembly_Report_Eighth.pdf) [En ligne le 25/01/2021]

<sup>330</sup> <http://web.archive.org/web/20171013172235/https://www.movedemocracy.org/about/steering-committee/> [En ligne le 25/01/2021]

<sup>331</sup> <https://cwp-csp.ca/wp-content/uploads/2018/11/CWP-FY2017-2018-Annual-Report.pdf> [En ligne le 02/11/2020]

- 2016 - A/HRC/34/34/Add.1 : En nature - Par le biais de bureaux, d'une assistance administrative et de temps de libération

JAZAIRY Idriss (Algérie), 2015-2019 Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme ; Diplomate

▲ **Geneva Centre for Human Rights Advancement and Global Dialogue :**

- 2016-2019 : Directeur exécutif
- 2016 - A/HRC/34/34/Add.1 : Soutien en nature - Pour les bureaux uniquement
- 2018 - A/HRC/40/38/Add.1 : Soutien en nature - Mise à disposition d'espaces de bureaux et soutien administratif

TAULI-CORPUZ Victoria (Philippines), 2014-2020 Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones ; Consultant

▲ **Tebtebba Foundation** (soutenue entre autres par la Ford Foundation<sup>332</sup>) :

- 1996 - Présent<sup>333</sup> : Directeur exécutif (Source LinkedIn)
- 2018 - A/HRC/40/38/Add.1 : US\$26,000 - À l'usage général du titulaire du mandat ainsi que des bureaux et des assistants de recherche
- 2019 - A/HRC/43/64/Add.1 : US\$26,000 - À l'usage général du titulaire du mandat ainsi que des bureaux et des assistants de recherche

**Ford Foundation :**

- 2018 – US\$ 250,000 à la **Tebtebba Foundation** : Afin de soutenir le travail du rapporteur des Nations Unies pour le droit des peuples autochtones<sup>334</sup>
- 2014 – US\$ 300,000 à la **Tebtebba Foundation** : Pour le travail du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones<sup>335</sup>
- 2016 – US\$ 300,000 à la **Tebtebba Foundation** : Pour le travail du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones<sup>336</sup>

PURAS Dainius (Lituanie), 2014-2020 Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ; Médecin psychiatre, 2009-2011 mandat au Comité des droits de l'enfant (CRC) ; Professeur invité à l'Université d'Essex

▲ **Global Initiative on Psychiatry / Human Rights Monitoring Institute** (Soutenu entre autres par le Hungarian Helsinki Committee HHC, Interights, Amnesty International, Human Rights Watch, Open Society Justice Initiative, Polish Helsinki Foundation for Human Rights)<sup>337</sup> :

<sup>332</sup> <https://www.tebtebba.org/index.php/who-we-work-with/funders> [En ligne le 24/11/2020]

<sup>333</sup> <https://www.tebtebba.org/index.php/about/governance-and-structure/board-of-trustees> [En ligne le 24/11/2020]

<sup>334</sup> <https://www.fordfoundation.org/work/our-grants/grants-database/grants-all?search=&SearchText=special%20rapporteur&page=0&minyear=2017&maxyear=2020> [En ligne le 02/11/2020]

<sup>335</sup> <https://www.fordfoundation.org/work/our-grants/grants-database/grants-all?search=&SearchText=special%20rapporteur&page=0&minyear=2010&maxyear=2017> [En ligne le 02/11/2020]

<sup>336</sup> <https://www.fordfoundation.org/work/our-grants/grants-database/grants-all?search=&SearchText=special%20rapporteur&page=0&minyear=2010&maxyear=2017> [En ligne le 02/11/2020]

<sup>337</sup> <https://hrmi.lt/en/about-us/lt-bendradarbiavimas/> [En ligne le 25/09/2020]

2018 - Présent : Président du conseil d'administration<sup>338</sup>

▲ **Open Society Foundations :**

- 2015 - A/HRC/31/39 : Financement pluriannuel 2015- 2017, de USD 200,000 - Organiser des événements et recruter un assistant de recherche
- 2016 - A/HRC/34/34/Add.1 : US\$200,000 en espèces - En tant que provision pour un assistant de recherche et pour des engagements particuliers avec les sociétés civiles
- 2017 - A/HRC/37/37/Add.1 : En plus du soutien déclaré l'année dernière pour une période de mise en œuvre de deux ans (entre 2015 et 2017), en novembre 2017, en espèces US\$100,000 - Pour une mise en œuvre en 2018, pour un assistant de recherche et des engagements particuliers avec la société civile
- 2018 - A/HRC/40/38/Add.1 : US\$5,000 - Pour une mise en œuvre en 2018, pour renforcer l'engagement en matière de santé mentale et de droits de l'homme ainsi que la capacité de recherche du RS des Nations unies sur le droit à la santé
- 2019 - A/HRC/43/64/Add.1 : Contribution extérieure pluriannuelle, c'est-à-dire 2018-2020 de GBP£91,115.16 (USD 119,417 pour une utilisation en 2019 uniquement) - Renforcer l'engagement et la capacité de recherche du titulaire du mandat dans le domaine de la santé mentale et des droits de l'homme, en coordination avec l'université du Sussex

**Total = 6 membres**

<sup>338</sup> <https://hrmi.lt/en/team/> [En ligne le 23/10/2020]